

SOURCES ET ANALYSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar

TROISIÈME PARTIE

édition partielle



II a – L'INSTRUCTION

par A. MORICE

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'OUTRE-MER
1976

Avertissement

Le groupe de Démographie africaine INED-INSEE-MICOOP-ORSTOM est un organisme de liaison non officiel entre les statisticiens démographes et autres techniciens qui s'intéressent aux questions de population dans les pays en voie de développement.

Il effectue des travaux de synthèse ou méthodologiques à partir des données recueillies ou des techniques mises en œuvre dans ces pays ; il rend compte des travaux qui y sont réalisés dans le domaine de la démographie et d'une manière générale s'efforce d'informer les personnes intéressées de toute question ayant trait à la démographie africaine.

Publications du groupe.

– Le présent ouvrage : “Sources et analyse des données démographiques” qui comprend trois parties dont les deux premières ont été publiées sous les titres suivants :

- Première partie : Sources des données
- Deuxième partie : Ajustement de données imparfaites

La troisième partie : Analyse, actuellement en cours de publication, paraît par fascicules distincts qui seront regroupés ensuite en un troisième tome composé des chapitres suivants :

- I. Données d'état individuelles et collectives par F. Gendreau et B. Lacombe (paru)
- II. a/ L'Instruction par A. Morice (impression).
b/ L'Activité par Ph. Bourcier de Carbon (rédaction).
- III. La Nuptialité par D. Tabutin et J. Vallin – La Fécondité par A. Dittgen et Ch. Guitton (paru)
- IV. La Mortalité par D. Waltisperger (paru)
- V. Les Migrations par M. Picouet (paru)
- VI. Les perspectives par M.E. Cosio et L. Tabah (paru)

– Autres publications

– “Afrique Noire, Madagascar, Comores, Démographie comparée”, tomes I et II, INSEE, INED, DGRST, Paris 1967.

– “Les enquêtes démographiques à passages répétés”, Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar. Méthodologie. ORSTOM, INSEE, INED, Paris 1971.

– “La démographie en Afrique d'expression française”, bulletin de liaison.

SOURCES ET ANALYSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

*Application à l'Afrique d'expression française
et à Madagascar*



TROISIÈME PARTIE

édition partielle

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE D'OUTRE-MER

CHAPITRE II a

L'instruction

Le groupe INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM a confié la rédaction de ce chapitre
à l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social (I.E.D.E.S.)

Elle a été assurée

par Alain MORICE

avec la participation de :

Anne ALOUIS et Rolande MINGASSON

Chercheurs à l'I.E.D.E.S.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	5
I – LES SOURCES : STATISTIQUES ADMINISTRATIVES ET OPERATIONS DEMOGRAPHIQUES.....	7
1 – Statut juridique.....	8
1.1 – Statistique scolaire.....	8
1.2 – Enquête démographique et recensement.....	13
2 – Population étudiée.....	14
2.1 – Enquête démographique et recensement.....	14
2.2 – Statistique scolaire.....	15
3 – Contenus respectifs des différents types de collecte.....	16
3.1 – Enquête démographique et recensement.....	16
3.2 – Statistique scolaire.....	32
Etat des questionnaires de recensements et d'enquêtes par sondage dans leur partie "instruction".....	37
II – LES CONCEPTS.....	45
1 – Statistique scolaire : limites conceptuelles.....	45
1.1 – Limites internes.....	46
a – Les inscriptions.....	46
b – Les élèves.....	46

	Pages
c – L'âge	47
d – Les établissements d'enseignement et les filières	47
1.2 – Limites externes	50
a – La population d'âge scolaire	50
b – Les caractéristiques socio-économiques	50
2 – Enquêtes démographiques et recensements	50
2.1 – La résidence	51
2.2 – L'âge	52
2.3 – Le statut d'élève	55
2.4 – Le niveau d'instruction	55
a – Les langues parlées	56
b – L'alphabétisme	56
c – Le degré d'instruction proprement dit	58
3 – Comparabilité des résultats de la statistique scolaire et des recensements	61
III – RESULTATS ET ANALYSE	65
1 – Les "taux de scolarisation"	65
1.1 – Le taux brut de scolarisation	65
1.2 – Le taux brut d'inscription scolaire	67
1.3 – Le taux d'inscription par degré d'enseignement	68
1.4 – Le taux d'inscription par âge	71
1.5 – La confection des taux de scolarisation	71
2 – Le taux d'alphabétisation	72
3 – Les tableaux portant sur le degré d'instruction	73
4 – La planification	77
5 – Conclusion	78
ANNEXES .	
I – Quelques organigrammes représentant la structure du système scolaire dans les pays africains.	79
II – Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'Education (1958)	87
III – Annuaire statistique-type de l'Audecam : Liste des tableaux suggérés et quelques exemples	111
BIBLIOGRAPHIE	119

Introduction

“Certains chercheurs estiment que l'étude de la population scolaire se situe à la lisière des études démographiques. Il en serait d'ailleurs de même pour la population active. Nous ne partageons pas cet avis, même si les études concernant le mouvement national de la population et tout ce qui s'y rattache peuvent être privilégiées par notre discipline”. Ainsi s'exprimait un démographe au colloque national du CNRS sur l'analyse démographique et ses applications. Les statistiques de l'éducation ne font pas, dans l'esprit de la majorité des démographes, à proprement parler partie du domaine exploré par leur science. Celle-ci pourtant y contribue en relevant des données sur l'instruction lors des opérations de collecte, et elle y a recours lorsqu'elle se sert de l'éducation comme variable explicative dans l'analyse de tel ou tel fait démographique. De façon réciproque, le statisticien de l'éducation est sans cesse confronté aux problèmes spécifiquement démographiques : détermination de l'âge, étude des flux migratoires etc. . . Mais, si la démographie a connu un développement important et mis au point des méthodes d'investigation appropriées, la statistique scolaire n'a pas connu une évolution identique : la collecte reste principalement administrative et les enquêtes en milieu scolaire ou sur les niveaux d'instruction dans les pays en voie de développement restent peu nombreuses et artisanales quant aux méthodes employées.

On pouvait lire en 1961 dans un manuel de l'UNESCO ceci : *“on constate dans ce domaine un certain retard par rapport aux autres catégories de statistiques ayant trait notamment à la natalité et à la mortalité, aux importations et aux exportations, aux transactions monétaires, à la production de marchandises et à d'autres éléments de la situation économique et démographique nationale”.* Si ce retard est largement comblé par l'apparition, depuis cette date, de méthodes appropriées de relevés administratifs concernant la population scolarisée, il reste néanmoins important quant à l'étude des caractères d'instruction des populations dans leur ensemble. La collaboration entre démographes et statisticiens de l'éducation apparaît plus que jamais comme nécessaire pour tirer parti de cette variable importante : en particulier, le développement des enquêtes par sondage comme moyen scientifique d'investigation devrait pouvoir être appelé à jouer un rôle dans la connaissance du niveau d'instruction et de la scolarisation des populations africaines. En retour, l'idée qui est à l'origine du présent chapitre est la suivante : le démographe est en face d'une multitude de choix quant aux questions qu'il doit poser ; il lui importe, dans un domaine qui n'est jusqu'à présent guère le sien, de connaître les besoins du planificateur et donc ceux du statisticien de l'éducation. Ce chapitre s'adresse donc avant tout aux démographes soucieux de prendre en compte la variable “éducation” dans leurs enquêtes.

Si les organisations internationales (ONU, UNESCO, AUDECAM, OCDE. . .) ont fait de nombreux efforts (parfois divergents) pour normaliser les statistiques de l'éducation, peu de choses sont accomplies, ou même prévues, en matière de méthodes d'enquête et d'élaboration d'indicateurs pertinents. Ceci est le produit d'une séparation extrême entre l'étude des populations scolarisées (le champ d'application traditionnel des statistiques scolaires) et l'étude, longtemps négligée, des niveaux d'instruction des populations hors-système scolaire, pour laquelle tout, ou presque, reste à faire.

I. — Les sources

Les sources des données permettant d'éclairer les caractéristiques d'éducation d'une population sont nombreuses. On peut les classer selon le côté spécialisé ou non de l'opération destinée à les rassembler :

a) un premier type de collecte dérive d'un travail spécialisé portant le plus souvent sur la seule partie de la population qui va à l'école. C'est principalement la statistique scolaire qui rassemble périodiquement (en général annuellement) dans des annuaires (1) et sous forme de tableaux, des données sur la dite population. C'est aussi les enquêtes en milieu scolaire destinées à servir telle ou telle recherche sur un aspect particulier de celui-ci : par exemple, une enquête sur le devenir des élèves de l'enseignement technique, ou encore une enquête sur l'âge des enfants à tel niveau. On pourrait signaler aussi — bien qu'à notre connaissance il y en ait eu fort peu en Afrique — les enquêtes sur les caractéristiques d'instruction et linguistiques d'une population (tous âges).

Toutes ces opérations ont en commun le domaine strictement limité de leur exploration : l'instruction et ce qui s'y rattache. Si des composantes démographiques ou socio-économiques sont prises en compte, ce n'est pas pour elles-mêmes, mais à des fins de comparaison et de croisement avec les caractères éducatifs : par exemple les annuaires présenteront la scolarisation selon le sexe et l'âge mais non la répartition par sexe et âge d'une population scolarisable, ou bien des enquêtes feront ressortir la profession des parents ou l'origine ethnique en relation avec le cursus scolaire des parents, mais non la répartition de tous les adultes selon la profession. Cette particularité est importante car il ne peut pas être question d'attendre les mêmes résultats d'un travail spécialisé et d'un travail où l'instruction n'est appréhendée que parmi d'autres champs d'investigation tels que fécondité, travail, etc.

b) les données sur l'instruction sont donc également rassemblées de façon annexe lors d'opérations dont le but n'est pas spécifiquement l'étude de l'instruction. Il s'agit, en premier lieu de recensements nationaux ou régionaux, qui comportent presque toujours une question, parfois plusieurs, sur le niveau d'instruction des personnes interrogées. Ensuite, on trouve les enquêtes démographiques par sondage, appelées sans doute à jouer un rôle grandissant en Afrique, pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en place d'opérations exhaustives ou pour compléter celles-ci. Enfin, existent certaines enquêtes plus ou moins spécialisées (migrations, niveau de vie, etc.) à l'occasion desquelles peuvent parfois être posées des questions sur l'instruction.

c) pour être vraiment complet, il faudrait faire une part aux travaux d'experts tels que prévisions, extrapolation de tendances passées, qui, pour n'être pas à proprement parler des travaux de collecte, n'en sont pas moins souvent utilisés comme sources par le statisticien. On verra, à l'occasion de l'examen des taux de scolarisation que ces travaux ne jouent pas un rôle négligeable.

A cette différence de base entre statistiques scolaires et recensements ou enquêtes démographiques, s'associent diverses particularités qui distinguent les deux méthodes de collecte des données sur l'instruction.

(1) Ces annuaires n'ont pas toujours existé, et l'on ne dispose généralement de bonnes séries que sur une décennie, parfois moins.

1. LE STATUT JURIDIQUE EST DIFFERENT

1.1. La statistique scolaire est actuellement dans la plupart des pays un **prolongement administratif** du Ministère de l'Education Nationale. Son élaboration est l'affaire d'un gouvernement, et si des recommandations internationales ont pour but d'harmoniser les annuaires statistiques, la mise en place du dispositif de collecte est strictement une affaire intérieure, à cette nuance près qu'elle s'effectue très souvent avec l'aide d'un personnel étranger. Elle dépend donc au plus haut point des conceptions prévalant à un moment donné dans le service : ainsi, certains annuaires portent la marque du coopérant ou de l'expert en poste cette année-là. Plus généralement, la routine tend à reconduire d'une année sur l'autre les mêmes questionnaires. Par ailleurs, la statistique scolaire est élaborée par un seul ministère ; il en découle une particularité très importante sur laquelle il faudra revenir : les statistiques administratives reflètent une problématique qui exclut l'intervention de facteurs non spécifiquement scolaires. Les variables qui intéresseraient les ministères du travail ou de la population par exemple ne sont pas (ou peu) prises en compte.

La mise en œuvre de l'opération destinée à fabriquer des annuaires diffère du travail démographique. Quelle que soit la diversité des situations, celle-ci se résume ainsi : des fonctionnaires envoient à un moment donné des questionnaires aux chefs d'établissement, lesquels les remplissent et les renvoient pour l'exploitation. Ainsi, les questions comme les réponses se situent dans un cadre institutionnel précis, comme l'illustre le type de circulaire envoyé aux chefs d'établissement en Tunisie au printemps 1970 (p. 9).

a) La date d'envoi des questionnaires n'est pas sans importance. Il semble que dans les pays francophones, on envoie traditionnellement les questionnaires plus tôt que dans les anciennes colonies anglaises : au début du premier trimestre de l'année scolaire. L'avantage de cette méthode est de pouvoir fournir rapidement des statistiques sur la période en cours, ce qui est utile pour le planificateur, à des fins de prévision des effectifs de la rentrée suivante par exemple. Néanmoins, une trop grande précipitation nuit à la qualité des dénombrements, soit que l'absentéisme immédiatement consécutif à la rentrée ne soit pas encore effectif, soit plus simplement que différentes perturbations (mouvements d'élèves, changements de classe, fiches non remplies etc.) se manifestent encore (1). Le principal semble être, en fin de compte, la **régularité** de la date d'une année sur l'autre, seul moyen d'éviter le plus possible de recenser des effectifs incomparables entre eux. Encore tout ceci est-il aléatoire, puisque dans l'enseignement supérieur en particulier, la rentrée est plus tardive que dans les Premier et Second degrés.

b) Les questions posées s'appuient sur un organigramme de l'Education Nationale faisant intervenir la qualité administrative des structures d'enseignement. On distinguera le plus souvent le niveau (Primaire, Secondaire - chacun étant divisé en cycles ou classes - Supérieur), le type d'enseignement (Général, Normal, Technique et Professionnel pour le second degré), le type d'établissement (Public, Privé confessionnel ou non confessionnel) etc. . . Les diplômes sont de même l'objet d'une définition juridique.

Il en résulte une rigidité qui tend à exclure les élèves (ou adultes) subissant un enseignement non répertorié et, à l'inverse, à normaliser sans tenir compte ni du niveau réel, ni du nombre d'heures de fréquentation, ni même souvent de la présence effective. De façon générale, les questionnaires se présentent sous forme de tableaux à remplir dont quelques modèles sont présentés ici (pages 10 à 12) tels qu'ils sont envisagés par l'Annuaire statistique type de l'AUDECAM (Association Universitaire pour le Développement de l'Enseignement et de la Culture à Madagascar).

Ceci comporte cependant toute une série d'avantages, liés à la permanence dans le temps de structures d'enseignement généralement très inertes, à la précision des classements effectués et, qui sait, à l'éventualité d'études suivant des individus d'une année sur l'autre, puisque ce système permettrait la création d'une sorte de fichier scolaire.

(1) La date proposée par l'annuaire type de l'AUDECAM pour répondre aux questionnaires est le 15 novembre suivant la rentrée, les effectifs d'élèves devant être portés dans les tableaux étant ceux des élèves inscrits à cette date (Annuaire statistique type concernant l'enseignement en Afrique et à Madagascar, 1968).

REPUBLIQUE TUNISIENNE
 MINISTERE DE L'EDUCATION
 DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

TUNIS, le 11/3/1970

A

Circulaire 64
 Direction/T.M/D5

– 404 –

Messieurs les Directeurs-Professeurs,
 Chefs des Etablissements d'Enseignement
 Supérieur

Messieurs les Directeurs des Etablissements
 du Second Degré.

Messieurs les Directeurs des Etablissements
 du Premier Degré.

Objet : Etablissement d'un fichier statistique général.

P.J. : Questionnaires statistiques.

1. J'ai l'honneur de vous adresser un certain nombre de questionnaires à remplir suivant les indications portées en annexe de chaque questionnaire.

2. L'établissement de statistiques générales détaillées permettra de compléter les renseignements déjà recueillis sur le plan de l'enseignement primaire, de compléter d'une manière encore plus large les renseignements statistiques du second degré, et d'entreprendre une enquête statistique sur des bases nouvelles dans le domaine de l'enseignement supérieur et celui de la gestion du personnel, des bâtiments, de la gestion des crédits et des coûts.

3. L'établissement de ces statistiques générales détaillées répond notamment aux nécessités suivantes :

- a) Suivre l'évolution des effectifs et des résultats de la politique du développement de l'éducation.
- b) Asseoir les projections du développement de l'Education sur une base claire.
- c) Evaluer et justifier les coûts globaux et sectoriels de ce développement aussi bien par rapport au plan que par rapport au Budget de gestion.
- d) Fournir des informations claires aux Organisations Internationales tels que l'O.N.U. ou l'U.N.E.S.C.O.
- e) Fournir le maximum d'informations à l'intention des organismes de financement étranger, qu'il s'agisse d'aide bilatérale ou d'aide multilatérale.
- f) Fournir d'une manière claire exacte et continue des informations au Gouvernement et aux responsables des différents services publics, sur l'activité d'un département qui intéresse plus d'un million de jeunes, qu'il s'agisse de services fournis ou du coût de ces services, qui absorbent plus de 30 % du Budget de gestion de l'Etat.

4. Les 18 questionnaires (3 pour l'Education du premier degré, 10 pour l'éducation du second degré et 5 pour l'Université) ont été établis en attache avec des responsables de l'enseignement supérieur, des responsables d'établissement secondaire à titre de test, des responsables des services économiques et financiers et des responsables de l'Institut National des Statistiques, soit, le Directeur de l'Institut, le Chef de service des Statistiques démographiques et le chef du service informatique.

5. Les informations évoquées au précédent paragraphe 3 consisteront dans une première étape à l'établissement par ordinateur de 1200 tableaux statistiques environ à partir des données fournies sous forme de réponses aux 18 questionnaires.

Dans une seconde étape chacun des tableaux sera accompagné d'un commentaire succinct.

De plus évidemment il y a lieu de souligner que les informations détaillées de base fournies par les 1200 tableaux pourront servir de support à des commentaires plus larges et des études des différents services spécialisés du Département de l'Education ou d'autres départements.

6. J'attacherai du prix dans ces conditions à ce que les bulletins statistiques soient remplis avec le plus grand soin et avec précision, dans les délais qui ont été impartis et indiqués sur chaque questionnaire (soit le 15 Avril 1970).

Le Ministre de l'Education de
 la Jeunesse et des Sports.

RECENSEMENT SCOLAIRE AU 15 NOVEMBRE 1967

A -

Etablissement :

EFFECTIFS DES ELEVES

Année d'études	Sexe	Nés en 1957	Nés en 1956	Nés en 1955	Nés en 1954	Nés en 1953	Nés en 1952	Nés en 1951	Nés en 1950	Nés en 1949	Nés en 1948	Nés en 1947	Nés en 1946	Nés en 1945	Nés en 1944	Nés avant 1943	Total
6ème	G																
	F																
5ème	G																
	F																
4ème	G																
	F																
3ème	G																
	F																
Total	G																
	F																

Année d'études	Nbre de clas.	Nationaux		Autres Africains		Français		Autres Etrangers		Total		Nombre de redoublants		Régime scolaire						
														internes		internes externes		externes		
		G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
6ème																				
5ème																				
4ème																				
3ème																				
Total																				

Source : Annuaire-type de l'Audecam - 1968.

RECENSEMENT SCOLAIRE AU 15 NOVEMBRE 1967

- B -

ENSEIGNEMENT DU 2ème CYCLE – Etablissement :

EFFECTIF DES ELEVES

Nature de la classe	Nombre de classes	Sexe	Natio- naux	Autres Africains	Français	Autres Etr.	Total	Redou- blants	Internes	Internes externés	Externes
Seconde "A"		G									
		F									
Seconde "C"		G									
		F									
Seconde "D"		G									
		F									
Total Secondes		G									
		F									
Première "A"		G									
		F									
Première "C"		G									
		F									
Première "D"		G									
		F									
Total Premières		G									
		F									
Terminale "A"		G									
		F									
Terminale "C"		G									
		F									
Terminale "D"		G									
		F									
Total Terminales		G									
		F									
Total général		G									
		F									

Source : Annuaire-type de l'Audecam – 1968.

RECENSEMENT SCOLAIRE AU 15 NOVEMBRE 1967

- C - ENSEIGNEMENT DU 2ème CYCLE - Etablissement :

EFFECTIF DES ELEVES

Nature de la classe	Sexe	Nés en 1953	Nés en 1952	Nés en 1951	Nés en 1950	Nés en 1949	Nés en 1948	Nés en 1947	Nés en 1946	Nés en 1945	Nés en 1944	Nés en 1943	Nés en 1942	Nés avant 1942	Total
Seconde "A"	G														
	F														
Seconde "C"	G														
	F														
Total Secondes	G														
	F														
Première "A"	G														
	F														
Première "C"	G														
	F														
Première "D"	G														
	F														
Total Premières	G														
	F														
Terminale "A"	G														
	F														
Terminale "C"	G														
	F														
Terminale "D"	G														
	F														
Total Terminales	G														
	F														
Total Général	G														
	F														

Source : Annuaire type de l'Audecam - 1968.

c) Les réponses viennent des chefs d'établissement. Elles arrivent ou n'arrivent pas. Il est rare, dans ce dernier cas, que soit mentionné dans les annuaires le pourcentage de non-réponses (ou le pourcentage de réponses incomplètes). Cette procédure comporte des risques inhérents, car c'est au chef d'établissement de répartir ses élèves dans les cases qui lui sembleront appropriées. C'est à lui de déterminer si les absents à la date du recensement le sont à titre définitif, c'est à lui (pour le Primaire) de répartir les enfants du cours élémentaire au cours moyen, même si les enfants sont pédagogiquement réunis. La répartition des élèves par âge peut être suspecte, non seulement à cause de l'ignorance, toujours possible, de la date de naissance en l'absence d'un état-civil, mais en outre à cause de l'existence d'âges légaux correspondant aux différents niveaux, ce qui peut conduire par exemple à une sous-estimation des âges élevés en fin du Primaire. Le volume total des effectifs, s'il est lié aux postes d'enseignants susceptibles d'être attribués, ou, en particulier, dans l'enseignement privé sous contrat, à l'octroi d'une subvention, peut, lui aussi, être sujet à caution.

En revanche, le chef d'établissement n'est pas exactement dans la position d'un agent recenseur, car il effectue un travail dans un milieu présent, qu'il connaît en principe et pour lequel il dispose d'un bon matériel (les fiches par élève). On pourrait dire plutôt que c'est le statisticien qui est dans la position d'un enquêteur et qu'il peut "apprendre beaucoup du démographe en l'occurrence" (1).

1.2. L'enquête démographique et le recensement sont des opérations statistiques limitées dans le temps, sinon dans l'espace, et dont la fréquence n'est généralement pas annuelle (2).

Le recensement relève d'un ministère (ou plusieurs) qui n'est pas celui de l'éducation (par exemple Intérieur ou Population). Il est fréquemment financé, préparé et mis en œuvre à l'heure actuelle avec l'aide d'une organisation internationale.

Sa périodicité très variable en Afrique, et les difficultés de la présente campagne de recensements font qu'il ne saurait être utilisé que comme un ensemble de résultats ponctuels de qualité très inégale. La lourdeur administrative, la diversité des situations étudiées (puisqu'il s'agit de toute la population), la séparation nécessaire entre questionnaire et décodage, tout ceci ne prédispose pas à priori le recensement à une analyse rigoureuse de la position scolaire et des caractéristiques d'éducation de la population.

a) la passation des questionnaires est effectuée par un personnel temporaire : ce n'est donc pas son travail habituel, et il est formé rapidement pour poser des questions sur une très grande diversité de sujets. On verra en quoi le repérage d'un stock d'instruction ou de la position des individus vis-à-vis de la scolarisation pose des problèmes de définition : il s'ensuit naturellement des problèmes d'interprétation de la part de l'agent recenseur (comme du codeur), ce type de réalité rentrant difficilement en colonnes séparées.

Par ailleurs, en Afrique, ce personnel temporaire est souvent constitué en partie d'élèves. Cette situation aggrave encore la question déjà délicate de la date du recensement en rapport avec la situation de résidence : si le recensement est effectué, comme il arrive souvent, durant les congés scolaires, cela revient à diminuer considérablement le nombre des jeunes dans la population "comptée à part" (internes en vacances) et à intervertir de nombreuses positions individuelles dans les catégories dites "résidents présents", "résidents absents" et "visiteurs".

b) Les personnes interrogées sont les chefs de ménage, en présence ou non des membres du ménage. Contrairement aux chefs d'établissement d'enseignement, les chefs de famille peuvent apprécier de façon subjective le sens de telle ou telle question posée. L'ignorance du système d'enseignement suivi par les enfants (que l'on peut d'ailleurs observer également en France) donne un caractère très aléatoire aux réponses si le questionnaire est trop complexe. Le statut de la femme au sein de la famille peut être tel que son niveau d'instruction réel soit diminué. En revanche, il existe un avantage au recensement sur ce plan, que la méthode du sondage pourrait exploiter : il n'y a pas d'intermédiaire entre la population étudiée et la population interviewée, comme c'est le cas pour la population scolaire.

(1) Kendall - Les statistiques de l'éducation dans les pays en voie de développement.

(2) Exception faite des enquêtes à passages répétés qui ont pour objet l'étude des mouvements de population, et dont la séquence peut être annuelle.

Comme on le voit, nombre d'inconvénients liés à la situation juridique pourraient être, au moins en partie, évités dans le cas d'une enquête démographique non exhaustive. Les questionnaires peuvent y être plus complets sur tel ou tel sujet, l'instruction par exemple, ce qui rend plus facile pour l'enquêteur le classement de la population interrogée, de même d'ailleurs que pour le décodeur. Les personnes tirées au sort sont à même, une fois leur accord donné, de répondre plus complètement, d'autant plus que l'enquêteur ne subit plus les mêmes contraintes horaires.

D'autre part, la "compétence" la plus grande est placée du côté de l'enquêteur : son rôle est plus important, il a davantage le temps d'assimiler le questionnaire et les méthodes de passation qui s'y rattachent (précisions, relances, etc.). Aussi bien par rapport aux recensements exhaustifs qu'aux recensements scolaires annuels, où la plus grande latitude est laissée au chef d'établissement, c'est un avantage incontestable. Pour "prendre son temps" est certainement un aspect fondamental quant à la qualité des résultats : on le sait pour l'étude de la fécondité, c'est sans doute vrai aussi pour celle de l'instruction. Il n'en reste pas moins une grave limite qui est sans doute liée au fait qu'actuellement peu de sondages aient été effectués en Afrique avec l'éducation comme variable dominante (1) : la carte scolaire du pays n'entre pas en ligne de compte comme critère dans la constitution de la base de sondage. Il en résulte que la population tirée au sort se prête fort mal à l'extrapolation des caractéristiques éducationnelles au niveau de la nation toute entière. Il suffit en effet qu'une grande proportion de quartiers ou villages tirés au sort possèdent ou ne possèdent pas d'école primaire pour que la scolarisation soit sur ou sous-estimée. C'est donc une nécessité absolue, si l'on veut obtenir de bons résultats avec la méthode non-exhaustive dans ce domaine que d'introduire la carte scolaire en ligne de compte, et c'est donc là que peut s'établir une collaboration fructueuse avec le statisticien de l'Education Nationale.

Signalons enfin que tout sondage possède une limite, qui est de porter sur un échantillon nécessairement réduit : tout particulièrement, les croisements des différentes variables entre elles portent sur des effectifs d'autant plus réduits qu'ils sont plus "poussés". Les résultats ne sont donc pas toujours significatifs. Une telle remarque ne doit pas cacher l'importance du rôle que les enquêtes par sondage sont appelées à jouer, mais tend à montrer que les variables éducationnelles pouvant être introduites resteront en tout état de cause simples et globales.

Les enquêtes post-censitaires, enfin, ouvrent une voie riche en ressources dans le domaine des caractéristiques éducationnelles : vérification de la vraisemblance des réponses, repérage des erreurs systématiques, et, surtout, en ce qui concerne les enfants scolarisés, études de flux. Il y a là un domaine encore quelque peu vierge mais susceptible d'être exploité à condition que ses possibilités soient planifiées dès la phase de préparation du recensement.

2. LA POPULATION ETUDIEE N'EST PAS LA MEME

2.1. En ce qui concerne les recensements et les enquêtes démographiques, la population prise en compte est la population globale (tous âges), soit de la nation, soit d'un sous-ensemble régional ou urbain, mais il arrive souvent que pour certaines questions, dont l'instruction, les classes d'âge soient limitées sur un critère qui n'est pas le critère de l'instruction mais par exemple celui de l'activité ou de la fécondité. Notons d'ailleurs que, même en étudiant la population d'âge scolaire, l'enquête ou le recensement s'intéresseraient à un ensemble plus vaste que la statistique scolaire.

a) Vus sous l'angle de la question qui nous occupe, les travaux démographiques présentent une ambivalence importante : on cherche à appréhender simultanément :

- la situation des jeunes au regard de la scolarité (scolarisation présente) ;
- les caractéristiques jugées utiles pour évaluer le niveau d'instruction de la population toute entière (scolarisation passée).

Il n'y a donc pas —comme on le verra plus en détail— une question ou une série de questions sur l'éducation, mais bien deux, qualitativement très différentes.

(1) cf. tableaux pp. 41 à 44. Jusqu'à présent, et à quelques notables exceptions près, les sondages n'attachent pas plus d'importance à l'éducation que les recensements.

b) Les scolarisés ou scolarisables ne sont qu'un sous ensemble dans la population étudiée, comme l'est par exemple la population active. Le questionnaire portant sur le statut au regard de l'école ne saurait donc être que très sommaire.

c) Les caractéristiques sur l'instruction sont noyées parmi d'autres variables tout aussi intéressantes pour le recenseur, ce qui impose de grandes limites au détail du questionnaire.

d) En revanche, la présence du tout (la population globale) et de la partie (les élèves ou les personnes de tel degré d'instruction) dans un même ensemble statistique permet d'envisager des rapprochements ou des précisions que la statistique scolaire exclut presque automatiquement :

- on peut faire prévoir une optique de stock (le "bagage" culturel des adultes) ;

- une comparaison peut s'établir au niveau régional ou international (ou dans des séries chronologiques) par l'intervention des taux où figurent à la fois le tout et la partie : taux de scolarisation, taux d'alphabétisme (ceci sans préjuger pour l'instant de la validité théorique et pratique de ces taux) ;

- certaines formations, qui ne sont pas du ressort des statistiques administratives, peuvent apparaître, à supposer que le questionnaire ne soit pas trop "fermé", en particulier la formation pour adultes, l'apprentissage ;

- dans le cas des enquêtes à plusieurs passages et à périodicité annuelle, il n'est pas utopique d'envisager des calculs de survie scolaire de l'échantillon ;

- enfin, et ce n'est pas le moindre avantage, le repérage de multiples caractères dans une population rend possibles des croisements entre ces caractères pour un individu donné (par exemple sexe et/ou âge X profession X niveau d'instruction) ou bien au sein de l'unité de recensement (par exemple profession du père et/ou origine ethnique X scolarisation des enfants).

Dans la pratique, ceci n'est possible (ce qui ne veut pas dire réalisé) que lors d'enquêtes démographiques par sondage, tout au moins à partir d'un certain détail d'analyse (1). Si, comme on le verra, les recensements sortent quelques tableaux croisés de base dans lesquels le niveau d'instruction est pris en compte, deux facteurs en limitent l'importance : la simplicité nécessaire du questionnaire et l'impossibilité pratique (technique et financière) d'exploiter tous les croisements théoriquement possibles. En revanche, comme le montre l'exemple de l'Enquête Statistique Nationale de la Population en Algérie de 1969-1971, la méthode non-exhaustive est plus adaptée, mais la taille réduite de l'échantillon limite à son tour, comme il a été signalé plus haut, les possibilités de croisements significatifs.

De même en ce qui concerne la reconstitution du passé scolaire des individus, dans le cadre d'enquêtes centrées davantage sur la scolarisation : "Lorsqu'on a besoin de détails d'ordre personnel, par exemple lorsqu'on étudie le milieu familial de certaines catégories d'élèves, ou leurs antécédents scolaires, il faut généralement recourir à des enquêtes par sondage de façon à ne pas se trouver devant toute une masse d'éléments ou de renseignements impossibles à analyser parce que trop vagues ou trop inexacts, et aussi pour maintenir le coût de l'enquête dans les limites du raisonnable" (2).

2.2. A l'opposé de ce point de vue, pour la statistique scolaire la population de référence s'identifie à la population étudiée ou du moins s'y identifierait s'il n'y avait pas le problème mal connu des abandons en cours d'année ; diverses remarques s'imposent :

a) tous les calculs de taux, proportions, moyennes, etc. rendus possibles par la seule collecte administrative sont donc intrinsèques à la population scolaire ; on pourra par exemple connaître la répartition par âge des élèves de telle classe. En revanche, on n'aura le moyen de calculer des taux de scolarisation par âge qu'en faisant intervenir des données ou hypothèses extérieures au champ couvert par les statistiques scolaires.

(1) "Les renseignements que l'on peut obtenir par un questionnaire étant nécessairement limités, parce qu'il faut absolument réduire au minimum indispensable le nombre des questions, . . . dans ce domaine comme dans d'autres, le sondage est un instrument statistique particulièrement précieux en Afrique. Un échantillonnage bien conçu permettrait de découvrir, grâce à des recenseurs qualifiés, si la réponse générale au questionnaire se heurte à des difficultés pratiques. Ces enquêtes pourraient aussi fournir des renseignements plus détaillés sur des aspects particuliers des statistiques de l'éducation. Elles sont spécialement utiles pour étudier le milieu où vivent les élèves". Rapport final du stage régional d'études sur les statistiques de l'éducation organisé à l'intention des pays d'Afrique", UNESCO. Yaoundé, p. 5.

(2) Kendall – Les statistiques de l'éducation, ouvrage cité, § 5-10.

b) celles-ci donnent d'assez bons renseignements quantitatifs sur la population effectivement couverte par la collecte. Elles peuvent être qualifiées d'exhaustives dans le domaine qu'elles couvrent. En revanche, la définition de ce domaine, regroupant des catégories administratives régionales et de grands ensembles structurés (Général, Public, Second degré . . .) peut être sujette à caution dans la mesure où l'enseignement para-scolaire, à mi-temps ou parallèle risque d'être appelé à se développer. D'ores et déjà, se pose avec acuité le problème des écoles coraniques qui sont dans nombre de pays mal recensées sinon tout simplement négligées malgré leur importance culturelle et sociale. La comparaison entre pays ou, au sein d'un même pays, entre années successives, ne pourra se faire qu'à l'intérieur des grands ensembles structurés que nous évoquons. Remarquons que le problème n'est pas spécifique à la statistique scolaire : toutes les statistiques administratives (emploi, santé etc.) sont meilleures dans le secteur organisé.

c) il n'existe actuellement dans les annuaires guère de renseignements statistiques à caractère plus qualitatif. L'absence de population de référence conduit en effet à écarter des informations telles que : origine sociale ou/et ethnique des parents, fécondité des familles etc . . . A supposer que ces informations soient recueillies –ce n'est techniquement pas impossible– la méthode administrative, au sein d'une population effectivement scolarisée ne permettrait en tout état de cause, pas de comparaison avec les mêmes variables dans la population d'âge scolaire non scolarisée. De façon générale, toute comparaison avec la population non étudiée est aléatoire.

d) la statistique scolaire étudie des individus repérés par leur niveau d'études et leur position immédiatement antérieure (redoublants et non redoublants). Mais ces individus sont anonymes : leur regroupement statistique donne lieu à des agrégats annuels successifs qui ne sont pas composés des mêmes élèves.

On est en présence d'effectifs, aucun calcul de survie scolaire n'est possible sinon au prix d'hypothèses probabilistes sur le comportement des redoublants. Seuls l'enquête ou le fichier scolaire permettraient de pallier cet inconvénient.

En effet, rien n'empêche en principe de prévoir l'analyse de données individualisées, ainsi que le suggèrent certains participants de la réunion de Yaoundé : *“Actuellement, chaque établissement transmet des valeurs globales. Un système de données par individu permettrait éventuellement de centraliser les données de base pour chaque élève, mais il faudrait alors disposer d'un équipement technique considérable. Un système intermédiaire de codification par groupes d'âges a été exposé aux participants : chaque élève recevrait un numéro de code très simple, correspondant à l'âge, à l'année et au niveau d'entrée à l'école. (Ce système d'une grande simplicité). . . permettrait au statisticien de l'éducation d'extraire des registres scolaires des valeurs globales précises sur les passages dans la classe supérieure, les redoublements et autres données codées importantes. . .”* (1).

3. CONTENUS RESPECTIFS DES DIFFERENTS TYPES DE COLLECTE.

3.1. Enquête démographique et recensement.

Une majorité importante des questionnaires dont nous avons eu connaissance ne comprennent qu'une colonne (donc une seule question à plusieurs réponses) sur le “niveau d'instruction”. On en trouvera la liste aussi complète que possible dans l'état des questionnaires de recensements et d'enquêtes par sondage (pp. 38 à 44) et on constatera la grande diversité des questionnaires. Il est néanmoins possible d'établir un classement des enquêtes et recensements selon l'existence et la combinaison des différents critères permettant le repérage de l'instruction.

 (1) Rapport final du stage régional d'études . . . , ouvrage cité, UNESCO, Yaoundé, P. 5. En ce qui concerne la mesure de l'âge, notons toutefois que dans tout fichier permanent, celui-ci peut être utilement remplacé par l'année de naissance. Notons par ailleurs que ce système n'est certainement pas “d'une grande simplicité”, sinon à utiliser, du moins à mettre en œuvre.

TABLEAU 1
RESUME DES TYPES D'INFORMATIONS FIGURANT DANS LES TABLEAUX 2,3 ET 4 SUR LES
CARACTERISTIQUES D'EDUCATION RECUEILLIES DANS LES RECENSEMENTS
DE POPULATION (1955-1964)

Types d'information	Nombre de pays							
	Total	Afri- que	Améri- que du Nord	Améri- que du Sud	Asie	Europe	Océanie	URSS
Total	130	24	32	12	28	28	5	1
Alphabétisme seulement	12	6	—	—	6	—	—	—
Alphabétisme et fréquentation scolaire	1	—	—	—	1	—	—	—
Alphabétisme, fréquentation sco- laire et niveau d'instruction	26	5	10	4	6	1	—	—
Alphabétisme, fréquentation sco- laire, niveau d'instruction et diplômes	17	—	8	4	2	2	—	1
Alphabétisme et niveau d'instruction et diplômes	17	4	1	—	10	2	—	—
Alphabétisme, niveau d'instruction et diplômes	6	2	—	1	—	3	—	—
Alphabétisme et diplômes	7	2	2	1	—	—	2	—
Fréquentation scolaire seulement	—	—	—	—	—	—	—	—
Fréquentation scolaire et niveau d'instruction	12	2	3	—	2	3	2	—
Fréquentation scolaire, niveau d'instruction et diplômes	13	—	7	1	—	5	—	—
Niveau d'instruction seulement	8	3	—	—	—	4	1	—
Niveau d'instruction et diplômes	11	—	1	1	1	8	—	—

D'après le manuel des méthodes de recensement de population et d'habitat / 6E 70 XVII 7Add 4 — ONU

TABLEAU 2
DETAIL DES TYPES DE DONNEES SUR L'ALPHABETISME RECUEILLIES DANS LES RECENSEMENTS
DE POPULATION (AFRIQUE SEULEMENT 1955-1964).

Pays	Date	Capacité à lire	Capacité à écrire	Capacité à lire et à écrire	Age mini- mum pour les ques- tions (en années)	Langue précisée
Afrique du Sud (population africaine)	1960	x	—	x	—	non précisée
Algérie	1960	—	—	x	—	français, arabe
Angola (population africaine)	1960	x	x	—	—	portugais
Angola (population non africaine)	1960	x	—	—	—	non précisée
Botswana	1964	—	—	x	—	anglais, setswana, autre
(Iles du) Cap Vert	1960	x	—	x	—	non précisée
Gabon	1960-1961	—	—	x	—	français
Libéria	1962	—	—	x	5	anglais
Libye	1964	—	—	x	6	non précisée
Maroc	1960	—	—	x	—	arabe, hébreu, français espagnol
(Ile) Maurice	1962	x	—	x	—	non précisée
Mozambique (population africaine)	1960	—	—	x	—	non précisée
Mozambique (population non africaine)	1960	—	—	x	—	portugais, autre
Réunion	1961	—	—	x	15	non précisée
Sainte-Hélène	1956	—	—	x	6	non précisée
Sao-Tomé et Principe	1960	x	—	—	—	non précisée
Seychelles	1960	—	—	x	15	non précisée
Sierra Leone	1963	—	—	x	10	anglais, autre (préciser)
Swaziland (population africaine)	1956	x	—	x	—	anglais, swazi
Togo	1958-1960	—	—	x	—	allemand, français anglais
Tunisie	1956	—	—	x	—	français, arabe, autre

TABLEAU 3
DETAIL DES TYPES DE DONNEES SUR LA FREQUENTATION SCOLAIRE
RECUEILLIES DANS LES RECENSEMENTS DE POPULATION
(AFRIQUE SEULEMENT, 1955-1964).

Pays	Date	Fréquenté ou non l'école	Degré d'instruction pour ceux qui fréquentent l'école		Motif demandé en cas de non fréquentation	Age limite pour les questions (en années)	
			Degré	Niveau		minimum	maximum
Angola (population non africaine)	1960	--	x	--	--	--	--
(Iles du) Cap Vert	1960	--	x	x	--	--	--
Ghana	1960	x(1)	x	x	--	6	--
Libéria	1962	x(2)	x	x	--	5	--
Mozambique (population africaine)	1960	--	x	x	--	--	--
(population non africaine)	1960	--	x	x	--	--	--
Sao Tomé et Principe	1960	--	x	--	--	--	--
Sierra Leone	1963	x	x	x	--	5	--
Zambie (population africaine)	1963	x(3)	--	--	--	--	--

- (1) Fréquentation scolaire "maintenant", "passée" ou "jamais".
(2) Fréquentation scolaire à temps complet, à temps incomplet, ou "pas du tout" durant l'année scolaire en cours.
(3) La question se rapportait à la fréquentation scolaire durant la dernière année scolaire avant le recensement.

TABLEAU 4
DETAIL DES TYPES DE DONNEES SUR LE NIVEAU D'INSTRUCTION
ET LES DIPLOMES OBTENUES DANS LES RECENSEMENTS DE POPULATION
(AFRIQUE SEULEMENT, 1955-1964)

Pays	Date	Niveau d'instruction				Qualifications, diplômes ou certificats obtenus
		Degré le plus élevé suivi (ex: Primaire, Secondaire, Université)	Années d'études achevées ou diplômes obtenus au sein de ce degré	Nombre total d'années passées à l'école	Age minimum pour les questions (en années)	
Afrique du Sud (population africaine)	1960	x	x	--	--	x
(population non africaine)	1960	x	x	--	--	x
Algérie	1960	--	--	--	--	x
Angola (population non africaine)	1960	x	x	--	--	--
Botswana	1964	x	...	--	--	--
(Iles du) Cap Vert	1960	x	x	--	--	--
Egypte	1960	x	x	--	10	--
Ghana	1960	x	x	--	6	--
Kenya	1962	--	--	x(1)	--	--
Libéria	1962	x	x	--	5	--
Libye	1964	x	x	--	6	--
(Ile) Maurice	1962	x	--	--	--	x
Mozambique (population africaine)	1960	x	x	--	--	--
(population non africaine)	1960	x	x	--	--	--
Ouganda	1959	--	--	x	--	--
Réunion	1961	--	--	--	--	x(2)
Sao Tomé et Principe	1960	x	x	--	--	--
Seychelles	1960	x	x	--	15	--
Sierra Leone	1963	x	x	--	5	--
Togo	1958-1960	x	--	--	--	--
Zambie (population africaine)	1963	x(3)	x(3)	--	--	--

- (1) Ecole à plein temps seulement, à l'exclusion de l'Université, l'école du soir etc. . .
(2) Question s'adressant seulement aux personnes de 15 ans et plus.
(3) Question s'adressant seulement aux personnes ayant quitté l'école avant la dernière année scolaire précédant la date du recensement.

Il est à noter que ces critères ne se répartissent pas au hasard dans le temps : de l'époque de la colonisation aux questionnaires actuels, on observe un passage du plus simple au plus complexe, le point de départ étant fourni par les questions portant sur la "connaissance du français" (1). Il reste cependant que nombre d'enquêtes récentes sont héritières du passé et que de façon très fréquente l'instruction est le parent pauvre des collectes démographiques. Il semble même que sa présence soit souvent due à la seule routine. Les critères, sur lesquels nous n'avons pas à juger pour l'instant, sont les suivants :

- a) la langue parlée – locale
– occidentale
- b) le fait de savoir lire et écrire

Pour les deux premiers critères une langue particulière (le Français, l'Anglais, l'Arabe) est souvent seule mise en avant.

- c) la fréquentation passée de l'école : temps de scolarisation ou dernier niveau atteint
- d) le dernier diplôme obtenu
- e) la formation professionnelle acquise.

Les critères peuvent être assortis de restrictions sur l'âge des interrogés (par exemple 12 ans et plus pour b/)

A ceci s'ajoute un éventuel repérage de la situation scolaire des jeunes, soit à travers la partie "instruction", soit à travers la partie "emploi" du questionnaire.

Il nous a paru intéressant de présenter (tableaux 1 à 4, pp. 17 et 18), d'après les données figurant dans le Manuel des méthodes de recensement de l'O.N.U. :

– d'une part la liste des types d'informations recueillies dans le monde entier au cours des recensements de la décennie 1955-1964 (tableau 1). Il apparaît que la fréquentation scolaire était alors moins souvent envisagée en Afrique que dans le reste du monde ;

– d'autre part le détail des données recueillies sur l'alphabétisme, la fréquentation scolaire, le niveau d'instruction et les diplômes dans les seuls pays africains au cours de la même décennie (tableau 2 à 4).

Ceci donne un aperçu des différents types de questions possibles, bien que les pays d'Afrique francophone ne soient pas nombreux dans la liste des pays étudiés.

On donne ici une liste des questions les plus fréquemment posées et des combinaisons observées pour les divers critères dans les questionnaires que nous avons pu examiner (recensements et enquêtes). Pour plus de détail, on se reportera aux tableaux figurant à la fin du présent chapitre, pp. 41 à 56. (N.B les colonnes sont séparées par des points virgules (;), les réponses possibles par des traits obliques (/). Différents modèles représentatifs de questionnaires figurent pp. 21 à 30, à titre d'exemples. Il en résulte en fait une multiplicité, qui peut se ramener aux cinq cas (quatre, si l'on exclut les questions, peu fréquentes, sur la formation professionnelle) suivants.

1. "Connaissance du français" (2)

- 1 colonne, trois réponses possibles :
ne parle pas français / parle français / lit et écrit le français

(1) Dans le "Manuel de l'enquêteur" publié par l'INSEE en 1961, la question sur la "connaissance du français", seule question prévue concernant le degré d'instruction, est ainsi libellée :

- ne parle pas français
- parle français
- lit et écrit
- lit et écrit avec études primaires
- a le C.E.P. (Certificat d'Etudes Primaires)
- a fait des études supérieures au CEP.

Ce manuel servit de référence à de nombreuses enquêtes dont les questionnaires étaient normalisés – cf. tableaux pp. 40 à 56.

(2) Bien entendu, il suffit de remplacer "français" par "anglais" dans certains pays.

- 1 colonne, six réponses :
ne comprend pas le français / comprend seulement le français / parle le français / lit le français / écrit le français / ND (non déclaré).

On voit déjà apparaître ici un premier degré de complexité du questionnaire : les réponses ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre ; il s'agit donc pour l'agent, de retenir *la seule réponse correspondant au degré d'instruction le plus élevé* selon la hiérarchie implicite : "comprend" / "parle" / "lit" / "écrit".

2. "Langues"

- n colonnes à 2 réponses possibles (oui / non) :
français ; langue parlée au pays ; langue (s) locale (s) parlée (s) : n-2 colonnes.
- 2 colonnes à n réponses :
langue locale parlée (liste) ; langue (s) étrangère (s) parlée (s) :
aucune / français / arabe / anglais / français et arabe / français et anglais / arabe et anglais / français et arabe et anglais.
- 2 colonnes à 4 réponses :
pour le français : ne parle pas / parle / lit / écrit ;
pour l'arabe : ne parle pas / parle / lit / écrit.

On notera que cette variante n'est que la question "connaissance du français" étendue à une autre langue ; au contraire pour les deux autres variantes, les questions ne sont pas en principe orientées vers la dichotomie parle / lit-écrit, mais vers le recensement des langues effectivement utilisées dans les rapports (oraux) entre groupes.

3. "Connaissance du français" / "degré d'instruction"

Ce type de combinaison est de loin le plus fréquemment observé.

- 1 colonne à 7 réponses (orientation vers le diplôme) :
illettré / parle le français / lit le français / écrit le français / CEP / autre diplôme / ND.
Implicitement, le privilège donné au CEP par rapport à d'autres diplômes signifie que celui-ci est conçu comme critère pertinent d'alphabétisme. Dans certains questionnaires, la réponse "autre diplôme" est démultipliée, par exemple : BE/BAC/BS/DES/CAP/ autres.
- 2 colonnes à nombre variable de réponses (orientation vers le niveau atteint) :
lit et écrit : rien/arabe/arabe et français/arabe et français et autres/autres ; nombre d'années accomplies avec succès dans le cycle le plus élevé atteint : supérieur / secondaire / moyen / professionnel / primaire / sans / autre.

Ce type de questionnaire à orientation plus pédagogique ouvre la voie à l'introduction d'une ou plusieurs colonnes sur la situation *actuelle* des enfants scolarisables, que nous allons voir ci-dessous.

4. Scolarisation présente des enfants d'âge scolaire

Il s'agit là d'une notion complètement différente du niveau d'instruction :

- le groupe d'âge concerné est plus limité ;
- on n'est pas en face d'une position acquise (comme un diplôme par exemple) mais d'une situation au moment de l'investigation : situation qui peut être différente le jour de l'enquête, et le lendemain ;
- au niveau de la fréquentation scolaire, se posent tous les problèmes sur lesquels les organisations internationales achoppent depuis presque deux décennies, et qui se résument à ceci : qu'entend-on par élève ? Ces problèmes seront abordés au point suivant.

De façon générale, en particulier dans les années 1960, les élèves (ou étudiants) sont considérés comme un sous-ensemble des inactifs. C'est donc dans la colonne "emploi" ou "activité" qu'on peut trouver la trace des scolarisés. Mais, comme la question sur l'emploi ne se pose qu'à partir de l'âge actif (en principe) on ne

Recensement général de la population – Commune de Cotonou 1956

NUMÉRO D'ORDRE (à encercler pour les personnes vues par l'agent recenseur)	NOM ET PRÉNOMS Filiation	LIEN DE PARENTÉ avec le Chef de famille (ou de ménage)	ÉTAT Matrimonial	SEXE	ANNÉE de NAISSANCE		LIEU DE NAISSANCE
					année de naissance	âge	
	<p>INSCRIVEZ EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE :</p> <p>Les personnes du logement dans l'ordre suivant, — Chef de famille. — Epouse (Nom de jeune fille). — Enfants non mariés nés de cette épouse en commençant par le plus jeune. — Eventuellement : Autres épouses et leurs enfants non mariés. — Enfants mariés suivis chacun de son conjoint et de ses enfants. — Parents et grands-parents. — Frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines, etc... — Autres personnes (Amis, pensionnaires, personnes recueillies, domestiques s'ils sont logés chez vous). Les enfants seront toujours inscrits après leur mère, même s'ils ne sont pas tous du même lit. Les enfants du chef de famille, dont la mère n'est pas inscrite sur la présente feuille seront inscrits immédiatement après le chef de famille. Pour les personnes âgées de plus de 21 ans, inscrire le nom du père et celui de la mère.</p>	<p>Inscrivez par exemple :</p> <p>— C. F. (pour le chef de famille), — Epouse. — Fils ou fille — Père, mère — Frère, oncle — Ami — Pensionnaire — Domestique etc...</p>	<p>Inscrivez selon le cas :</p> <p>C pour célibataire M pour marié V pour veuf non remarié D pour divorcé non remarié L pour union libre</p>	<p>Inscrivez</p> <p>M pour masculin ou F pour féminin</p>	<p>Inscrivez l'année de naissance ou, à défaut l'âge en années</p>	<p>année de naissance</p> <p>âge</p>	<p>Pour les personnes nées au Dahomey, indiquez la Subdivision ou la Commune. Pour les personnes nées dans un Territoire de l'A. O. F., indiquez le territoire. Pour les personnes nées en France, dans les Départements d'Outre-Mer et d'Algérie, indiquez le Département. Pour les autres personnes, inscrivez seulement le Territoire de l'Union Française, ou le Pays.</p>
1	2	3	4	5	6	7	
01	Père Mère						
02	Père Mère						
03	Père Mère						
04	Père Mère						
05	Père Mère						
06	Père Mère						
07	Père Mère						
08	Père Mère						
09	Père Mère						
10	Père Mère						
11	Père Mère						
12	Père Mère						
13	Père Mère						

DEM. 3

**RÉSERVÉ
AU BUREAU**

1. NOM _____	PRÉNOM (S) _____	1 4
2. MÉNAGE N° _____	3. LIGNE N° _____	I. 6 7
	PRÉSENT (E) <input type="checkbox"/>	M. 10
4. NATURE DE RÉSIDENCE	ABSENT (E) <input type="checkbox"/>	H. 13
	PASSAGER (E) <input type="checkbox"/>	R. 14
<hr/>		
5. Date de naissance	(J) _____ (M) _____ (A) _____	A. 17
6. Lieu de naissance	_____	L.N. 19
7. Nationalité	_____	Na. 21
8. Origine ethnique	_____	Et. 23
9. Religion	_____	R. 25
10. Langue habituelle	_____	L.H. 27
11. Autre(s) langue(s) parlée(s)	_____	A.L. 31
12. Fréquentation scolaire	_____	F.S. 32
13. Niveau d'instruction	_____	N.I. 34
Personnes de 6 ans et plus		
14. Type d'activité	_____	S.I. 35
Occupés et chômeurs		
15. Profession	_____	P. 38
16. Situation dans la profession	_____	S.P. 39
17. Branche d'activité	_____	I. 42

mesure très souvent dans les recensements que les adultes ou adolescents (plus de 14 ans ou plus de 12 ans par exemple) fréquentant un établissement scolaire ou universitaire. Dans ce cas, la question est généralement libellée ainsi :

Activité – si inactif, préciser : chômeur, retraité, élève ou étudiant. Il arrive que les “inactifs” ne soient pas détaillés, auquel cas l’on doit renoncer à toute information. S’ils le sont, la mesure n’apporte guère car l’appréciation du statut d’élève reste, comme on le verra, bien difficile.

Dans des opérations récentes (notamment dans des pays d’Afrique du Nord), la scolarisation présente est placée au même titre que la scolarisation passée.

On a dans ce cas un tel type de questions :

- fréquentez-vous actuellement l’école ?
- si oui, quel établissement et quelle classe ?

Le questionnaire en est alourdi, mais la comparaison avec les statistiques annuelles est alors possible, ainsi que toutes sortes de rapprochements entre la fréquentation scolaire et diverses caractéristiques socio-économiques (instruction des parents, ethnie etc.).

Mais de façon générale, on en est parfois, en voyant les questionnaires, à se demander si le problème du statut d’élève a été envisagé. Faute d’avoir pu examiner le manuel de l’enquêteur et faute de résultat figurant dans les publications disponibles on ignore fréquemment si les élèves ont été recensés en tant que tels.

Une telle observation ne doit pas étonner : tout comme l’activité, l’instruction n’est pas du domaine strictement démographique. Lorsque, de surcroît, le démographe rencontre des difficultés à cerner celle-ci, il tend à la négliger. Ceci explique que, si l’éducation est, comme on l’a dit, le parent pauvre des enquêtes et recensements, la fréquentation scolaire des enfants est elle-même le parent pauvre au sein du domaine éducatif(1).

5. Formation professionnelle acquise

La formation professionnelle n’est presque jamais l’objet d’une question spéciale. L’intérêt pour le planificateur en est pourtant évident. Il reste que la variété des formations possibles ainsi que leur durée rend difficile tout classement pertinent. Un exemple de solution à ce problème est d’étendre le champ de la formation professionnelle à celui de la qualification, comme le fait le recensement algérien de 1960 avec la question suivante : Quelle est votre qualification ?

- formation spécialisée
- simple expérience
- aucune.

Une autre possibilité est l’énumération la plus complète possible des diverses formations susceptibles d’être acquises dans le pays. Plus que des résultats statistiques, l’on doit escompter une meilleure connaissance des diverses filières existant dans le pays à un moment donné. On remarquera que l’éducation des adultes, le recyclage, le perfectionnement etc. sont actuellement l’objet d’une mise en valeur statistique.

A ce sujet, les experts chargés d’examiner la C.I.T.E. (2) notent dans un document de travail, que “sur le plan national et international, on dispose depuis longtemps de statistiques couvrant le système scolaire et universitaire ordinaire, alors qu’on n’en a guère pour l’éducation des adultes (3). Cela est dû dans une large

 (1) “La conférence des statisticiens de Genève, organisme de l’O.N.U., qui travaille notamment sur le thème des recensements et qui cherche à promouvoir une meilleure harmonisation des opérations de recensement dans les pays européens, n’a pas cru devoir retenir la fréquentation scolaire dans la liste des caractéristiques fondamentales pour les recensements des années 1970”. Claude Régnier, colloque national du CNRS sur l’analyse démographique et ses applications. On peut penser que les experts internationaux travaillant sur les pays en voie de développement ont des résistances semblables face à la mesure de la fréquentation scolaire.

(2) Réunion internationale d’experts chargés d’examiner la Classification internationale type de l’éducation (C.I.T.E.) et ses incidences. Propositions pour le rassemblement des statistiques de l’éducation des adultes. Paris 1974.

(3) Ce terme s’entend au sens d’“éducation extra-scolaire”, adaptée “aux besoins de personnes généralement âgées de 15 ans et plus”.

mesure, à la diversité des activités éducatives auxquelles participent les adultes et les jeunes en dehors du système scolaire, au caractère sporadique de beaucoup de ces activités et, plus encore, à la diversité des organismes, tant publics que privés, qui appliquent ces programmes d'enseignement". Il est, dans le même document, affirmé que de nombreuses réunions internationales insistent sur l'opportunité de mettre au point un système statistique adapté aux systèmes d'éducation extra-scolaires. Ainsi en est-il de la Troisième conférence internationale sur l'éducation des adultes, réunie par l'U.N.E.S.C.O. en 1972 à Tokyo, qui souligne "l'inexistence d'une méthodologie pour dénombrer les formes d'éducation des adultes et l'impérieuse nécessité de disposer de données statistiques pour pouvoir élaborer et mettre en oeuvre des plans d'éducation des adultes" (1). Une telle nécessité, vivement ressentie à l'heure actuelle, se heurte à nombre de difficultés sur lesquelles nous reviendrons.

3.2. Statistique scolaire

Malgré la publication d'annuaires-types et de questionnaires-types, les annuaires statistiques de l'éducation nationale offrent une très grande diversité de tableaux d'un pays à l'autre et parfois, dans un même pays, d'une année sur l'autre.

L'unité de base (si l'on excepte les statistiques sur les enseignants et sur les coûts) est l'élève, partie d'un effectif scolaire annuel. Il va de soi qu'un élève n'est jamais désigné, et par conséquent qu'il ne saurait être question de le "suivre" d'une année sur l'autre dans les annuaires.

Les caractères de base, à la fois ceux que l'on observe et ceux que le bon sens impose, sont :

- le sexe ;
- le type d'enseignement suivi (général, technique, normal pour le Second degré) ou la discipline ;
- le niveau (degré : Premier, Deuxième ou Second, Troisième (2), cycle, classe) ;
- l'ordre d'enseignement (Public, Privé confessionnel, Privé laïc).

Les chiffres répartissant les élèves selon ces caractères figurent en principe dans tous les annuaires, puisque leur connaissance résulte directement d'une réponse au questionnaire de la part du chef d'établissement. On pourrait même dire que si ce type de répartition n'existe pas ou n'est pas même évoqué, il y a lieu de se méfier quant à la véracité des totaux.

D'autres informations, croisées avec les précédentes, figurent très fréquemment, mais leur obtention est moins immédiate :

- l'âge ou le groupe d'âge ;
- la nationalité ;
- les diplômes obtenus (la source de cette donnée n'est pas généralement le chef d'établissement, mais le service des examens).

Enfin, les tableaux peuvent, soit donner des résultats chiffrés globaux, soit en effectuer une ventilation géographique selon divers critères :

- la région
- le caractère urbain ou non de l'établissement
- diverses divisions administratives telles que cantons, départements etc. . .

Le démographe trouvera (pp. 34 à 36) trois modèles de tableaux respectivement pour l'enseignement technique public de second cycle en Côte d'Ivoire, l'enseignement du premier degré privé en Haute-Volta et l'enseignement secondaire général au Mali.

On le voit, tout ce qui se rattache à un élève (son sexe, son âge, l'établissement qu'il fréquente etc. . .) peut se combiner de multiples façons. Sans pour autant aborder maintenant la question du choix des tableaux utiles, on peut dire que, si simplement au niveau du questionnaire par établissement, l'âge des élè-

 (1) Rapport final de la troisième conférence internationale sur l'éducation des adultes. Unesco, Paris, 1972.

(2) Ces termes, qui se sont imposés sur le plan international, correspondent aux acceptions plus courantes de "Primaires", "Secondaires" et "Supérieurs". De telles catégories appellent une définition, qui sera donnée lors de l'examen des concepts.

ves, leur nationalité éventuellement et le nombre de filles sont connus, éventuellement pour chaque classe, tout croisement est rendu possible entre les différents caractères. Ceci implique en réalité un questionnaire plus simple qu'il pourrait y paraître (1).

Les formulaires d'enquêtes et de recensements ne seront plus satisfaisants sans doute qu'à une condition : l'amélioration des méthodes d'investigation spécifiques en milieu scolaire. Il est en effet illusoire d'attendre du démographe qu'il mette au point une méthodologie dans un domaine qui n'est pas le sien, alors que les statistiques d'éducation sont l'objet d'une redéfinition quant au champ d'investigation et aux concepts utilisés. Ceci passe à notre avis par l'existence d'un service central national de statistiques chargé de collecter et d'analyser les données sur la scolarisation et sur la formation hors-système scolaire. La mise en œuvre d'un inventaire des établissements ou simples filières de formation, dans des domaines encore mal explorés, mais désormais plus importants (tels que formation des adultes, alphabétisation etc. . .) est de ce point de vue une tâche prioritaire ; mais elle ne doit pas se faire séparément des services de planification, au risque de rendre impossible toute liaison avec les enseignements traditionnels et donc de voir les enseignements sortant de ce cadre échapper à toute prévision. C'est à ce prix que les questionnaires de recensements et d'enquêtes pourront non seulement être améliorés mais leurs réponses exploitées.

Il ne faut pas cependant se cacher les difficultés conceptuelles inhérentes à tout travail centralisateur de ce type : un répertoire de toutes les formations existantes signifie, pour un pays en voie de développement, une redéfinition très fréquente des termes utilisés, en rapport avec les situations réelles : telle formation s'adresse-t-elle pratiquement à ceux qu'elle vise, et, si oui, remplit-elle le but qu'elle s'est assignée ? Plus généralement à partir de quel niveau, de quelle intensité, de quelle durée peut-on parler de formation ou d'enseignement ? On verra, dans ce qui suit, à quel point les insuffisances de la collecte renvoient à des difficultés conceptuelles, y compris dans les domaines d'éducation traditionnels.

 (1) On trouvera en Annexe II le questionnaire sur les statistiques d'enseignement élaboré par l'UNESCO à la suite de la session de 1958, et en Annexe III la liste des tableaux proposés par l'annuaire-type de l'AUDECAM, ainsi que le fac-similé de certains d'entre-eux.

COTE D'IVOIRE – ANNEE SCOLAIRE 1971/72
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE – PUBLIC
LYCEE TECHNIQUE

I – REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANNEE D'ETUDES

Année d'études Type de Formation	2 ^e			1 ^{ère}			Cl. Term.			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Formation industrielle	216	9	225	173	–	173	125	1	126	514	10	524
Formation économique et commerciale	195	139	334	185	104	289	170	69	239	550	312	862
Total	411	148	559	358	104	462	295	70	365	1 064	322	1 386

II – REPARTITION DES REDOUBLANTS PAR ANNEE D'ETUDES

Année d'études Type de Formation	2 ^e			1 ^{ère}			Cl. Term.			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Formation industrielle	7	–	7	18	–	18	10	–	10	35	–	35
Formation économique et commerciale	26	22	48	7	10	17	13	10	23	46	42	88
Total	33	22	55	25	10	35	23	10	33	81	42	123

III – REPARTITION DES ELEVES SUIVANT LA NATIONALITE

Année d'études Nationalité	2 ^e			1 ^{ère}			Cl. Term.			Total		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Ivoiriens	388	132	520	329	88	417	276	62	338	993	282	1 275
Autres Africains	8	6	14	12	6	18	7	2	9	27	14	41
Français	10	9	19	14	9	23	9	6	15	33	24	57
Autres Etrangers	5	1	6	3	1	4	3	–	3	11	2	13
Total	411	148	559	358	104	462	295	70	365	1 064	322	1 386

Source : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (OSDI), cité dans : Statistiques scolaires en Côte d'Ivoire au 1/1/1972.

HAUTE-VOLTA – ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE-PRIVE
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANNEE D'ETUDES – SUITE – AU 1/1/69

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE	SEXE	S E	CP 1	CP 2	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	S M	TOTAL
GARANGO	garçons		182	67	122	75	70	34		550
	filles		114	71	73	42	46	28		374
	total		296	138	195	117	116	62		924
TENKODOGO	garçons		101	75	77	61	59	59		432
	filles		72	14	56	4	31	2		179
	total		173	89	133	65	90	61		611
KOUPELA	garçons	66	222	146	171	134	80	167		986
	filles	63	90	72	87	66	37	68		483
	total	129	312	218	258	200	117	235		1 469
BOULSA	garçons		–	25	–	17	–	–		42
	filles		–	17	–	14	–	–		31
	total		–	42	–	31	–	–		73
KAYA commune	garçons		63	27	50	30	45	21		236
	filles		46	24	36	11	11	12	26	166
	total		109	51	86	41	56	33	26	402
KAYA cercle	garçons		–	30	27	–	–	17		74
	filles		–	11	6	–	–	2		19
	total		–	41	33	–	–	19		93
KONGOUSI	garçons		80	52	77	61	53	30		353
	filles		39	49	38	32	16	16		190
	total		119	101	115	93	69	46		543
KOUDOUYOU commune	garçons	40	222	221	101	168	94	151		997
	filles	38	194	83	109	83	122	56		685
	total	78	416	304	210	251	216	207		1 682
YAKO	garçons		91	70	37	102	39	75		414
	filles		54	49	49	57	31	32		272
	total		145	119	86	159	70	107		686
REO	garçons		145	124	106	68	85	72		600
	filles		99	88	67	48	61	47		410
	total		244	212	173	116	146	119		1 010
OUAGADOUGOU commune	garçons	110	345	419	286	296	222	254		1 932
	filles	120	335	388	287	275	198	170		1 773
	total	230	680	807	573	571	420	424		3 705
OUAGADOUGOU cercle	garçons		134	172	100	159	56	115		736
	filles		77	97	52	68	31	45		370
	total		211	269	152	227	87	160		1 106
BOUSSE	garçons		–	48	–	–	24	19		91
	filles		–	14	–	–	19	12		45
	total		–	62	–	–	43	31		136
ZINIARE	garçons		91	118	80	100	58	66		513
	filles		54	32	37	25	19	27		194
	total		145	150	117	125	77	93		707
KOMBISSIRI	garçons		27	75	17	30	23	37		209
	filles		10	24	14	8	9	7		72
	total		37	99	31	38	32	44		281

Source : Statistiques scolaires – Haute-Volta – 1968-1969.

**MALI – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL -
EFFECTIFS PAR SECTION ET ANNEE D'ETUDE
PERIODE 1968/1969**

SECTIONS	1 ^{ère} Année		2 ^e Année		3 ^e Année		ENSEMBLE	
	TOTAL	Dont filles	TOTAL	Dont filles	TOTAL	Dont filles	TOTAL	Dont filles
LETTRES CLASSIQUES								
Public	66	–	29	–	22	14	117	14
Privé	10	–	12	–	4	–	26	–
Total	76	–	41	–	26	14	143	14
LETTRES MODERNES								
Public	331	44	167	36	98	–	596	80
Privé	60	30	38	10	38	8	136	48
Total	391	74	205	46	136	8	732	128
SCIENCES BIOLOGIQUES								
Public	353	42	233	42	86	27	672	111
Privé	67	31	71	10	37	6	175	47
Total	420	73	304	52	123	33	847	158
SCIENCES EXACTES								
Public	347	35	197	26	74	9	618	70
Privé	36	–	49	5	15	–	100	5
Total	383	35	246	31	89	9	718	75
SERIES ETRANGERES A, C, D								
Public	26	15	27	12	19	8	72	35
Privé	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	26	15	27	12	19	8	72	35
TOTAL GENERAL	1 296	197	823	141	393	72	2 512	410
DONT PUBLIC	1 123	136	653	116	299	58	2 075	310
PRIVE	173	61	170	25	94	14	437	100

Source : Ministère de l'Education Nationale.
Annuaire statistique du Mali-1969.

ETAT DES QUESTIONNAIRES DE RECENSEMENTS ET D'ENQUETES
PAR SONDAGE DANS LEUR PARTIE "INSTRUCTION"

Présentation

Les questionnaires de recensements et d'enquêtes démographiques par sondage ont été présentés séparément, afin de rendre plus aisé le repérage des grandes opérations nationales.

Lorsque nous avons pu voir le questionnaire, cela est noté. Toutefois, même dans ce cas, il arrive que le détail du questionnaire soit reconstitué d'après les publications de résultats, certains questionnaires "vus" ne précisant pas le libellé des réponses possibles (il eût fallu disposer également de l'ensemble des instructions données aux agents).

L'étude du "niveau d'instruction" de la population hors-système scolaire apparaît généralement plus aisée que celle de la population scolarisée. C'est pourquoi nous avons cru bon faire figurer dans une colonne le renseignement suivant, toutes les fois qu'il était connu : est-ce que le statut d'élève ou étudiant est prévu comme type particulier d'activité, et pour quels âges. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas, en particulier pour la précision concernant les âges. Il importe toutefois de savoir que toutes les précisions ne sont pas données dans les questionnaires et qu'à défaut de connaître les consignes aux enquêteurs, la mention "NP" (non précisé) n'a pas nécessairement valeur négative.

On s'est efforcé de reconstituer aussi rigoureusement que possible la teneur exacte du questionnaire : nombre et libellé des questions et des réponses possibles. Le "nombre de questions" est en principe celui des colonnes réservées à l'instruction dans la feuille de ménage ou individuelle. Cela ne veut pas dire qu'elles soient toutes exploitées. Les questions ont été séparées par des points-virgules (;). Les réponses possibles à chaque question, quand elles sont connues, sont énumérées en détail et séparées entre elles par des traits obliques (/). Un point doit être souligné : dans la plupart des opérations antérieures à l'Indépendance, les questionnaires se ressemblent. En conséquence, "Connaissance du français" : NP ou "Degré d'instruction" : NP, signifient très probablement que les réponses possibles étaient voisines des deux schémas suivants, les plus répandus à cette époque :

- parle le français / lit et écrit le français / ni l'un ni l'autre
- parle le français / lit et écrit le français / CEP / autres.

C'est pourquoi nous les avons classées respectivement aux points b/ et c/ des catégories décrites ci-dessous.

Le classement adopté va du plus simple au plus complexe :

a) la première catégorie de questionnaires est celle où aucune allusion n'est faite ni à l'éducation ni aux langues connues ; généralement, on peut cependant évaluer le nombre de scolarisés à travers la question sur l'activité.

b) et c) viennent ensuite les questionnaires centrés sur la seule connaissance du français (parler et alphabétisme) ainsi que sur la possession de certains diplômes de base (généralement le Certificat d'études primaires et le Brevet).

d) et e) certains questionnaires, en particulier dans les pays du Maghreb, attachent une plus grande importance aux différentes langues. Nous les avons regroupés, en distinguant ceux qui comportent de préférence une optique de stock (diplôme) ou une optique de flux (fréquentation scolaire présente ou passée).

f) enfin, une catégorie à part est celle des enquêtes ou recensements où l'on ne vise pas à préciser dans quelle langue les personnes sont alphabétisées, mais seulement à cerner un degré d'instruction. Cette conception est assez largement appliquée dans les années récentes.

En ce qui concerne la dernière colonne, il a été jugé utile de préciser, quand le questionnaire a été vu, si l'enquêteur devait ou non mentionner le motif de l'absence pour les résidents absents (1) et de la présence pour les visiteurs (1) (ou tout au moins le lieu de présence et la durée de l'absence pour les premiers, et le lieu de la résidence habituelle et la durée de la visite pour les seconds). Cette information est en effet d'une grande utilité pour l'étude des migrations scolaires.

(1) Respectivement RA et V dans la terminologie courante.

1 - RECENSEMENTS NATIONAUX (RN) ET URBAINS (RU)

Pays - Date et nature de l'opération	Quest. vu	Nb qu. (1)	cat. eng. (2)	Description du questionnaire (3)	El-Etud. comme activité (2)	Motif demandé pour RA et V.
<i>a) Aucune question relative à l'instruction ou au langues</i>						
Centres urbains (Sénégal) RU 1954-1957	x	-	-	Néant	NP	non
Ebolewa (Cameroun) RU 1958	x	-	-	Néant	NP	durée et lieu seulement
Gabon RN 1960	x	-	-	Néant	oui (14 ans et plus)	non
Fort-Lamy (Tchad) RU 1961-1962	x	-	-	Néant	oui (14 ans et plus)	oui
Gabon RN 1969	x	-	-	Néant	prob.(6 ans et plus)	durée seulement
Libreville (Gabon) RU 1969	x	-	-	Néant	prob.(6 ans et plus)	oui
<i>b) Connaissance du français (ou d'autres langues) seulement</i>						
Abidjan (Côte d'Ivoire) RU 1955	x	1	14 ans et +	Connaissance du français - sait lire et écrire le français / sait parler le français / ni l'un ni l'autre	oui	non
Cotonou (Dahomey) RU 1956	x	1	NP	Connaissance du français - sait lire et écrire le français / sait parler le français / ni l'un ni l'autre	oui	non
4 centres urbains (Côte d'Ivoire) RU 1956-57		1	...	Connaissance du français - ne parle pas / parle / lit et écrit.	oui	...
Centres urbains (Côte d'Ivoire) RU 1957	x	1	NP	Sait lire et écrire le français / sait parler le français / ni l'un ni l'autre	oui	non
Pointe-Noire (Congo) RU 1958	x	1	NP	Connaissance du français - NP	NP	non
Maroc RN 1960	x	8	NP	Langues - Parler-vous : l'arabe ; un dialecte berbère ; le français ; Savez-vous lire et écrire : l'arabe ; un dialecte berbère ; le français ; l'espagnol	oui	lieu seulement pour V
Bamako (Mali) RU 1960-61		1	...	Connaissance du français - parle seulement / parle, et lit seulement / parle, lit et écrit
Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) RU 1963		1	14 ans et +	Degré de connaissance du français - aucun / parle / lit / écrit ;	non	...
		1	6 - 14 ans	Fréquentation scolaire		
<i>c) Connaissance du français et degré d'instruction</i>						
Dakar RN 1955 (Sénégal)	x	3	NP	Degré d'instruction - sait parler le français : oui/non ; Sait lire et écrire le français : oui/non ; Diplômes obtenus (n'indiquer que le diplôme le plus élevé) : CEP/BE/BAC BS/DES/CAP/ autre (préciser)/SD (sans diplôme)	oui	non
Bamako (Mali) RU 1958		1	...	Ne comprend pas le français / parle le français / enseignement primaire / enseignement secondaire
Centres Urbains (Centrafrique) RU 1959		1	...	Ne parle pas français / parle le français / lit le français / écrit le français / CEP / ND

(1) y compris la fréquentation scolaire actuelle demandée spécifiquement comme caractéristique éducationnelle.

(2) notée NP si non précisée

(3) les questions sont séparées par des points et virgule (;) ; les réponses possibles sont séparées par des traits obliques (/) ou notées NP si elles ne sont pas précisées dans le questionnaire.

Pays – Date et nature de l'opération	Quest. vu	Nb qu. (1)	cat. enq. (2)	Description du questionnaire (3)	El-Etud. comme activité (2)	Motif demandé pour RA et V.
<i>c) Connaissance du français et degré d'instruction</i>						
Brazzaville (Congo) RU 1961	x	1	NP	Niveau d'instruction : Néant / comprend le français / parle le français / lit et écrit le français / CEI/CEII/CPI / /CPII/CMI/CMII/ Certificat d'études / Brevet / supérieur au brevet / ND	NP	oui
Agboville (Côte d'Ivoire) RU 1968		1	...	Niveau scolaire – ne parle pas français / parle le français / écrit le français / CEPE/CAP / BEPC, BE, BT/BAC licence / ND	non	oui
<i>d) Connaissance de différentes langues et degré d'instruction (diplômes)</i>						
Centres urbains (Togo) Ru 1958-1959		1	...	Niveau d'instruction – ne sait ni lire ni écrire une langue / ne peut que parler une langue autre que la langue vernaculaire / sait également la lire / sait lire et écrire / CE / BEPC / autres diplômes	oui	...
Bangui (Centrafrique) RU 1960	x	7	NP prob. tous	Niveau scolaire – diplômes obtenus ; Ne parle pas le français / parle français ; lit le français ; écrit le français ; ne parle pas l'arabe / parle l'arabe ; lit l'arabe ; écrit l'arabe	NP	non
Togo RN 1959-1960	x	1	NP	Niveau d'instruction – BE (Brevet élémentaire ou plus) / CE / pour ceux qui savent lire et écrire une langue, inscrire cette langue, exemple : LE allemand, L français, P anglais, O néant	oui	durée seulement pour RA
Ouagadougou (Haute-Volta) RU 1961				Voir libellé en e /		
Algérie RN 1960				Voir libellé en e /		
Yaoundé (Cameroun) RU 1962		1 1	15 ans et plus 6 – 14 ans	Niveau d'instruction – ne parle pas français / parle le français / écrit le français / CEP/BE et +/ instruction dans une autre langue ; Fréquentation de l'école	oui	...
<i>e) Connaissance de différentes langues et degré d'instruction (fréquentation scolaire)</i>						
Tunisie RN 1955	x	3	NP	Alphabétisme – sait lire et écrire : rien / arabe seulement / arabe et français seulement / arabe, français et autre / autre (préciser) ; Degré d'instruction – nombre d'années d'études accomplies avec succès dans le cycle d'enseignement le plus élevé atteint (ne pas tenir compte des redoublements) : supérieur / secondaire / moyen professionnel / primaire / sans instruction / autre (préciser) ; Fréquentation de l'école à la date du recensement – préciser le cycle d'enseignement et l'année d'études (exemples : primaire 2 ^e année, CFP 1 ^e année. . .) : oui/non	oui	...
Zaire (Congo-Belge) RN 1960	x	11	NP	Langue parlée au foyer ; Autres langues parlées – français ; lingala ; Rikongo ; tshiluba ; Riswahili ; Aptitude à lire ou à écrire dans une langue quelconque (test) ; degré d'instruction ; primaire incomplet ; complet ; post-primaire incomplet ; complet (N.B. dans le code, le nombre de colonnes, par regroupement, est ramené à 8).	non	non ; oui dans le quest. émigrat.
Algérie RN 1960	x	3 2 1 1	NP NP NP NP	Langues usuelles parlées – français ; arabe ; dialecte berbère / Chaoïa / tamachaq / etc. ; Instruction – savez vous lire et écrire le français : oui/non ; l'arabe : oui/non ; Diplômes obtenus : CEP/BE/BP/Bac/DS (Supérieur) ; Qualification : formation spécialisée / expérience / rien	oui	non
Ghana 1960 RN	x	3 3	6 an et plus 15 ans et plus	Instruction à temps plein – à quel moment : jamais / passé / maintenant ; type d'enseignement : primaire / secondaire / autre (préciser) niveau obtenu : NP ; Savez-vous lire et écrire une langue – oui/non ; si oui, quelle langue ghanéenne ; quelle langue non ghanéenne.

(1) y compris la fréquentation scolaire actuelle demandée spécifiquement comme caractéristique éducative.

(2) notée NP si non précisée

(3) les questions sont séparées par des points et virgule (;) ; les réponses possibles sont séparées par des traits obliques (/) ou notées NP si elles ne sont pas précisées dans le questionnaire.

Pays – Date et nature de l'opération	Quest. vu	Nb qu. (1)	Cat. enq. (2)	Description du questionnaire (3)	El-Etud. comme activité (2)	Motif demandé pour RA et V.
<i>e) Connaissance de différentes langues et degré d'instruction (fréquentation scolaire)</i>						
Ouagadougou (Haute-volta) RU 1961	x	6	tous	Instruction – langue locale parlée (10 réponses possibles) ; Langue étrangère parlée (10 réponses possibles combinant anglais, allemand et arabe) ; français - analphabète / parle / lit et parle / lit et parle / NR ; sait compter – oui/non/NR ; Temps d'école (de néant à 20 ans et plus) ; Diplômes – néant / CEP/CEPC/BE/BEPC/CAP/BAC 1/ BAC 2/BAC Tech./ Autres/ ND :	NP	non
Algérie RN 1965	x x autre modèle de quest.	1 1 3 1 (quest. suppl)	Tous 6 ans et plus 6 ans et + 6 ans et +	Langue maternelle – arabe/berbère/français/autre ; Qualification – formation spécialisée/expérience/rien ; Instruction – indiquer la ou les langues lue (s) et écrite (s) couramment : arabe / français / autre / rien ; Dernière classe suivie et genre d'école (exemple : 1ère année cours moyen / 4è année médersa / 1ère année licence droit / 2ème année centre d'apprentissage ajusteur / classe 5e lycée / rien). Suivie en 1965 : oui/non, Diplôme le plus élevé obtenu :	oui (6 ans et +) NB si l'étudiant a eu une activité prof. au moins 6j. pendant le mois, il sera classé "occupé". (vu dans le manuel du recen.)	non (lieu seulement)
Tunisie RN 1966	x	3	NP	Caractéristiques d'éducation-alphabétisme : sait lire et écrire rien / arabe seulement / arabe et français seulement / arabe, français et une autre langue / autre (préciser) ; Degré d'instruction : indiquer le nombre d'années d'études accomplies avec succès dans le cycle d'enseignement le plus élevé (ne pas tenir compte des années redoublées) supérieur / secondaire / moyen prof / primaire / sans instruction / autre (préciser) ; Fréquentation scolaire à la date du recensement : oui/non (si oui préciser le cycle d'enseignement et l'année d'étude. ex : Primaire 2e année, Secondaire 3e année, CFPA 1ère année)	oui	non
Antanetibe (Madagascar) RU 1967	x	3	6 ans et plus	Ecolier – étudiant : primaire / secondaire / technique / supérieur ; Non ecolier – non étudiant – n'a jamais été à l'école : analphabète. / lit le malgache / lit et écrit le malgache / lit et le malgache et le français ; dernières études suivies – primaire : analphabète / lit le malgache / lit et écrit le malgache / lit et écrit le malgache / lit et écrit le malgache et le français / secondaire / technique / supérieur.	oui	...
Maroc RN 1970	x	9	NP	Degré d'instruction – dernière classe fréquentée : Nombre d'années d'études dans : enseignement supérieur ; secondaire technique ; école primaire ; école coranique ; Lit et écrit : autres ; espagnol ; français ; arabe	oui	lieu seulement pour V
Mauritius RN 1972		5	tous tous 5 ans et plus 5 ans et + 12 ans et +	Groupe linguistique (langue des ancêtres) ; Langue habituellement parlée ; Fréquentation scolaire : maintenant / passée / jamais ; Niveau d'instruction – si "passée" indiquer classe primaire la plus élevée atteinte ou diplôme post-primaire / si "maintenant" indiquer classe primaire ou secondaire en cours ; Type d'activité : étudiant / pensionnaire / enfant de 12 ans à 15 ans sans école ni travail.	sans objet	...
<i>f) Alphabétisme (langue non précisée) et degré d'instruction</i>						
Madagascar centres urbains RU 1959		2 (?)	+ de 14 ans	Illétré / lit et écrit ; Catégorie d'enseignement dispensé ou / en cours / : primaire / professionnel / technique / primaire supérieur / secondaire / supérieur

(1) y compris la fréquentation scolaire actuelle demandée spécifiquement comme caractéristique éducationnelle.

(2) notée NP si non précisée

(3) les questions sont séparées par des points et virgule (;) ; les réponses possibles sont séparées par des traits obliques (/) ou notées NP si elles ne sont pas précisées dans le questionnaire.

Pays – Date et nature de l'opération	Quest. vu	Nb. qu. (1)	Cat. enq. (2)	Description du questionnaire (3)	El-Etud. comme activité (2)	Motif demandé pour RA et V
<i>f) Alphabétisme (langue non précisée) et degré d'instruction</i>						
Kenya RN 1962		1	tous	Pas d'école/moins de un an / 1 à 4 ans / 5 à 8 ans / 9 à 12 ans / 13 ans et +.
AMVR de Madirovalo Madagascar R régional 1968		2	6-14 ans 15 ans et plus	Fréquentation de l'école ; Nombre d'années passées à l'école (de 0 à 7 et plus).
Tchad RN 1968		1	...	Ne sait ni lire ni écrire / sait lire ou écrire / CEP / BEPC / autre diplôme technique (CAP, BP) / autre diplôme / ND	oui
Togo RN 1970	x	3	tous	Niveau d'instruction : ne sait ni lire ni écrire / a été à l'école mais sans CEPE / niveau CEPE / niveau BEPC, BE, BI, CAP / niveau probatoire / niveau BAC complet / niveau supérieur (indiquer diplôme universitaire le plus élevé) / non indiqué. (N.B. pour chaque cas indiquer : niveau / avec formation professionnelle / sans formation professionnelle) ; Etes vous élève ou étudiant : oui / non ; Indiquer le type d'établissement : école maternelle / école primaire / école secondaire 1er cycle / école secondaire 2ème cycle / école professionnelle et technique / école supérieure (université).	sans objet	non (durée seulement pour V)

2 – ENQUETES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Pays – Date et nature de l'opération	Quest. vu	Nb. qu. (1)	Cat. enq. (2)	Description du questionnaire (3)	El-Etud. comme activité (2)	Motif demandé pour RA et V
<i>a/ Aucune question relative à l'instruction ou aux langues</i>						
Guinée 1954–1955	x	–	–	Néant	probable	lieu et durée seulement pour RA
<i>b/ Connaissance du français (ou d'autres langues) seulement</i>						
Delta du Niger (Mali) 1956–1958		1	NP	Ne comprend pas le français / comprend seulement le français / parle / lit / écrit
Konkouré (Guinée) mission d'Inv. 1957	x	1	NP	Connaissance du français – NP	NP	motif pour RA et durée seulement pour V
Abidjan 1957–1958 (Côte d'Ivoire)		1	15 ans et +	Connaissance du français : ne comprend pas / comprend seulement / parle seulement / lit seulement / écrit
Congo 1960	x	1	NP	Connaissance du français : NP	NP	oui
Haute-Volta (version fran.) 1960	x	1	14 ans et +	Connaissance du français : NP	probable	oui
Mali 1960	x	1	NP	Connaissance du français – NP	probable	oui
Nord-Cameroun 1960–1961	x	1	14 ans et +	Degré d'instruction – parle et écrit le français / parle seulement le français / ne parle pas français mais parle ou écrit allemand ou anglais / écrit une autre langue / analphabète.	oui	...

(1) y compris la fréquentation scolaire actuelle demandée spécifiquement comme caractéristique éducative.

(2) notée NP si non précisée

(3) les questions sont séparées par des points et virgule (;) ; les réponses possibles sont séparées par des traits obliques (/) ou notées NP si elles ne sont pas précisées dans le questionnaire.

Pays - Date et nature de l'opération	Quest. vu	Nb. qu. (1)	Cat. enq. (2)	Description du questionnaire (3)	El-Etud. comme activité (2)	Motif demandé pour RA et V.
<i>b) Connaissance du français (ou d'autres langues) seulement</i>						
Sénégal 1960-1961	x	1	NP	Connaissance du français - NP	probable	oui
Côte d'Ivoire 1962	x	1	15 ans et +	Connaissance du français - NP	NP	oui
<i>c) Connaissance du français et degré d'instruction</i>						
Cercle de Lama-Kara (Togo) 1956-57	x	1	NP	Instruction - NP	NP	non
Mali 1957 (Mission économique au Soudan)	x	1	NP	Degré d'instruction - NP	NP	Lieu et durée seulement
Togo 1957	x	1	NP	Instruction - NP	NP	non
Côte d'Ivoire 1958	x	1	14 ans et +	Degré d'instruction - NP	NP	lieu et durée seulement
Centrafrique 1959-1960	x	1	14 ans et +	Degré d'instruction - illettré / comprend le français / parle le français / lit le français / écrit le français / autres diplômés) ND et autres.
Niger 1956-1960	x	1	14 ans et +	Degré d'instruction - NP	NP	lieu et durée seulement
Gabon 1960	x	1	14 ans et +	Instruction - ne parle pas français / parle le français / lit et écrit le français / a fait des études primaires / a le CEP / a fait des études supérieures au CEP	oui (14 ans et +)	oui (14 ans et +)
Dahomey 1961	x	1	15 ans et +	Instruction - parle le français / lit et écrit le français / CEP / autre diplôme	NP	lieu et durée seulement
Centrafrique 1961-1963		2	tous	Fréquentation de l'école. Niveau scolaire - Ne parle pas français / parle français / lit et écrit le français / parle arabe / autres.
Tchad 1962-1963 (Enq. régionale)		1	15 ans et +	Degré d'instruction - néant / parle le français / lit et écrit le français / niveau du CEP/CEP	oui	...
Tchad 1963-1964	x	1	tous	Instruction NP	NP	oui
<i>d) Connaissance de différentes langues et degré d'instruction (diplômes)</i>						
Pays Kabré (Togo) 1957		1	...	Illettré/parle seulement le français / lit et écrit le français / CE ou Brevet / autre langues
Togo 1961		1	...	Ne parle pas le français / parle seulement le français / lit et écrit le français / lit et écrit dans une autre langue / CEP / BE, BEPC / autre diplôme / ND.
Maroc 1961				voir libellé en e /		
Mauritanie 1964	x	1	tous	Scolarité en cours / parle / lit / lit et écrit / niveau CEP en arabe / niveau CEP / CEAE en arabe ou études supérieures / BE / ignore.	oui	prob.
Yaoundé (Cameroun) 1969	résultats provisoires	1	...	Aucun diplôme et n'ayant pas atteint le secondaire : ne parle ni n'écrit / parle (préciser : anglais, français, arabe) / écrit (préciser : anglais, français, arabe) / diplôme : CEP / BE / etc. /	oui	...
		1	...	ayant atteint le secondaire sans diplôme : français / anglais ; Pour élèves, préciser l'établissement.		

(1) y compris la fréquentation scolaire actuelle demandée spécifiquement comme caractéristique éducationnelle.

(2) notée NP si non précisée

(3) les questions sont séparées par des points et virgule (;) ; les réponses possibles sont séparées par des traits obliques (/) ou notées NP si elles ne sont pas précisées dans le questionnaire.

Pays – Date et nature de l'opération	Quest. vu	Nb. qu. (1)	Cat. enq. (2)	Description du questionnaire (3)	El-Etud. comme activité (2)	Motif demandé pour RA et V
<i>d) Connaissance de différentes langues et degré d'instruction (diplômes)</i>						
Nioro du Rip (Sine Saloum) (Sénégal) 1969		2	...	Langues parlées – Néant / français et arabe / français / arabe ; Scolarisation – Ecole coranique / arabe / primaire / secondaire.
<i>e) Connaissance de différentes langues et degré d'instruction (fréquentation scolaire)</i>						
Congo 1955–1957		5	...	Langue parlée au foyer ; Autres ; Aptitude à lire et écrire dans une langue quelconque ; Primaire complet / incomplet ; Post primaire complet / incomplet
Zaire (Congo Belge) 1960	x	5 2	NP NP	Langues – français ; swahili ; tshibuda ; lingala ; kikongo ; Instruction – sans études / primaire : incomplet / en cours / complet ; Aptitude à écrire : lettré / illettré (test d'écriture)	oui	non
Ghana 1960 et 1970 enquête post-recensement	x	3 3	6 ans et plus 15 ans et plus	Instruction à temps plein – à quel moment : jamais / passé (maintenant ; type d'enseignement : primaire / secondaire / autre (préciser) niveau obtenu : NP ; Savez-vous lire et écrire une langue – oui/non ; Si oui, quelle langue ghanéenne ; quelle langue non ghanéenne.
Maroc 1961		6	...	Est allé à l'école (marocaine ou coranique) ; Langues lues et écrites ; parlées seulement ; Dernière classe suivie – niveau ; année ; Diplômes obtenus
Sénégal 1970-1971	x	4	tous	Langue habituelle (code à 2 cases) ; Autres (s) langue (s) parlée (s) (code à 2 fois 2 cases) ; Fréquentation scolaire (code à 1 case) ; Niveau d'instruction (code à 2 cases)	probable 6 ans et +)	oui
Burundi 1970–1971	x	4	tous	Scolaire – fréquente l'école : oui/non ; Degré d'instruction – Primaire 1 à 3 ans d'études / primaire 4 à 7 ans / secondaire 1 à 3 ans / secondaire 4 à 7 ans / technique / supérieur / ND ; Langues – Kirundi : parlé ou ND / lu / lu et écrit ; français : parlé/lu/lu et écrit/ND.	oui	oui
Algérie 1971	x	1 4	tous 6 ans et plus	Langue maternelle – arabe / berbère / français / autre ; Langues lues et écrites couramment – arabe / français / autre / rien ; Suivez-vous actuellement un enseignement régulier – oui / non ; Nature du dernier enseignement (pour le système scolaire : dernière classe suivie) – Code à 2 cases ; Niveau d'instruction acquis – Sans études / primaire / médèrsa / secondaire technique / secondaire général / supérieur / autre ;	oui (hommes de 15 ans et +, femmes de moins de 50 ans)	oui
<i>f) Alphabétisme (langue non précisée) et degré d'instruction</i>						
Haute-Volta 1960 (version angl.)	x	1 1	NP (prob tous) 6-14 ans	Level of education : NP ; School	NP	oui
Centre et Est Cameroun 1962	x	1 1	NP moins de 18 ans	Degré d'instruction – NP ; Ecole – NP	NP	oui
Cameroun occidental 1964		1 1	6-14 ans NP	School ; Level of education : NP	oui	...

(1) y compris la fréquentation scolaire actuelle demandée spécifiquement comme caractéristique éducationnelle.

(2) notée NP si non précisée

(3) les questions sont séparées par des points et virgule (;) ; les réponses possibles sont séparées par des traits obliques (/) ou notées NP si elles ne sont pas précisées dans le questionnaire.

Pays – Date et nature de l'opération	Quest. vu	Nb qu. (1)	Cat. enq. (2)	Description du questionnaire (3)	Et-Stud. comme activité (2)	Motif demandé pour RA et V.
<i>f) Alphabétisme (langue non précisée) et degré d'instruction</i>						
Yaoundé (Cameroun) 1964 – 1965		1 (?)	6 ans et +	Fréquente l'école : primaire / secondaire / technique / supérieur / ND. (N.B. Chacun des trois premiers types d'enseignement est subdivisé en : public / privé religieux / privé laïc)	oui	...
Madagascar 1966		1 1	6 ans et + NP	Alphabétisme ; Dernière classe suivie
Kinshasa (Zaire) 1967	x	4	NP (prob. tous âges)	Instruction – nomb. d'années faits en classe d'enseignement supérieur ; secondaire ; primaire ; Va à l'école.	NP	non
Tunisie 1968		1	5 ans et +	Degré d'instruction – sans / Kouttab / primaire / moyen / secondaire 1er degré / secondaire 2 nd degré / supérieur / autre (préciser)
Rwanda 1970	x	2 4	14 ans et +	Formation professionnelle – où (établissement scolaire, entreprise) ; Quel métier ; Niveau d'instruction – n'a pas fréquenté l'école ; nombre d'années effectuées dans : primaire ; secondaire ; supérieur	probable	oui
Togo 1971	x	1 2	tous 12 ans et +	Ecole – type d'établissement – NP ; Niveau d'instruction – NP ; Formation professionnelle acquise – NP	NP	oui

(1) Y compris la fréquentation scolaire actuelle demandée spécifiquement comme caractéristique éducationnelle.

(2) Notée NP si non précisée.

(3) Les questions sont séparées par des points et virgule (;) ; les réponses possibles sont séparées par des traits obliques (/) ou notées NP si elles ne sont pas précisées dans le questionnaire.

II. — Les concepts

Il n'est pas de concept en matière d'instruction qui ne pose à un titre ou à un autre un problème de définition. La difficulté s'accroît lorsque l'on fait intervenir des concepts extérieurs au champ scolaire, à l'exception du sexe.

Le mariage des indicateurs éducationnels et des caractères démographiques doit faire l'objet d'une définition conceptuelle rigoureuse. Toute définition est, par essence, restrictive, puisqu'elle délimite un champ hors duquel des individus statistiques sont exclus. Si étendu que soit ce champ, il y aura toujours des individus exclus. En revanche, il importe que les définitions aient un objet ; pour l'instruction, par exemple, elles doivent permettre de ranger chaque individu dans la catégorie qui lui convient : "sait lire et écrire", "ne fréquente pas l'école" etc.

Toutes les situations particulières doivent elles-mêmes donner lieu à une ou plusieurs catégories conceptuelles. De façon générale, les statistiques scolaires donnent des définitions plus rigoureuses, mais plus limitées, que les statistiques d'enquêtes ou recensements démographiques ; il serait toutefois d'un grand profit qu'elles utilisent mieux l'appareil conceptuel forgé par ces dernières, notamment en ce qui concerne l'âge.

1. STATISTIQUE SCOLAIRE

La statistique scolaire recense principalement quatre ordres de données :

- des données portant sur les élèves (effectifs) ;
- " " les lieux (établissements) ;
- " " l'encadrement (enseignants et personnels) ;
- " " les coûts (financement).

En ce qui concerne la population étudiée (les effectifs d'élèves), on pourrait dire, en reprenant la terminologie du démographe, qu'il s'agit d'une **population "de fait"**. En effet, la statistique administrative prend en compte les élèves sur le **lieu de leur travail**, c'est-à-dire là où leur scolarité a lieu, et non à leur domicile. Plus exactement, il s'agit d'une population **juridiquement "de fait"**, puisque le plus généralement on recense les élèves **inscrits** en début d'année, sans pouvoir tenir compte de façon uniforme du problème de l'absentéisme.

De cette procédure résultent deux séries de particularités, en fait, de limites :

1.1. Limites internes

a) Les inscriptions

Lorsque les inscriptions dans un pays encore peu ou moyennement scolarisé connaissent un fort accroissement une année donnée, on peut souvent observer l'année suivante une recrudescence des abandons.

Il y a lieu de penser qu'une partie non négligeable de ces abandons s'est produite en cours de scolarité. Or les statistiques administratives ne relèvent que les abandons à l'issue de chaque période annuelle, quand elles les relèvent (1). L'absentéisme larvé au cours de la période, lequel est lui-même générateur d'abandons définitifs, n'apparaît jamais dans les tableaux. Les effectifs figurant dans ces derniers sont le plus souvent les effectifs inscrits au premier trimestre de l'année scolaire (l'AUDECAM préconise le 15 novembre). Lors de l'enquête administrative, les chefs d'établissement n'ont ni les moyens ni forcément le désir d'anticiper sur les abandons prévisibles. Il faudrait pour pallier ce manque d'information – et c'est parfaitement possible – un complément d'enquête à l'issue de la période.

Une autre solution, plus difficile et plus coûteuse, est d'envisager une sorte de recensement mensuel au sein des établissements, sur la base des cahiers d'assiduité tenus par les enseignants. Ainsi serait-il mis fin, non seulement à la présence des absents définitifs dans les statistiques, mais aussi au système qui donne le même poids aux élèves à temps complet et aux élèves à temps partiel. C'est le sens d'une suggestion de certains participants à la réunion de Yaoundé : *“Cette lacune pourrait être comblée par des statistiques de la fréquentation scolaire et les inscriptions pourraient être exprimées en mois-élèves”*. Il n'est cependant possible d'envisager l'introduction du concept de mois-élève qu'en tenant compte de la durée de l'année scolaire et de l'assiduité requise et réelle : ce qui ne manquerait pas de poser certains problèmes, en particulier dans certains types d'enseignement tels que le Supérieur ou l'Elémentaire (pré-primaire).

En attendant, l'on peut conclure à une surestimation probable par les annuaires de la population réelle, surestimation d'autant plus forte sans doute que les accroissements d'effectifs ont été plus importants. A cela risque parfois de s'ajouter un facteur agissant dans le même sens : celui du gonflement des effectifs déclarés lorsque l'attribution de crédits ou d'allocations leur est proportionnelle, notamment dans l'enseignement privé sous contrat.

b) Les élèves

A supposer que soit évaluée une éventuelle déperdition d'effectifs en cours d'année, il reste le problème de la définition du statut d'élève. La définition la plus couramment acceptée est celle donnée par le Manuel de l'UNESCO (2). Cette définition est celle de la recommandation adoptée en 1958 par la même organisation (3). Est considérée comme “élève” toute “personne inscrite dans un établissement d'enseignement pour recevoir un enseignement systématique de n'importe quel degré”.

Cette définition est donc très floue à la fois sur les plans juridique (“inscrite”) et pédagogique (“enseignement systématique”). En particulier, elle ne fait pas entrer en ligne de compte :

- la participation réelle aux cours,
- la durée de la formation (“systématique” ne définit pas une durée minimum mais seulement une régularité supposée),
- le temps hebdomadaire consacré en moyenne.

En ce qui concerne ce dernier point, la recommandation précise qu'il faudrait entendre par élève “à plein temps”, un *“élève inscrit en vue de recevoir un enseignement à plein temps pour une période suffisamment longue”*. Cette définition, qui n'est pas purement tautologique, fait intervenir les notions de durée et d'intensité, et ce sont en réalité les élèves à plein temps et pour une année scolaire complète, que l'on trouve dans les annuaires, du moins pour les deux premiers degrés d'enseignement. En ce qui concerne l'enseigne-

(1) Il faut les calculer en déduisant les redoublements des nouveaux effectifs l'année suivante dans la classe immédiatement supérieure.

(2) Manuel des Statistiques de l'Education, 1ère édition. UNESCO 1961.

(3) Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation (adoptée le 3 déc. 1958 par la Conférence générale dixième session. Paris).cf. annexe. II.

ment supérieur, la notion de plein temps perd une grande partie de sa valeur (1) et l'on trouvera, de plus, dans l'Université le problème des inscriptions multiples. Mais le grave défaut pour le statisticien est qu'elle pose une finalité ("en vue de recevoir") et non une réalité (ce qui se traduirait par la formule "ayant effectivement reçu") : celui-ci anticipe sur une réalité plutôt qu'il ne l'enregistre. Une telle définition rendue nécessaire par la normalisation des statistiques n'est possible que parce que la grande majorité des élèves des degrés numériquement les plus importants (le premier et le second degrés) sont précisément censés être placés dans les conditions requises : enseignement à plein temps et pour l'année. Mais elle constitue une sorte de condamnation statistique de tout système développant une autre pédagogie, telle que rotation des classes ou alternance du travail productif et du travail à l'école par exemple.

c) L'âge

L'âge des élèves est de plus en plus pris en compte dans les annuaires de l'Education Nationale. Il figure parmi les indicateurs de l'annuaire-type. C'est naturellement une bonne chose : une telle donnée permet de calculer non seulement des âges moyens à chaque niveau, des temps de présence dans chaque cycle, des durées différentielles de scolarité par sexe ou par région par exemple, mais aussi des taux de scolarisation si l'on possède de bonnes estimations de la population scolarisable. Il convient néanmoins de prêter attention aux difficultés suivantes :

– difficultés de **mesure**. Si le pays possède un état civil généralisé, tout élève doit pouvoir fournir sa date de naissance. Son âge est alors facile à calculer, que ce soit dans l'année ou dans l'année scolaire. Mais il s'agit là d'une possibilité très rare, du moins dans certains pays d'Afrique, où l'état civil n'est pas généralisé. L'appréciation de l'âge doit alors se faire selon des critères qui sont habituellement ceux de l'agent recenseur, mais avec lesquels le chef d'établissement n'est pas nécessairement familiarisé : calendrier des événements (2), comparaison avec d'autres membres de la famille (âge relatif), apparence physique etc. Un problème voisin est celui des âges extrêmes, tardifs dans le primaire notamment : seront-ils déclarés conformément à la réalité ou bien systématiquement sous-estimés ?

– difficultés d'**interprétation**. Nombre d'annuaires ou d'ouvrages de compilation fournissent des âges moyens à chaque niveau d'études. Ces informations, précieuses en principe, ne sont pas toujours utilisables telles quelles : l'année scolaire dure neuf mois environ, et les âges moyens sont calculés pour une date précise de calendrier (sinon précisée !), qui peut d'ailleurs varier d'une année sur l'autre. Il convient donc, en premier lieu, de connaître l'âge révolu toujours à la même date (le 1er janvier suivant la rentrée) ou, ce qui revient au même, l'année de naissance (3) ; en deuxième lieu, lorsqu'on calcule l'âge moyen, de préciser si c'est l'âge moyen à la rentrée, en milieu d'année scolaire, à la fin (pour l'âge des élèves passant un examen avec succès) ou bien au 1er janvier. Cette dernière solution a l'avantage de s'harmoniser à six mois près avec les statistiques démographiques de l'ONU, qui sont établies pour le milieu de l'année calendaire, et donc de permettre des calculs de taux de scolarisation plus rigoureux. Néanmoins, le 1er janvier n'étant pas exactement au milieu de l'année scolaire, elle conduit à un rajeunissement systématique de la population scolaire.

d) Les établissements d'enseignement et les filières

Il existe principalement deux façons d'appréhender un établissement d'enseignement : son **niveau** et sa **finalité**;

(1) On trouve dans les recommandations de l'ONU cette précision un peu étonnante : "Si une personne est à la fois étudiant. . . et est occupée (ou en quête d'emploi) pendant la période de référence, elle devra être considérée comme faisant partie de la population active". Bien que s'appliquant aux recensements de population, une telle restriction devait être signalée ici. On voit quelles difficultés il pourrait y avoir à l'appliquer aux pays où l'enseignement supérieur est important. Mais elle montre, a contrario, un défaut des statistiques administratives de l'enseignement supérieur, où, à l'inverse il suffit d'avoir pris une inscription pour figurer comme unité quel que soit le déroulement des études en cours d'année.

(2) cf Kendall – Les statistiques de l'éducation dans les pays en voie de développement, p. 28.

(3) Il y a d'ailleurs lieu de se méfier lorsque celle-ci ne figure pas.

En ce qui concerne le *niveau*, les organisations internationales ont pris l'habitude de distinguer trois degrés (1), qui correspondent grosso modo aux degrés appelés couramment "primaire", "secondaire" et "supérieur". Il s'agit d'un système fortement hiérarchisé impliquant plus ou moins l'idée de barrières de séparation (concours, examens). Là encore, il s'agit d'une condamnation implicite de toute modification dans les "organigrammes". Ainsi, depuis quelques années, la réforme de l'Education Nationale au Mali a conduit à regrouper au sein d'un "enseignement fondamental" un enseignement primaire et le premier cycle de l'ancien enseignement du second degré. Pour étudier l'évolution des effectifs dans ce pays à des fins de comparaison, il faut donc établir les statistiques sur les bases antérieures à la réforme. C'est le cas de tout changement, et cela n'invalide donc nullement la normalisation, mais montre seulement la rigidité pratique auxquelles celle-ci peut conduire les experts réunis pour examiner la CITE (Classification Internationale Type de l'Education) ont estimé que la distinction entre "degrés" (primaire et secondaire) définie en 1958 est "une distinction d'ordre pédagogique qui conserve aujourd'hui encore sa valeur", mais qu'il n'y a pas de correspondance précise entre les catégories ainsi définies et la durée de l'enseignement obligatoire, qui, quant à elle, varie considérablement d'un pays à l'autre".

Les critères de définition des degrés d'enseignement peuvent être qualifiés de *relatifs*. La recommandation de l'UNESCO, déjà citée, précise que :

— par premier degré, il faut entendre un enseignement devant fournir "les premiers éléments de l'instruction" (2).

— le second degré implique "quatre années au moins d'études préalables dans le premier degré".

— le troisième degré (ou supérieur) exige d'avoir "suivi avec succès un enseignement complet du second degré" ou équivalent.

Il n'y a donc pas de définition rigoureuse : les degrés d'enseignement sont définis les uns par rapport aux autres ; le point de départ, à savoir les "premiers" éléments de l'instruction, n'est pas davantage qualifié. Les critères de classification sont respectivement ;

— l'âge pour l'enseignement élémentaire ;

— le contenu pour l'enseignement du premier degré ;

— le niveau atteint pour les enseignements des second et troisième degré.

Il faut donc se garder de juger qu'un degré définit un ensemble comparable d'emblée d'un pays à l'autre, sous les rapports du contenu des études, de l'âge, de la durée etc. : ceux-ci doivent être considérés, comme le disaient les experts chargés d'examiner la CITE, non comme des critères de définition des degrés, mais comme des "indicateurs".

D'autre part, les degrés n'ont pas entre eux d'équivalence pédagogique ; si les premiers et second degrés sont fortement structurés en classes, il en va autrement pour le supérieur, où souvent seul l'examen (et encore, pas toujours) permet de situer un étudiant par rapport à un autre : "la principale difficulté que soulève l'analyse des statistiques relatives aux établissements d'enseignement supérieur vient de ce qu'il n'y a pas de division entre les années d'études ou les classes. . ."

En conséquence, on ne peut pas se servir des notions habituelles de "déperdition" : "en l'absence de classes distinctes, le "redoublement" a fort peu de sens" (3). Mais c'est sans doute pour le second degré qu'on peut trouver les plus grandes difficultés, à tel point que les participants à la réunion de Yaoundé "ont estimé qu'il conviendrait de donner une nouvelle définition de l'enseignement du second degré applicable à l'Afrique". C'est là en effet que se pose le problème de la finalité de l'enseignement.

En ce qui concerne les types d'enseignement dans le second degré, l'UNESCO distingue entre "Général", "Technique" et "Normal". Cette typologie, tributaire au plus haut point du système occidental,

(1) Voir "Recommandation. . .", déjà citée.

(2) Ceci n'est d'ailleurs pas tout à fait vrai puisque l'enseignement élémentaire accueille les "enfants trop jeunes pour être admis à l'enseignement du premier degré".

(3) Kendall, ouvrage cité, § 8-14. L'auteur suggère de répartir les étudiants d'après "le nombre réel d'années d'études effectuées jusqu'à la date considérée".

risque de se heurter à l'avenir à plusieurs tendances observées actuellement en Afrique : l'uniformisation du premier cycle, la disparition de l'enseignement normal spécifique au niveau du 1er cycle du secondaire (1), l'apparition d'une voie normale spécifique ne conduisant pas au Supérieur.

Enfin, et cela est consécutif à tout souci de classification, si l'enseignement ainsi répertorié est relativement bien décrit, il n'en va pas de même pour les autres types d'éducation au sujet desquels les annuaires élaborés dans les pays d'Afrique francophones restent encore très insuffisants. Nous songeons en particulier aux écoles coraniques ainsi qu'à toutes les formations professionnelles, aussi bien pour jeunes que pour adultes.

Certes un grand pas a été franchi après 1958, date à laquelle tout enseignement autre que celui des trois degrés susvisés était encore rangé par l'UNESCO dans une seule catégorie : "Autres types d'éducation". A cette époque, comme le signale la C.I.T.E., "le classement par degrés ne portait que sur les établissements qui constituent le système scolaire et universitaire ordinaire de la plupart des pays".

La tendance, adoptée depuis lors par la C.I.T.E., à "faire une plus grande place aux programmes qui se situent en dehors du système scolaire ordinaire" (2) permet ainsi de prendre en compte le développement des formations parallèles ou non-formelles : mais elle n'a pas eu encore toutes les répercussions que l'on pourrait en attendre au plan statistique.

Les experts de la C.I.T.E. soulignent que "l'établissement de systèmes statistiques efficaces applicables à l'éducation des adultes à l'échelon national et à l'échelon international reste une tâche énorme" et il faut dire que l'on en est plus, actuellement au stade de la reconnaissance de l'ampleur du problème qu'à celui des solutions. Le mérite de la C.I.T.E. est de tenter de servir de "cadre commun" aux enseignements ordinaire et extra-scolaire. Partant de cette orientation, elle tente de classer chaque type d'études selon :

- le degré d'enseignement, la plupart des enseignements extra-scolaires pouvant être ramenés à un degré commun, en considérant le niveau d'accès et le contenu des programmes;
- le domaine d'études, ou le domaine principal s'il y a chevauchement (entre "Sciences sociales" et "Formation de personnel" par exemple) ;
- les programmes.

La faiblesse d'un tel système est de privilégier la classification par rapport au répertoire complet. En particulier, sont exclues de la C.I.T.E. toutes les formations dites "non formelles", c'est-à-dire n'exigeant aucune inscription officielle particulière du participant. Il faudrait pouvoir, pour recenser ces dernières recourir à des critères simples tels que

- durée de l'enseignement (en heures-élèves);
- finalité des études;
- efficacité en relation avec cette finalité (le but poursuivi est-il atteint ?).

Mais il peut être illusoire de vouloir à tout prix intégrer tout type d'éducation non officielle dans les organigrammes classiques. Il semble que ce soit ici un vaste domaine ouvert aux enquêtes qualitatives.

Les disciplines et enseignements concernés sont variés à l'extrême, les rubriques correspondantes se prêtent certes mal à la classification et au dénombrement. Il serait donc nécessaire en premier lieu que les services statistiques abandonnent leur actuelle optique quantitative et fassent figurer dans leur publications plus d'informations sur ce qui existe en matière de formation. Un véritable répertoire des établissements, formations et filières devrait être élaboré par les services statistiques de l'Education Nationale ; les fermetures et ouvertures, non seulement de classes mais d'établissements devraient être signalées, afin de pouvoir dresser une carte scolaire du pays. Un tel souci d'exhaustivité aurait des conséquences utiles dans d'autres domaines : constitution de bases de sondage pour des enquêtes en milieu scolaire (3), utilisation de la carte scolaire comme élément de stratification dans les enquêtes démographiques etc. Il semble que, contrairement à ce qui est effectivement mis en pratique par nombre de services statistiques, le but poursuivi ne doit pas être seulement la comparabilité des chiffres recueillis avec d'autres, jugés similaires.

(1) "Besoins et Ressources en professeurs dans l'enseignement du second degré" IEDES-Paris 1973 - tome I, annexe I : "Analyse de la situation de l'enseignement normal".

(2) Réunion d'experts, ouvrage cité, p. 4. Dans ce sens, il est proposé de remplacer le mot "instruction" par les termes "communication" et "acquisition de connaissances".

(3) cf Kendall, ouvrage cité, § 6-2.

1.2. Limites externes

Par limites externes, il faut entendre tout ce qui découle du caractère limité du champ d'investigation des statistiques administratives.

a) La population d'âge scolaire

Les enfants en âge d'aller à l'école n'intéressent pas souvent le statisticien de l'éducation nationale lorsque celui-ci étudie le fonctionnement interne d'un système. A supposer que celui-ci veuille les dénombrer, il est contraint de recourir à d'autres statistiques que celles de son ressort : état-civil, recensement, estimations, etc. Tout ceci explique que la population en âge d'aller à l'école soit le grand absent des annuaires (1). L'attention du lecteur est ainsi davantage portée sur la croissance intrinsèque des effectifs que sur celle du taux de scolarisation.

b) Les caractéristiques socio-économiques

Conformément aux recommandations internationales, les données sur les effectifs sont presque toujours ventilées par sexe, et très souvent par âge. En revanche, quoique parfois utiles, la nationalité, l'origine ethnique, la profession des parents sont presque toujours absentes (si l'on excepte la nationalité des candidats et des reçus aux examens). Ce qui fait que l'analyste peut certes parvenir à de bons résultats dans l'étude des flux d'effectifs, mais il travaille sur un isolat d'élèves n'ayant pas d'existence sociale et dont la famille n'est pas prise en compte. C'est sans doute sur ce point que devrait porter le principal effort, notamment en complétant les questionnaires administratifs (donc les fiches d'élèves) et en les doublant plus systématiquement par des enquêtes en milieu scolaire, à charge pour le lecteur d'interpréter avec prudence les données ainsi collectées, dans des pays où, la scolarisation n'étant pas généralisée, la population se rendant à l'école ne saurait être jugée représentative de l'ensemble de la classe d'âge correspondante.

2. ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET RECENSEMENT

Les enquêtes démographiques et les recensements répondent à des besoins qui varient selon les pays, les époques et les types d'investigation. Toutefois, on notera que les recensements se donnent généralement pour but de recueillir des données sur l'état d'une population et ses variations :

– principalement selon diverses caractéristiques démographiques jugées fondamentales, telles que sexe, âge, état matrimonial, migration, etc.

– secondairement selon certaines caractéristiques socio-économiques parmi lesquelles la santé, l'activité, et, bien sûr, la langue et l'instruction présente ou passée.

En complément, les enquêtes sont destinées à observer les phénomènes mal (ou nullement) saisis par les recensements, tels que les naissances et les décès (dans les pays sans état civil), les migrations, l'emploi, le niveau de vie etc. Quoique rien ne s'oppose donc en principe à ce que la pratique des enquêtes en milieu scolaire se répande, nous n'aborderons ici que les problèmes posés par l'étude de l'instruction dans les seules enquêtes démographiques.

L'étude des variables démographiques essentielles implique que l'on établisse des liens entre individus recensés : filiation, situation matrimoniale etc. C'est, du moins dans la conception française, le domicile (ou résidence) qui fournit la base sur laquelle des agrégats sont constitués. Si une telle définition ne pose pas de problèmes particuliers en ce qui concerne l'étude du niveau d'instruction de la population, on verra qu'il n'en est pas de même pour celle de la scolarisation des enfants.

En deuxième lieu (et cela vaut aussi pour l'emploi), le fait d'aller à l'école ou non est soumis à une condition de possibilité : l'âge. La définition de cette condition pose des problèmes juridiques ainsi que des problèmes d'harmonisation avec d'autres sous-ensembles tels que la population en âge de travailler, et la population ayant déjà acquis (ou pu acquérir) un certain niveau d'instruction.

(1) En particulier, nombre de statisticiens y calculent des taux d'inscription par âge sans préciser les sources.

En troisième lieu, on retrouve les mêmes difficultés dans le recensement ou l'enquête que dans les statistiques administratives pour définir et dénombrer ceux qui vont effectivement à l'école : c'est la question du statut d'élève.

Enfin, complémentarément ou non avec les scolarisables, le recensement ou l'enquête envisagent généralement le stock d'instruction de la population adulte, jugée comme ayant dû achever une éventuelle scolarité minimale, définie en termes d'acquis (diplômes, connaissances, temps passé à l'école).

Si les critères énoncés (domicile, âge, statut) permettaient de délimiter des sous-ensembles parfaitement complémentaires, les problèmes conceptuels se ramèneraient à la définition de bornes. Le schéma ci-dessous permettrait une classification rigoureuse.

	Population comptée à part	Résidents		
		absents	présents	
Population d'âge actif ou retraitée				Divers niveaux d'in- struction
Scolari- sables				Scolarisés
	élèves internes		élèves externes	
Enfants en bas âge				

En réalité il n'en est rien dans la pratique : on observe à la fois des fluctuations individuelles au regard de la résidence et des situations complexes au regard de l'âge scolaire.

2.1. La résidence.

Le domicile actuel est le lieu de repérage des individus recensés au enquêtés par la démographie tandis que, pour la statistique scolaire, c'est au premier chef, l'établissement fréquenté qui importe. On peut donc s'attendre a priori à ce que la forme actuelle du questionnaire démographique ne soit guère appropriée à l'étude d'une sous-population localisable sur le lieu de son activité et non de son domicile.

Traditionnellement, les services chargés de mettre en oeuvre un recensement distinguent trois grands types de populations :

- les "résidents présents" (RP) à leur domicile ;
- les résidents temporairement absents (RA) de leur domicile au moment du recensement, recensés à la fois comme tels et comme "visiteurs" (V) à l'endroit où ils se trouvent, donc recensés en principe deux fois (1) ;
- la "population comptée à part", ou "absents de longue durée", dans laquelle on trouve, pour ce qui nous occupe, les élèves internes et les boursiers à l'étranger.

Le critère de la présence ou de l'absence est simple : l'individu a ou non passé la dernière nuit au domicile du chef de ménage. Ainsi, chaque feuille de ménage comprend en principe RP + RA + V, V et RA étant l'objet d'un double décompte et se compensant au niveau national (migrations hors du pays excepté).

(1) Certains pays font l'économie de ce double recensement et observent soit la seule population de droit (RP + RA) soit la seule population de fait (RP + V) ; cette dernière optique est caractéristique des pays anglophones.

Le critère du caractère "temporaire" ou "de longue durée" de l'absence qui s'impose a priori, c'est celui de la **durée elle-même**, ou plutôt celui de la **durée anticipée de l'absence**. Ce n'est en réalité pas le seul.

Le résultat de ces définitions légales pour la scolarisation des enfants est que la position respective des élèves par rapport aux différentes catégories (RP, RA, V, population comptée à part) dépend **de la date du recensement et de la définition même de l'absence**.

Dans les pays africains où la plupart des écoles secondaires (sinon parfois primaires) sont concentrées dans les villes grandes ou moyennes il est fréquent que des élèves soient confiés à des parents ou amis, pour une durée variant d'une semaine à un trimestre ou plus, dans un lieu proche de l'établissement d'enseignement. A supposer que le critère d'absence "temporaire" soit inférieur à 3 mois, tous ces élèves sont recensés comme "résidents absents". Cela ne devrait en principe pas poser de problème particulier, même si le recensement a lieu au moment où ils sont en vacances à leur domicile, puisqu'au niveau de l'exploitation on tient compte des doubles décomptes.

Le problème posé par l'absence de nombreux élèves de leur domicile habituel au moment des recensements ou des enquêtes est très important. Si le recenseur français redoute tout particulièrement les mois d'été au cours desquels ont lieu d'importantes migrations, le recenseur africain peut préférer les mois de congés scolaires, dans le but d'utiliser les élèves comme agents. Ce faisant, il doit donc agir avec précaution pour "oublier" le moins de monde possible. Dans le cas contraire, il se heurtera à la question difficile des absences.

Dans la plupart des enquêtes examinées, la durée d'absence à partir de laquelle un individu est recensé comme "absent de longue durée" est comprise entre 4 mois et un an. C'est ainsi que peut être laissée à l'appréciation du répondant, de l'enquêteur ou des deux, la situation de chaque élève. Or nombre d'enquêtes donnent des résultats séparés pour les populations résidente et comptée à part, et même souvent il n'y a d'exploitation que pour la première. Il convient donc d'examiner les totaux avec précaution, en prenant garde à ce que signifie la date du recensement : si celui-ci a lieu pendant les congés scolaires, il est fort probable que la proportion d'élèves résidents décomptés sera plus élevée. Le problème est aggravé lors de la mise en oeuvre d'enquêtes où il convient de voir les individus retenus par tirage au sort. Ainsi, lors de l'enquête que le niveau de vie à Yaoundé (1964/65), étaient exclus de l'échantillon les élèves ("scolaires") résidant depuis moins d'un an et absents lors des deux passages successifs de l'enquêteur. Il conviendrait donc, au moins dans les enquêtes où il est possible de détailler davantage le questionnaire, de toujours connaître :

- au lieu d'absence : le motif et la durée de l'absence, au moins pour les jeunes d'âge scolaire;
- au lieu de visite et pour les internes : l'origine (filiation) de l'enfant temporairement logé ailleurs ou en pension;
- le caractère de "courte" ou "longue" durée de l'absence ou de la visite.

L'importance du recensement correct des élèves et des étudiants justifierait, s'il en était besoin, le double décompte des absents (RA) et des visiteurs (V) et même le rapprochement des bulletins correspondants, tel qu'il est systématiquement effectué parfois. On notera d'autre part que la connaissance des flux migratoires pour motifs scolaires pourrait être ainsi envisagée, ce qui n'est pas souvent le cas actuellement.

Mais tout ceci nous conduit à penser que **la notion de résidence**, si elle convient pour l'étude des caractéristiques d'éducation de la population globale, **n'est sans doute guère adaptée à l'étude de la fréquentation scolaire**. Ceci d'autant plus que les résultats ne sont généralement donnés que pour la population résidente.

2.2. L'âge

La connaissance de l'âge est fondamentale, car elle sert de "filtre" pour connaître la situation potentielle de chacun face à la scolarité, à l'emploi et au stock d'instruction acquise.

L'âge scolaire légal n'existe stricto sensu que dans les pays où l'instruction est obligatoire. Encore faut-il remarquer que, dans ces pays nombre d'élèves prolongent leur carrière scolaire au delà de l'âge limite minimal, et que la proportion d'enfants hors système n'est pas toujours négligeable.

Dans les pays où la scolarisation n'est pas généralisée, il n'existe d'âge limite légal que pour la fin de chaque cycle, cet âge n'étant pas du reste nécessairement respecté. Pratiquement, c'est la norme française qui tend à s'imposer dans les pays francophones comme définition juridique de l'âge scolaire. Pour la borne inférieure (par exemple 6 ans), cela n'entraîne pas de conséquences graves. Pour la borne supérieure (par exemple 12 ou 14 ans), il en va tout autrement quant à l'étude du stock d'instruction : à partir de quel âge peut-on "rentrer" dans le dit stock ?

Il existe plusieurs types de méthodes pour faire face à cette difficulté. La première est d'étudier le niveau d'instruction de toute la population et la situation scolaire des seuls individus auxquels l'on pose une question sur leur emploi.

Ce fut la plus fréquente lors de la campagne de recensements de 1960 en Afrique. Elle laisse au dépouillement la responsabilité de constituer des ensembles pertinents : l'exploitation ne tiendra compte, par exemple, que des analphabètes de plus de 12 ans, et de tous les inactifs, même enfants.

Exemple : Côte d'Ivoire – Recensement – 1957.

- connaissance du français – lit et écrit / parle / ne parle pas
- activité – si inactif : élève ou étudiant.

Une deuxième méthode introduit une restriction au niveau du degré d'instruction : celui-ci n'est alors envisagé que pour les personnes ayant pu acquérir au minimum le certificat d'études primaires ou équivalent.

Exemple : Côte d'Ivoire – Enquête démographique par sondage. 1958.

- pour 14 ans et + : degré d'instruction
- activité – si inactif : élève ou étudiant.

C'est à ce niveau qu'intervient la difficulté due au fait que critères juridiques et pédagogiques se chevauchent. S'il est absurde en effet de demander à un enfant de 7 ans s'il possède le CEP, ou même s'il sait lire et écrire (1), faut-il pour autant attendre l'âge de 14 ans pour poser les mêmes questions ? En ce qui concerne la langue parlée, est-il nécessaire d'établir une classe d'âge limitative ?

Une dernière méthode consiste à dissocier la situation scolaire des individus de leur situation face à l'activité.

(1) On admet généralement qu'il faut environ 4 ans de scolarité primaire pour que l'alphabétisme soit acquis, même en cas d'abandon ultérieur. Cela ne semble pas être l'avis des auteurs de l'enquête socio-économique de l'AMVR de Madirovalo (Madagascar, 1968), pour qui "il est permis de dire que la population d'analphabètes est composée de ceux qui ont fait au plus un an d'école", ce qui permet en conséquence d'affirmer que "54 % des hommes et 69 % des femmes sont analphabètes", alors que si nous adoptions le critère précité, il faudrait dire que les analphabètes représentent en réalité respectivement 80 % et 86 % des populations masculines et féminines de 15 ans et plus. On peut toutefois se demander, d'après le commentaire du tableau si l'on n'a pas retenu le fait de "savoir lire" seulement comme critère d'alphabétisme :

Répartition (%) de la population de chaque tranche d'âge suivant le nombre d'années d'école".

"Le tableau ci-dessous répartit 100 personnes de chaque tranche d'âge suivant le nombre d'année d'école. Cette étude a pour but de fixer le degré d'alphabétisation. En admettant l'hypothèse d'une faible proportion de gens ayant appris à lire en dehors de l'école, il est permis de dire que la population d'analphabètes est composée de ceux qui ont fait au plus un an d'école. De ce fait, selon le tableau ci-dessous peut être appliqué sur chaque tranche d'âge".

Sexe	Masculin								Féminin							
	Age	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans & +	TOTAL	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans & +
0	31	42	47	50	52	54	64	49	43	56	64	69	70	71	79	64
1	8	5	6	5	4	5	5	5	5	3	5	5	5	7	3	5
2	11	9	10	7	8	7	6	8	12	8	7	7	5	3	3	7
3	10	12	10	9	10	8	6	10	7	7	5	5	7	5	1	5
4	7	8	4	6	6	8	5	8	8	5	5	5	3	5	8	5
5	7	6	7	8	6	6	4	6	8	7	4	3	3	4	3	5
6	7	6	4	2	4	3	2	4	6	3	3	1	3	1	1	3
7 et +	19	12	12	13	10	9	8	12	11	11	7	5	4	4	2	6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(Source : Enquête socio-économique de A.M.V.R. de Madirovalo, Madagascar, 1968).

Exemples : Togo – Recensement – 1970.

- 12 ans et + : niveau d'instruction (analphabète/. . . /supérieur)
- pour tous (?) : fréquentation scolaire avec type d'établissement.
- 14 ans et + (?) : emploi (dont élève-étudiant).

Mauritius Recensement -1972

- Pour tous : langue parlée
- 5 ans et + : fréquentation scolaire, niveau d'instruction ou classe en cours
- 12 ans et + : type d'activité (dont étudiant)

On remarque que dans ce dernier exemple, la langue parlée a été judicieusement séparée du niveau d'instruction sous le rapport de l'âge. Mais une telle solution n'est peut-être pas appropriée dans le cas d'un recensement qui appelle de la simplicité.

De façon générale, sur le plan des âges, les trois ensembles suivants se chevauchent nécessairement dans la pratique :

- âge scolaire
- âge actif
- âge à partir duquel on est en possession d'un "bagage" de connaissance.

Cette constatation est capitale si l'on veut procéder à une juste observation des trois catégories correspondantes, ceci d'autant plus qu'il s'agit de domaines démographiques (la scolarité, l'activité, l'instruction) que le démographe a souvent tendance à négliger.

Il apparaît souhaitable, pour éviter tout écueil, que soient posées :

- à partir de 6 ans (ou de l'âge légal d'entrée dans le primaire) une question éventuelle sur la (les) langue (s) parlée (s);
- à partir de 6 ans jusqu'à l'âge d'entrée dans la vie active une question sur la fréquentation scolaire actuelle;
- à partir de l'âge d'entrée dans la vie active une question aux inactifs sur leur éventuelle fréquentation d'un établissement scolaire ou universitaire ;
- à partir de 6 ans une question sur le niveau d'instruction (le dépouillement introduisant des âges pertinents pour chaque niveau atteint) (1).

Cela n'est, en pratique, possible que lors d'opérations de sondages car il est difficile pour l'enquêteur d'introduire de trop nombreuses classes d'âge.

Certains questionnaires introduisent une simplification, heureuse si elle est bien comprise par l'enquêteur et par les services de dépouillement :

- on interroge tout individu sur son niveau d'instruction, quitte à mettre un tiret (–) pour les enfants jugés en trop bas âge : on applique le même système pour l'activité.
- la fréquentation scolaire tient une grande place dans l'étude du niveau d'instruction : ainsi, il suffit, de demander par exemple la dernière classe suivie (pour ceux qui ne vont pas à l'école) ou la classe en cours (pour les élèves). Le questionnaire est simplifié mais son maniement en est plus délicat.

A ces questions de définition de bornes s'ajoutent toutes les difficultés de repérage de l'âge des individus.

En interrogeant sur la date de naissance, on introduit la possibilité de choisir, au stade de l'exploitation, entre âge révolu et, ce qui est plus courant dans l'optique scolaire, âge dans l'année (ou à un an près, âge au

(1) On notera à ce propos combien la doctrine du recensement français a évolué depuis 15 années. Si le niveau d'instruction et la position d'écolier ou étudiant ont été demandés respectivement à partir de 10 et 6 ans lors des opérations de 1962 et 1968, par contre en 1975 aucune question n'a été posée dans ce domaine aux moins de 16 ans; cela paraît logique pour la fréquentation scolaire, puisque celle-ci est obligatoire jusqu'à cet âge, mais restrictif pour la possession de diplômes, d'autant plus que du même coup disparaît toute information sur l'établissement fréquenté.

1^{er} janvier). Néanmoins, si l'on n'y prend pas garde, on peut aboutir à des décalages importants selon que l'enquête a lieu en fin d'année scolaire ou au début. Alors que de juin à septembre les élèves passant dans la classe supérieure n'ont réellement vieilli que de 3 mois, en termes de scolarité ils ont vieilli d'un an. Il peut en résulter des erreurs au niveau de la comparabilité des taux de scolarisation d'une enquête à l'autre ou d'un pays à l'autre.

Par ailleurs, outre les difficultés de détermination de l'âge dans les pays africains (attraction des âges ronds par exemple), il existe quelques difficultés spécifiques au champ de l'investigation scolaire. Elles résultent de la perception que l'individu enquêté ou recensé a de ses droits : limites d'âge dans le primaire, obtention de bourses, sursis militaires par exemple. Ces difficultés se font sans doute sentir principalement dans les enquêtes en milieu scolaire ou spécifiques à une question ; dans les recensements ou dans les enquêtes démographiques l'individu interrogé a moins le sentiment que l'on risque de rapprocher son âge de telle ou telle variable sur sa situation scolaire.

2.3. Le statut d'élève

Tout ce qui a été évoqué précédemment sur la difficulté pour le statisticien de l'Education Nationale de formuler ce qu'il entend par "élève" reste vrai pour le démographe. A cela s'ajoutent :

- une limite supplémentaire venant de ce que l'élève est considéré souvent comme une catégorie particulière d'inactif;
- une possibilité qu'offre rarement la statistique administrative : recenser tous les types de formation existant au niveau de la nation.

A l'exception de quelques recensements récents, les questionnaires ne comportent guère de questions permettant de quantifier et de décrire la scolarisation effective des enfants qui ne sont pas entrés dans l'âge actif. Autrement dit, il est exceptionnel que soient posées, à partir de l'âge de 6 ans par exemple, les questions suivantes = "êtes-vous actuellement écolier ou étudiant ?" et, "si oui, préciser quel type d'établissement". Les élèves sont le plus souvent considérés comme une sous-catégorie d'inactifs et leur situation est appréhendée à travers la colonne "emploi".

Il peut arriver dans ces conditions, que les réponses de ces "inactifs" ne soient pas exploitées en priorité, le but poursuivi par la partie "emploi" ou "métier" du questionnaire étant différent. Par ailleurs, les interprétations possibles, si les questions ne sont pas assorties de consignes strictes, sont multiples et dépendent de la perception que l'agent recenseur – ainsi que l'interviewé – a de la situation d'écolier ou d'étudiant. Par exemple, un étudiant qui travaille, un écolier occupé à des travaux agricoles et dont la rentrée scolaire n'est pas effectuée peuvent être recensés de diverses façons quant à leur activité. On notera que cette difficulté ne vient pas du recensement lui-même, mais bien plutôt de l'ambiguïté réelle de certaines situations sociales ; mais la méthodologie qui ne sépare pas clairement emploi et scolarisation contribue à la rendre plus aiguë.

Certaines enquêtes permettent cependant de préciser le type de la scolarisation et le niveau. Ceci est une bonne chose, bien qu'il en résulte un alourdissement du questionnaire.

On pare ainsi en partie une insuffisance résultant de l'étude de la population de droit : en effet, on peut alors savoir qui dans une famille, un village, va à l'école, et à quel âge et où il va. Rapprochés des statistiques administratives, ces renseignements permettent d'étudier les migrations dues à la scolarisation, selon le type de scolarité. C'est à cette condition que statistiques scolaires et enquêtes peuvent être véritablement complémentaires et mettre fin à la situation suivante : **la statistique scolaire décompte des élèves à la scolarité bien définie mais sans existence familiale ni sociale, tandis que l'enquête démographique recense des élèves dans leur famille mais ne précise pas leur scolarisation.**

2.4. Le niveau d'instruction

On a déjà souligné la double fonction du questionnaire qui s'intéresse à la fois à la scolarisation présente des enfants et à l'instruction des adultes. Il faut ici souligner également l'ambiguïté de la partie proprement "instruction" du questionnaire, laquelle est due à des raisons historiques : l'instruction en Afrique a toujours été perçue par le démographe comme la combinaison de la **langue** (parlée ou écrite) et du **niveau acquis à l'école**.

Les premiers recensements effectués en Afrique francophone portent la marque des préoccupations et du système scolaire de la puissance coloniale. Comme on le voit clairement dans les tableaux pp. 38 à 44, degré d'instruction et "connaissance du français" étaient souvent confondus. La population africaine était ainsi subdivisée en trois grandes catégories :

- analphabètes,
- personnes sachant lire et écrire le français,
- personnes ayant atteint ou dépassé le niveau du Certificat d'Etudes.

C'est donc par rapport à l'aptitude des individus à maîtriser la langue métropolitaine que s'articulait la question du degré d'instruction.

Une telle tendance est loin d'avoir disparu, pour des raisons qui tiennent :

- à la diversité des langues parlées dans de nombreux pays et par conséquent à la nécessité de trouver une langue commune;
- au rôle toujours important joué par le personnel étranger dans l'élaboration et la mise en oeuvre des enquêtes, et au maintien de son influence auprès des responsables nationaux.

Tenant compte du fait que la partie "instruction" du questionnaire est nécessairement limitée, on a tendance à regrouper en une seule question les informations portant sur la langue parlée, la langue écrite et sur le bagage scolaire (quel que soit le mode choisi pour le repérer).

Ceci est préjudiciable aussi bien à l'étude de l'instruction qu'à celle des caractéristiques linguistiques de populations aux ethnies et nationalités nombreuses : le concept de la langue parlée (et surtout la langue maternelle) renvoie à des considérations culturelles, car elle est le produit d'un héritage, tandis que le fait de savoir écrire, même s'il est utile de connaître la langue utilisée, renvoie à l'acquisition d'un mécanisme.

a) Les langues parlées

Une très grande variété de formulations et de détails apparaît au niveau de l'étude des langues parlées. La problématique peut être de deux sortes :

- soit l'accent est mis sur une ou plusieurs langues, devant lesquelles le sujet est censé se définir : parle-t-il le français, l'arabe, l'anglais, ou plusieurs de ces langues à la fois ?
- soit l'idée est de recenser de façon empirique les langues effectivement parlées : quelle est la langue maternelle du sujet (la langue de ses ancêtres), quelles sont toutes les langues qu'il peut parler ?

On le voit, l'optique est différente et le choix devrait dépendre de ce que l'on veut obtenir : dans un cas on se situe par rapport à l'objectif d'une langue majoritaire, sinon unificatrice ; dans l'autre, on veut prendre la mesure d'une pluralité. On remarque que dans ce dernier cas, la problématique, plus large, permet d'obtenir des informations sur les langues dominantes. Elle est donc a priori préférable, bien que beaucoup plus lourde : les questions doivent être "ouvertes" (pas de réponses à choisir) ou bien "fermées", mais avec un grand nombre de choix offerts quant aux réponses possibles. La méthode d'investigation n'est pas non plus semblable : si à coup sûr le sujet parle sa langue maternelle, il peut déclarer parler une langue (internationale par exemple) qu'il maîtrise mal. Quoi qu'il en soit, la question des langues parlées est une question à part, qui ne saurait utilement être confondue, comme elle l'est souvent, avec celle du degré d'instruction.

b) L'alphabétisme

C'est sans doute dans ce domaine que les enquêtes sont le plus facilement amenées à "achopper" : il n'existe en réalité souvent que des degrés dans l'analphabétisme.

De façon générale, on distingue plusieurs types de situations face à l'alphabétisation :

- analphabètes complets,
- semi-analphabètes (savent lire),
- semi-analphabètes (savent lire, et écrire seulement des textes rituels appris par coeur),
- alphabètes complets.

Contrairement aux autres catégories, la troisième mentionnée n'apparaît jamais dans les recensements : d'où un certain gonflement prévisible du taux d'alphabétisation réel. Il ne serait pas inutile de répartir la population selon ces quatre catégories, encore que la quatrième (les alphabétisés) pose divers problèmes :

**Tunisie — Population urbaine et rurale âgée de 10 ans et plus suivant l'aptitude à lire
à écrire et le sexe par gouvernorat (suite)**

GOUVERNORAT	Population alphabète			Population analphabète			Non déclarée			Ensemble		
	S.M.	S.F.	Ens.	S.M.	S.F.	Ens.	S.M.	S.F.	Ens.	S.M.	S.F.	Ens.
Ensemble												
Tunis et Banlieue	176 650	90 016	266 666	111 037	161 337	272 374	3 025	1 596	4 621	290 712	252 949	543 661
Bizerte	46 961	20 027	66 988	65 886	86 239	152 125	1 383	858	2 241	114 230	107 124	221 354
Béja	38 370	11 750	50 120	69 313	91 087	160 400	438	329	767	108 121	103 166	211 287
Jendouba	29 063	6 958	36 021	55 660	73 361	129 021	411	314	725	85 134	80 633	165 767
Le Kef	40 799	10 573	51 372	63 438	88 266	151 704	119	82	201	104 356	98 921	203 277
Kasserine	26 857	3 878	30 735	42 254	63 068	105 322	206	180	386	69 317	67 126	136 443
Gafsa	46 460	10 911	57 371	58 226	88 193	146 419	845	734	1 579	105 531	99 838	205 369
Médénine	34 075	8 542	42 617	40 803	75 554	116 357	486	531	1 017	75 364	84 627	159 991
Gabès	29 280	8 658	37 938	35 011	60 667	95 678	258	195	453	64 549	69 520	134 069
Sfax	76 635	29 117	105 752	61 820	111 610	173 430	626	405	1 031	139 081	141 132	280 213
Kairouan	34 960	7 890	42 850	59 128	81 219	140 347	122	84	206	94 210	89 193	183 403
Sousse	79 394	31 167	110 561	88 182	143 677	231 859	934	810	1 744	168 510	175 654	344 164
Nabeul	45 238	19 267	64 505	64 946	85 222	150 168	327	208	535	110 511	104 697	215 208
Total Général	704 742	258 754	963 496	815 704	1 209 500	2 025 204	9 180	6 326	15 506	1 529 626	1 474 580	3 004 206

Tunisie — Taux d'alphabétisme en milieu urbain et rural par sexe et par gouvernorat

GOUVERNORAT	Milieu urbain			Milieu rural			Total		
	S.M.	S.F.	Ens.	S.M.	S.F.	Ens.	S.M.	S.F.	Ens.
Tunis et Banlieue	63,9	38,9	52,3	38,3	12,5	26,1	60,8	35,6	49,1
Bizerte	57,5	30,9	44,4	27,4	7,8	18,1	41,1	18,7	30,3
Béja	58,5	28,2	43,7	29,2	7,2	18,8	35,5	11,4	23,7
Jendouba	64,0	29,1	47,8	29,8	5,9	18,1	34,1	8,6	21,7
Le Kef	59,7	27,6	44,7	34,3	7,1	21,0	39,1	10,7	25,3
Kasserine	61,8	20,9	43,5	34,4	3,5	18,9	38,8	5,8	22,5
Gafsa	63,7	25,7	44,4	37,8	7,3	21,9	45,4	12,4	28,3
Médénine	63,2	24,7	44,4	41,1	7,4	22,9	45,2	10,1	26,7
Gabès	58,6	22,7	41,6	36,0	4,9	20,7	44,0	10,9	27,9
Sfax	72,2	37,0	54,5	49,7	15,5	32,5	55,1	20,9	37,7
Kairouan	58,3	25,5	43,2	30,6	4,3	17,6	37,1	8,8	23,4
Sousse	55,6	23,9	39,6	34,2	7,5	20,7	47,7	17,7	32,1
Nabeul	53,0	29,6	41,4	32,3	9,8	21,5	40,9	18,4	30,0
Total	60,9	31,7	46,8	35,3	7,9	21,7	46,1	17,6	32,1

l'acquisition est-elle définitive, par exemple, ou bien quel est le degré de facilité dans la manipulation de l'écriture ?

Ensuite, il faut remarquer que le recensement établit, quand il les distingue, une hiérarchie implicite entre le fait de parler, puis de lire, puis d'écrire une langue, cet ensemble prenant lui-même place avant la possession d'un niveau scolaire. Une telle hiérarchie s'explique par le processus connu chez l'enfant qui apprend à parler, puis à lire, puis à écrire. On notera qu'il n'est pas sûr que la distinction "lire et écrire" soit aussi opératoire en ce qui concerne l'alphabétisation des adultes. Un grand nombre de questionnaires ne font du reste pas de différence.

Le critère de l'alphabétisme reste généralement la possibilité de lire et d'écrire dans une langue quelconque. Il est très fréquent que, du moins en apparence, ce critère ne paraisse pas poser de problème de mesure au niveau de l'enquête. (Cf. tableau p. 57 où il apparaît que le nombre des non-déclarations est relativement faible).

De fait, dans un recensement en tout cas, il n'est guère question de faire passer un test à chaque répondant (1) et l'on est donc contraint de faire confiance à l'appréciation de ce dernier.

"L'aptitude à lire et à écrire" déclarée peut ne pas refléter la réalité, tant qu'elle est appréciée par le déclarant lui-même. Ce n'est certes pas un caractère précis. Il recouvre un éventail très large, allant des plus instruits aux "ayant été scolarisés pendant 2 ou 3 ans" (2). Lorsque cela est possible dans une enquête par exemple, on peut avoir le choix entre de multiples méthodes de mesure, la plus courante étant la capacité à lire une lettre et à y répondre. Il importe que soit spécifiée la langue dans laquelle la personne est alphabétisée : ". . . dans le cas d'un pays multilingue, il faudrait mentionner expressément les langues dans lesquelles les populations sont alphabétisées et, au cas où le recensement prévoit une question sur l'alphabétisation, il est très important pour les responsables de l'enseignement de savoir dans quelles langues les habitants savent lire et écrire" (3).

Par ailleurs se pose la question de l'âge : il n'est en effet utile de mesurer l'alphabétisme que pour la fraction de la population qui a pu non seulement apprendre à lire et écrire, mais conserver cette capacité comme acquise. Nombre de questionnaires posent la question à tous les âges, alors qu'elle n'a de signification que pour les personnes ayant soit achevé un certain nombre d'années d'études primaires, soit appris à écrire à l'âge adulte. Toutefois il est délicat, pour connaître un stock d'alphabétisme dans une nation, d'écarter tous les enfants en cours de scolarité. C'est pourquoi tout taux d'analphabétisme devrait être calculé par âge ou par groupe d'âge.

c) Le degré d'instruction proprement dit

En ce qui concerne la population ayant achevé ou pu achever sa scolarité, il existe plusieurs façons d'appréhender son degré d'instruction. On peut chercher à s'informer sur chacun des critères suivants, ou sur plusieurs d'entre eux à la fois :

- âge de fin d'études,
- nombre d'années accomplies à l'école,
- dernière classe suivie (ou dernier cycle suivi),
- diplômes obtenus.

C'est le dernier critère énoncé qui fut le premier et le plus souvent accolé à la mesure de l'alphabétisme, sous la forme : "possédez-vous le Certificat d'Etudes Primaires ? le Brevet ? le Baccalauréat ? un diplôme supérieur ? d'autres diplômes (préciser)". Cette question présuppose l'existence d'un diplôme à l'issue de chaque cycle sinon de chaque classe d'enseignement et son grave inconvénient est en outre, à la fois d'entraîner une sous-estimation systématique du stock d'éducation, puisqu'un individu sera le

(1) Encore que cela ait été prévu au Zaïre par exemple lors du recensement de 1960.

(2) "La population de la Tunisie" - Année mondiale de la Population - ONU-CICRED- Dans ce même volume les "alphabètes" comprennent :

- les scolarisés de plus de 10 ans ;
- les autres, sachant lire et écrire.

(3) Rapport final du stage régional d'études à Yaoundé, déjà cité p. 2. Suit cette phrase ambiguë : ". . . en général : il convient d'enregistrer l'aptitude à lire et à écrire dans une langue quelconque, mais l'on peut décider, pour d'autres raisons, de limiter la question sur l'alphabétisation à une langue déterminée".

plus souvent recensé au dessous de son niveau atteint (non sanctionné par un diplôme), et de négliger les personnes ayant achevé un cycle sans passer ou sans réussir l'examen visé. Un tel inconvénient est pallié par la formulation "dernière classe suivie", si l'on s'intéresse à l'étude d'un stock éducatif dans le sens de savoir "qui" possède "quel" niveau. La difficulté d'une telle formulation réside dans l'interprétation qu'en fait l'individu interrogé dans deux cas :

– soit qu'il n'ait pas achevé sa scolarité ; dans ce cas, devra-t-il énoncer la classe en cours ou la classe achevée l'année précédente ?

– soit qu'il n'ait suivi tel ou tel niveau que pendant une durée inférieure à celle de l'année scolaire.

Il est possible, dans ce cas, de se contenter d'interroger l'individu sur le dernier degré ou cycle d'enseignement suivi (cf. tableau p. 51). Ceci est suffisant surtout lorsqu'il s'agit de distinguer deux grands groupes : les "sans instruction" et les autres.

On risque donc d'avoir une surestimation du niveau réel du stock éducatif. Il arrive que les recensements ou enquêtes précisent : "dernière classe suivie avec succès", ce qui implique à la fois d'avoir achevé celle-ci et la possibilité offerte de passer dans le niveau supérieur. C'est certainement la formulation la plus rigoureuse, mais elle garde l'inconvénient d'une rigidité limitative, en écartant toute information sur le cursus scolaire ou universitaire réel.

Les deux premiers critères énoncés ci-dessus (âge de fin d'études, nombre d'années passées à l'école) permettent de quantifier l'effort accompli effectivement par la collectivité dans le domaine de l'instruction. On considère alors que le fait de redoubler n'est pas une perte de temps mais s'inscrit dans le stock éducatif. Sans doute, comme tout ce qui a trait à l'âge, est-il difficile d'apprécier toujours l'âge en fin d'études, surtout si la dernière partie de celles-ci était à mi-temps. Néanmoins, on peut avoir ainsi une idée de l'âge réel d'entrée dans la vie active. Quant au nombre d'années accomplies (généralement dans le seul cycle le plus élevé), cette information permet de recenser, si l'on demande de préciser le type d'établissement, beaucoup plus complètement toutes les formations effectivement suivies dans un pays. En effet l'étude d'un niveau atteint pose des problèmes juridiques (quel organigramme de l'enseignement sera retenu ?) et des problèmes de comparabilité tels que ce que l'on recensera comme stock d'instruction risque fort de se limiter à l'enseignement traditionnel.

"Les données concernant la durée de la fréquentation scolaire (nombre d'années pendant lesquelles un enseignement à plein temps ou régulier a été suivi) sont importantes pour les pays en voie de développement, car il se peut que leurs statistiques de l'éducation n'existent pas depuis assez longtemps pour fournir une autre source d'évaluation du stock des personnes instruites – l'établissement, tous les dix ans, d'un aperçu d'ensemble du volume d'enseignement reçu à cette date permet, de toutes façons de vérifier utilement les résultats des plans d'éducation" (1).

Pour éviter l'allongement apparent des durées de scolarité, la plupart des questionnaires énoncent : "nombre d'années accomplies avec succès". On notera un dernier avantage, et ce n'est pas le moindre, d'une telle formulation au niveau de la comparabilité internationale : on privilégie dans l'exploitation une optique de laquelle est bannie toute notion de "niveau atteint" – qui soulève de nombreuses difficultés d'ordre pédagogique – pour ne retenir que le nombre d'échelons différents qui ont été gravés (2), indépendamment du niveau, réel ou supposé, de chaque échelon. En revanche, il ne faut comparer que ce qui est comparable et ne pas confondre les deux : Il reste cependant très difficile de convertir les "années d'études achevées" en "classes achevées". Les données ne permettent pas toujours de se faire une idée du principe utilisé. Normalement, en se référant au nombre d'années d'études, on a tendance à surestimer le nombre de classes achevées, en raison des "redoublements".

La classification par nombre de classes achevées se révèle fort utile lorsqu'on cherche à comparer exactement les caractéristiques scolaires de deux populations (3).

(1) Kendall, ouvrage cité § 8-26.

(2) "l'année d'études accomplie avec succès est l'unité d'enseignement la plus apte à être utilisée de façon objective comme étalon international" – Classification Internationale Type de l'Éducation, C.I.T.E. – Paris 1974 § 7.

(3) OCDE. Structures professionnelles et éducatives et niveau de développement Economique . . . OCDE – Paris 1969, p. 41.

Tunisie – Population urbaine et rurale, âgée de 6 ans et plus suivant le sexe, le groupe d'âge
par cycle d'étude et milieu
Milieu urbain

Groupe d'âge	CYCLE D'ETUDE									Total
	Sans Instruction	Lutte contre l'analphabétisme	Koutab	Primaire	Moyen	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 ^e cycle	Supérieur	N.D.	
Sexe Masculin										
6 à 9 ans	17.640	10	672	79.598	88	51	17	3	2.375	100.454
10 à 14 ans	4.851	22	337	95.994	397	5.311	1.183	14	575	108.684
15 à 19 ans	8.765	58	1.055	42.854	11.408	19.192	7.499	453	842	92.126
20 à 24 ans	22.359	225	3.386	22.848	5.344	5.220	6.456	2.478	2.077	70.393
25 à 29 ans	24.759	62	4.916	15.683	1.823	3.894	3.947	2.293	1.458	58.835
30 à 34 ans	29.749	50	5.391	12.740	1.052	2.744	3.049	1.843	1.235	57.853
35 à 39 ans	29.315	43	4.900	12.130	675	1.725	1.826	1.384	1.117	53.115
40 à 44 ans	24.369	33	3.617	9.551	497	1.484	1.237	1.066	861	42.715
45 à 49 ans	23.038	23	3.248	6.992	413	1.156	938	726	670	37.204
50 à 54 ans	21.149	13	3.144	5.651	356	890	813	574	675	33.265
55 à 59 ans	18.297	7	2.708	3.786	225	594	628	467	572	27.284
60 ans et plus	38.900	15	5.172	5.371	361	881	822	675	928	53.125
Total	263.191	561	38.546	313.198	22.639	43.142	28.415	11.976	13.385	735.053
Sexe Féminin										
6 à 9 ans	27.069	18	365	72.767	45	41	10	4	2.639	102.958
10 à 14 ans	21.410	76	245	79.299	293	2.612	608	5	658	105.206
15 à 19 ans	29.397	126	503	33.094	4.479	9.038	3.000	283	614	80.534
20 à 24 ans	41.713	68	554	11.995	2.590	2.708	2.377	958	775	63.738
25 à 29 ans	50.293	60	473	5.702	985	1.234	1.071	666	646	61.130
30 à 34 ans	51.733	43	274	3.248	431	592	590	380	569	57.860
35 à 39 ans	46.066	50	180	2.494	204	457	393	267	505	50.616
40 à 44 ans	36.748	24	126	1.775	159	370	310	220	394	40.126
45 à 49 ans	30.117	11	75	1.352	137	311	268	137	285	32.693
50 à 54 ans	26.945	4	65	1.268	119	247	193	112	250	29.203
55 à 59 ans	21.047	10	35	1.178	113	239	140	90	285	23.137
60 ans et plus	49.292	9	84	2.271	279	478	290	155	520	53.378
Total	431.830	499	2.979	216.443	9.834	18.327	9.250	3.277	8.140	700.579
Ensemble										
6 à 9 ans	46.294	29	1.069	158.969	134	95	27	7	5.187	211.811
10 à 14 ans	26.701	100	595	183.092	724	8.203	1.819	22	1.267	222.523
15 à 19 ans	38.162	184	1.558	75.948	15.887	28.230	10.499	736	1.456	172.660
20 à 24 ans	64.072	293	3.940	34.843	7.934	7.928	8.833	3.436	2.852	134.131
25 à 29 ans	75.052	122	5.389	21.385	2.808	5.128	5.018	2.959	2.104	119.965
30 à 34 ans	81.482	92	5.665	15.988	1.483	3.336	3.639	2.223	1.804	115.713
35 à 39 ans	75.381	93	5.080	14.624	879	2.182	2.219	1.651	1.622	103.731
40 à 44 ans	61.117	57	3.743	11.326	656	1.854	1.547	1.286	1.255	82.841
45 à 49 ans	53.155	34	3.323	8.344	550	1.467	1.206	863	955	69.897
50 à 54 ans	48.094	17	3.209	6.919	475	1.137	1.006	686	925	62.468
55 à 59 ans	39.344	17	2.743	4.964	338	833	768	557	857	50.421
60 ans et plus	88.192	24	5.256	7.642	640	1.359	1.112	830	1.448	106.503
Total	697.046	1.063	41.570	544.044	32.508	61.752	37.693	15.256	21.732	1.452.664

Source : Recensement général de la Population et des Logements du 3 mai 1966 – vol III – TUNISIE.

De telles questions peuvent être posées soit à tous les âges, soit à partir d'un âge de fin d'études ou d'entrée dans la vie active. Il est facile de distinguer les élèves en cours de scolarité, s'il existe une question à ce sujet, au niveau de l'exploitation, et donc de ne conserver comme stock d'éducation que la partie de la population jugée définitivement sortie de l'appareil scolaire.

En résumé, si l'on voulait dresser brièvement la liste des avantages et inconvénients respectifs de chaque indice, on aurait ceci :

– **âge de fin d'études**

avantages : – connaissance de l'âge d'entrée dans la vie active
– indice de la généralisation de l'enseignement

inconvénients : – difficultés de mesure
– ne définit pas un niveau de sortie

– **nombre d'années d'école**

avantages : – facilité de mesure
– bonne connaissance des coûts réels supportés par le système d'enseignement

inconvénients : – ne définit pas un niveau de sortie (peut être pallié par l'étude du seul nombre d'années accomplies avec succès)

– **dernière classe suivie**

avantages : – facilité de mesure
– possibilités de comparaison

inconvénients : – tend à exclure toute formation non répertoriée.

– **diplômes obtenus**

avantages : – facilité de mesure
– possibilités de comparaison
– indice de rendement, rapproché de l'âge

inconvénients : – trop rigide ; exclut beaucoup de qualifications
– sous-estimation de stock d'éducation.

Un résumé aussi succinct ne saurait empêcher de considérer

– que chaque indice s'adapte davantage à un type d'enseignement (par exemple "diplômes" ou "déréalisation ;

– que chaque indice s'adapte davantage à un type d'enseignement (par exemple "diplômes" ou dernière classe suivie" aux filières traditionnelles du Général, et "âge de fin d'études" à des enseignements tels que le Technique ou le Normal, pour le Second degré).

3. COMPARABILITE DES RESULTATS DE LA STATISTIQUE SCOLAIRE ET DES RECENSEMENTS

Il est malheureusement rare de pouvoir vérifier pratiquement l'incidence des définitions conceptuelles sur les résultats. Les recensements récents sont rares en Afrique (du moins francophone) et à l'époque de la dernière campagne, les statistiques administratives, quant à elles, étaient souvent très sommaires, sinon inexistantes. Par ailleurs, et surtout, pour bien des raisons énoncées plus haut, les statistiques provenant des deux sources sont rarement comparables de façon immédiate : qui a été recensé, qui range-t-on dans le "Technique", ces questions et bien d'autres comportent rarement leur réponse dans les publications mêmes.

L'intérêt de mener de telles comparaisons est néanmoins certain (1), et cela devra être fait systématiquement à mesure que se réaliseront les opérations prévues en Afrique pour cette décennie.

(1) Cf. P. CLERC "Démographie scolaire" dans *Traité des Sciences Pédagogiques* – tome 6 – Paris 1974.

On se contentera ici de deux exemples tirés des résultats du Recensement National du Togo de 1970 et de l'annuaire statistique scolaire de l'année correspondante (année scolaire 1969-1970).

TABLEAU 5

Répartition des effectifs du Togo par sexe et degré d'enseignement selon :

– le Recensement national de mars-avril 1970

– l'annuaire statistique au 1/1/1970 (Ministère de l'Education Nationale).

Source	Degré	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle	Professionnel Technique	Supérieur
	Sexe					
Recensement. mars-avril 1970	SM	132 456	12 065	1 360	579	181
	SF	61 454	3 570	258	88	14
	Total	193 910	15 635	1 618	667	195
Annuaire statistique au 1/1/1970	SM	142 576	11 779	1 494	1 159	...
	SF	63 707	3 169	246	913	...
	Total	206 283	14 948	1 740	2 072 (+ 329 en F.P)	912 (dont 837 à l'étranger)

Ce tableau appelle quelques commentaires :

– Les chiffres du Supérieur ne sont pas comparables, les 75 étudiants (912 – 837) visés par l'annuaire étant vraisemblablement les Togolais uniquement, et non les résidents.

– Il semble que la définition du "Professionnel technique" ne soit pas la même. On observe vraisemblablement un transfert du Technique au Secondaire, 1er cycle dans le recensement, et les élèves féminines des écoles ménagères n'ont visiblement pas été recensées comme élèves.

– Hormis cela, si l'on prend les annuaires comme base, il apparaît que les recensements de population sous-estiment la fréquentation scolaire, surtout dans le Primaire, et, contrairement à ce qu'on attendrait, surtout pour les filles.

TABLEAU 6

Répartition des effectifs de l'enseignement primaire du Togo par sexe dans les quatre régions administratives selon :

– le Recensement national de mars-avril 1970

– l'annuaire statistique au 1/1/1970 (Ministère de l'Education Nationale)

Source	Régions	Maritime	Plateaux (1)	Centrale de Za Kara (1)	Savanes	Ensemble Togo
	Sexe					
Recensement mars-avril 1970	SM	55 220	37 143	32 091	8 001	132 456
	SF	27 192	19 933	12 328	1 998	61 454
	Total	82 412	57 076	44 419	9 999	193 910
Annuaire statistique au 1/1/1970	SM	60 769	38 304	32 820	10 683	142 576
	SF	28 554	19 620	12 817	2 716	63 707
	Total	89 323	57 924	45 637	13 399	206 283

(1) Il semble qu'en raison de modifications administratives (rattachement de Sotouboua à la région centrale), les définitions des régions ne soient pas tout à fait les mêmes.

On remarque que :

– C'est apparemment dans la région des Savanes que les statistiques données par le recensement sont les plus incomplètes (23 % de différence contre 7 % dans l'ensemble du pays).

– Les écarts sont beaucoup plus importants pour les élèves de sexe masculin.

– L'importance des écarts dans des régions aussi différentes que celle des Savanes et celle de Lomé laisse supposer qu'il n'y a pas de corrélation entre les difficultés statistiques et le niveau du taux de scolarisation

– Deux facteurs jouent dans le sens d'un accroissement des écarts : l'absentéisme non recensé dans l'annuaire élaboré au début de l'année scolaire, et, quant au recensement, la non exhaustivité probable des résultats (zones non touchées, définition restrictive de la résidence, non déclaration de la scolarité etc.).

La contribution des statistiques administratives et des opérations démographiques à l'amélioration des concepts est réciproque. D'un côté, le champ couvert par les dernières est plus vaste : de nombreux domaines – en particulier tout ce qui concerne les adultes – sont extérieurs au champ couvert par la statistique scolaire. Ils contribuent donc à la définition même de ce champ et au travail d'inventaire des formations mentionné plus haut. Par ailleurs, la statistique scolaire sert en quelque sorte de support conceptuel, sur la base duquel le démographe sait quelles questions poser et pourquoi les poser. C'est pourquoi les termes employés doivent être aussi clairs et adaptés que possible. Si l'on prend le cas de l'Afrique francophone, où le Second degré est une catégorie générale, empruntée à l'ancienne métropole, dans laquelle rentrent en réalité des enseignements très divers, on peut voir que le questionnaire de recensement ne peut se contenter d'interroger un élève sur le "degré d'enseignement suivi", sans autre précision. De ce point de vue, une certaine inertie conceptuelle est certes à combattre, mais cela ne saurait empêcher d'oublier que les définitions renvoient elles-mêmes à d'autres problèmes, qui relèvent de l'analyse et de l'intervention sur les réalités scolaire et culturelle, et donc de la politique d'un pays en matière éducative. La nécessaire clarification des concepts ne doit donc pas faire omettre cette tâche prioritaire : le développement d'une démographie scolaire à des fins de planification, sans laquelle les meilleures statistiques n'auraient guère de sens.

III. – Résultats et analyse

Les concepts utilisés ainsi que les classements de la population en catégories sont, en principe du moins, commandés par l'utilisation que l'on compte en faire. Dans les faits, il arrive que l'inverse se produise : c'est alors limité par les méthodes d'investigation que l'analyste élabore des concepts. Ainsi par exemple l'étude du progrès scolaire dans un pays reposera sur l'analyse des taux bruts de scolarisation, faute d'information sur les taux de scolarisation par âge ; ou bien, faute de pouvoir reconstituer le passé scolaire des individus-élèves, privilégiera-t-on l'étude des rendements plutôt que celle de la survie scolaire. Les exemples pourraient être multipliés de cas où les limites de l'investigation président au choix de la méthode conceptuelle.

Il existe deux grands types d'analyse portant sur la scolarité et l'instruction :

– l'analyse interne de la population scolaire (ou instruite) : son domaine est limité à une fraction de la population d'âge scolaire. On étudiera alors rendements, progression etc, à l'intérieur du système ;

– l'analyse des rapports entre population scolaire (ou instruite) avec la population globale : on exprimera les rapports sous forme de divers taux, indicateurs, probabilités etc, selon la méthodologie adoptée. C'est bien sûr cette catégorie qui retiendra davantage ici l'attention.

1. "LES TAUX DE SCOLARISATION"

On rangera provisoirement sous le terme générique de "taux de scolarisation" tous les rapports quantitatifs, exprimés sous forme de proportions, entre une certaine population et la fraction de cette population se rendant à telle ou telle école.

1.1. Le taux brut de scolarisation

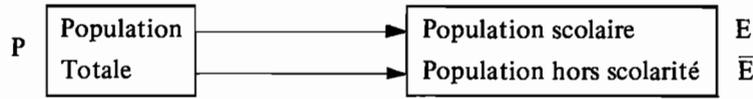
Le résultat le plus immédiat qu'est tenté d'effectuer un observateur lorsqu'il a en main les statistiques les plus rudimentaires est le suivant :

$$S = \frac{\text{Population scolaire } E}{\text{Population globale } P}$$

C'est ce qu'on appelle le plus couramment le **taux brut (1) de scolarisation ou de fréquentation scolaire**. L'examen de ce taux permet d'énoncer à quels impératifs statistiques devraient répondre tous les taux de ce type. Il ressort en effet clairement de la composition de S que l'on entend faire figurer au numérateur des individus et seulement des individus décomptés au dénominateur. E est donc en principe strictement un sous ensemble de P. et S ne saurait être supérieur à l'unité (ou à 100 % si on l'exprime sous forme de pourcentage). Par ailleurs, tel qu'il est défini ci-dessus, S est une proportion et ne mesure aucune chance

(1) Le terme "brut" est ici ambigu. Il peut selon les terminologies adoptées avoir le sens de "global" (par opposition à un taux spécifique dans une classe d'âge ou un ordre d'enseignement) ou être opposé à "net" (redoublants non décomptés par exemple) ou encore opposé à "ajusté" ou "modal" (influence des valeurs extrêmes neutralisée) etc. L'interprétation la plus courante du mot "brut" reste la référence à des âges différents dans la population de référence. On peut noter d'ailleurs que la même ambiguïté existe à propos des taux démographiques les plus usuels (brut, net, corrigé, restreint etc.), dont la définition s'impose en fait avant toute utilisation.

ni probabilité quelconques. Ce point, très important, découle de la profonde hétérogénéité des individus dénombrés dans la population globale quant à leur possibilité effective de figurer dans la population scolaire. Le taux brut de fréquentation scolaire est donc le résultat d'un simple classement de la population de référence en deux catégories : les scolaires et leur complément, selon le schéma indiqué ci-dessous.



Le taux brut de fréquentation scolaire peut faire l'objet de nombreuses subdivisions quant à la population de référence : on peut ainsi par exemple calculer

- des taux de scolarisation féminine,
- des taux de scolarisation régionale,
- des taux de scolarisation par ethnie etc.

Il importe alors d'énoncer une deuxième règle, afin d'assurer la comparabilité des taux entre eux : Il faut en principe que les deux éléments du rapport soient présents tous deux, selon le critère étudié, en sorte que l'effet de la composition de la population globale soit neutralisé. Ainsi, la confection d'un taux tel que

$$\frac{\text{Population scolaire féminine}}{\text{Population globale (les deux sexes)}}$$

est à éliminer au profit du taux

$$\frac{\text{Population scolaire féminine}}{\text{Population féminine globale}}$$

seul comparable avec un taux de scolarisation masculine. Ce qui paraît ici simple pour l'exemple de la répartition par sexe l'est moins pour la subdivision du taux global en taux par degrés d'enseignement, souvent utilisé malgré son absence d'utilité opératoire : à quoi bon savoir par exemple que x % des individus de tous âges d'un pays suivent des études supérieures si l'on ne connaît pas la proportion de ceux qui, dans la nation, seraient susceptibles d'en suivre en raison de leur âge ?

En fait, une telle critique s'applique au taux brut de scolarisation lui-même. La seule caractéristique commune que l'on peut trouver à la population globale et à la population scolaire est d'appartenir à la même nation (1). Il n'existe donc aucun critère extrinsèque permettant d'établir des séries chronologiques ou des comparaisons internationales. C'est pourtant ce qui est fait très souvent, notamment dans les ouvrages vulgarisant les statistiques. Cette méthode repose implicitement sur l'idée que, plus un pays (ou une région) connaît un taux de scolarisation globale élevé, plus il est "avancé". Or, à supposer même que cette façon de voir les choses soit vraie pour des populations comparables, elle devient erronée lorsque les dites populations ont des structures par âge différentes (2), comme le montre l'exemple suivant :

Population A : Population globale : P = 100
 (Population d'âge scolaire = 50)
 Population scolarisée : E = 10
 S = 10 %

Population B : Population globale : P = 100
 (Population d'âge scolaire = 20)
 Population scolarisée : E = 10
 S = 10 %

Les deux populations A et B apparaissent également "scolarisées" selon la définition adoptée $S = E/P \times 100$, alors que la population B est en réalité 2,5 fois plus scolarisée si l'on tient compte de la taille de la classe d'âge scolaire. En revanche, l'effort consenti par la nation, si l'on considère la taille probable de la population active, est sans doute très inférieur.

(1) Encore ceci n'est-il pas rigoureusement exact ; en particulier dans l'enseignement supérieur, les élèves boursiers à l'étranger ne font pas partie de la population résidente du pays d'origine.

(2) L'effet de la structure par âge a fait l'objet de nombreuses analyses. Voir notamment Paul Clerc : "Démographie scolaire", dans *Traité des Sciences Pédagogiques*, tome 6, "Aspects Sociaux de l'Education" - PUF-p 238.

On le voit, le taux brut de fréquentation scolaire ne saurait être manié qu'avec précaution. On peut constater qu'à taux brut de scolarisation égal, plus la population sera jeune et plus la scolarisation relative sera faible. L'accroissement de ce taux peut donc n'être qu'un reflet du rajeunissement de la population. Il est vrai que dans les pays du Tiers-Monde, les pyramides de population sont souvent construites à partir de tables-type et que les structures par âge y sont à peu près comparables : c'est principalement si l'on veut établir des séries chronologiques dans un même pays ou si l'on veut utiliser un pays plus développé comme point de comparaison qu'il convient de se méfier.

Une autre difficulté dans le maniement du taux brut de scolarisation résulte de la tendance spontanée à confondre proportion et probabilité. Le taux brut de scolarisation (même restreint à certaines classes d'âges comme le cas est envisagé plus loin) n'obéit pas au schéma probabiliste, car le dénominateur comprend des individus qui en raison de leur âge, leur sexe et leur origine ont des chances très différentes de fréquenter l'école à un moment et en un lieu donnés : la population n'est pas homogène à l'égard du phénomène envisagé. Il reste qu'un tel indicateur s'impose souvent à cause de sa simplicité. La question de la diversité des sources sera évoquée ultérieurement, car elle est commune à tous les indicateurs.

1.2. Le taux brut d'inscription scolaire

Le taux brut d'inscription scolaire consiste à rapporter la population scolarisée (E, c'est-à-dire la même que pour le taux de scolarisation) à la seule population en âge d'être scolarisée :

$$I = \frac{\text{Population scolaire}}{\text{Population scolarisable}}$$

On entend par population "scolarisable", une population répondant à certaines normes d'âge. Aisée lorsque la loi impose la fréquentation de l'école entre deux âges limites, la définition de ces normes devient complexe dans les pays où la scolarisation n'est pas obligatoire. On est alors contraint de recourir aux notions d'"âge normal d'entrée", de "durée normale des études" ou de "type d'enseignement le plus représentatif" comme on le verra ci-dessous au sujet des taux d'inscription par degré d'enseignement.

Le taux brut d'inscription neutralise en apparence l'effet de la proportion des scolarisables dans la population globale. Il peut être aussi trompeur en réalité, dans sa manipulation, que le taux brut de scolarisation, si l'on n'y prend garde, car il masque l'effet de structure par âge interne à la population d'âge scolaire, ce à quoi l'utilisateur peut ne pas penser. Sa composition est fortement hétérogène, puisqu'en tout état de cause, c'est dans l'enseignement primaire que sont scolarisés le plus grand nombre d'élèves. Il en résulte que le poids de la classe d'âge scolarisable dans le primaire a une grande importance, comme le montre cet exemple :

Population scolarisable A

	Primaire	Secondaire	Supérieur	TOTAL
Scolarisés	40	5	1	46
Scolarisables	80	15	5	100
% scolarisés /scolarisables	50 %	33 %	20 %	46 %

Population scolarisable B

	Primaire	Secondaire	Supérieur	TOTAL
Scolarisés	25	10	4	39
Scolarisables	50	30	20	100
% Scolarisés/Scolarisables	50 %	33 %	20 %	39 %

Les taux bruts d'inscription sont respectivement de 46 % et 39 %, alors que les proportions de scolarisés dans chaque degré sont rigoureusement les mêmes (respectivement la moitié dans le primaire, le tiers dans le secondaire et le cinquième dans le supérieur). La seule différence est que la population B est plus

“vieille”, (1) et donc que le poids relatif des élèves du primaire y est moins grand. On pourrait égaliser les taux d’inscription des deux populations en reportant tout l’effectif scolaire excédentaire sur les élèves du primaire.

Population scolarisable B'

	Primaire	Secondaire	Supérieur	TOTAL
Scolarisés	25 + 7 = 32	10	4	46
Scolarisables	50	30	20	100
% Scolarisés/Scolarisables	64 %	33 %	20 %	46 %

L’effet de la structure par âge agit donc ainsi de façon interne et rend le résultat d’autant moins utile que les classes d’âges peu scolarisées sont sur-représentées.

Le taux brut d’inscription est cependant utile pour étudier des séries dans des pays où la pyramide des âges connaît une stabilité relative. Il peut être complété par un **taux de non fréquentation scolaire**. Ce n’est pas tout à fait son complément, puisqu’au numérateur figure la population scolarisable non scolarisée : l’avantage de ce taux est que les deux termes du rapport possèdent les mêmes propriétés au point de vue de l’âge.

1.3. Le taux d’inscription par degré d’enseignement

Ce taux, figurant jusqu’à une date récente dans les annuaires des institutions internationales, présente l’avantage théorique d’une population de référence beaucoup plus homogène. En revanche, la difficulté de définir la population figurant au dénominateur est accrue :

$$T = \frac{\text{Population scolarisée dans un degré d'enseignement}}{\text{Population en âge de suivre ce degré d'enseignement}}$$

On voit que, comme pour le taux d’inscription scolaire, jusque dans la formulation il est impossible de considérer les deux termes du rapport indépendamment l’un de l’autre ; mais paradoxalement, la situation de “scolarisé” est moins restrictive, quant aux conditions d’âge, que celle de “scolarisable”. Les deux termes du rapport ne renvoient pas à des critères identiques, puisque le numérateur indique une réalité (“être élève”), tandis que le dénominateur précise une potentialité (“pouvoir être élève”) légale ou arbitrairement définie :

$$T = \frac{\text{Position réelle}}{\text{Age légal}}$$

Aussi peut-on assister à un certain “gonflement” des taux, du fait de la présence d’élèves ayant dépassé la limite d’âge prévue dans la définition du diviseur. Ne conservant par exemple que les enfants de 5 à 12 ans comme “scolarisables” dans le premier degré, on surestime le taux quand il existe en fait de nombreux enfants de plus de douze ans dans le premier degré. Si l’on raisonnait en termes de probabilités, un enfant de 16 ans a une certaine chance d’être scolarisé dans ledit degré : il devrait donc figurer non seulement au numérateur, mais au diviseur, avec un coefficient de pondération représentant la mesure de cette probabilité. Les taux, ainsi ajustés, seraient moins élevés, mais le calcul du dénominateur se heurterait à des difficultés telles qu’on y renonce en pratique.

Les organisations internationales distinguent trois taux :

- taux d’inscription dans le premier degré,
- taux d’inscription dans le second degré,
- taux d’inscription dans le troisième degré.

Aussi est-il impossible de faire abstraction de la question de l’âge dans l’élaboration des taux d’inscription par degré. Lorsque l’âge légal de passage dans chacun des degrés est à la fois bien connu et respecté, c’est que l’enseignement est soit obligatoire (jusqu’à tel âge), soit l’objet de réglementations pré-

 (1) Le vieillissement adopté ici, à titre d’exemple, dépasse certes les limites de la vraisemblance, du moins pour un même pays à deux dates successives.

cises d'accès (après cet âge). Dans ce cas, ce taux d'inscription dans le premier degré approche 100 %, et sa valeur opératoire est presque nulle. Il peut même dépasser 100 %, comme l'indique l'Annuaire de l'UNESCO (édition de 1972) : "Il convient de noter que le taux d'inscription brut dans le premier et le second degré comprend les élèves de tous les âges possibles alors que la population considérée est limitée aux groupes d'âges officiels déterminés selon les règles susmentionnées. Par conséquent, dans les pays où, pour le premier degré, la population d'âge scolaire est presque entièrement scolarisée, le taux d'inscription brut dépassera 100 si la répartition réelle des élèves par âge déborde des limites d'âge officielles".

Dans les pays à faible ou moyenne scolarisation, l'âge légal est en fait l'âge "approprié" (1). La principale difficulté réside alors dans la construction de groupes d'âge pertinents pour chaque degré d'enseignement selon les critères adoptés par l'UNESCO :

- âge "normal" d'accès audit degré;
- durée "normale" des études dans ledit degré;
- type d'enseignement "le plus représentatif".

"Les groupes d'âge utilisés pour calculer les taux d'inscription relatifs aux enseignements du premier et du second degré ont été déterminés en accord avec les normes suivantes :

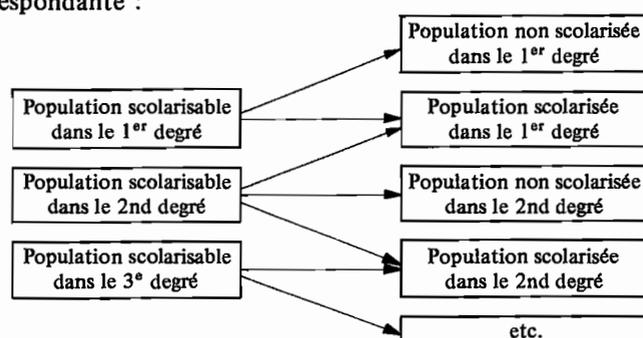
1. Pour les pays qui ont un type d'enseignement unique à tous les degrés, le groupe d'âge est déterminé conformément à l'âge normal d'admission et à la durée normale des études générales primaires et secondaires qui figurent dans le tableau 2.6 (n.b. : il s'agit des mêmes données que celles utilisées ici et présentées au tableau 8 p. 72).

2. Dans le cas des pays qui ont plusieurs types d'enseignement de durée différente, on a choisi le système qui s'applique à la majorité des élèves.

3. Lorsqu'il n'a pas été possible de déterminer, dans le cadre des différents types d'enseignement, celui qui s'appliquait à la majorité des élèves, on a pris comme base le type le plus représentatif.

4. Dans quelques pays, l'âge légal d'admission dans l'enseignement primaire est inférieur d'une ou deux années à l'âge effectif du début des études. Lorsque le cas s'est produit, les âges choisis ont été ajustés en accord avec cette pratique, sans que la durée de l'enseignement en soit pour autant changée. Le groupe d'âge considéré pour le calcul du taux concernant la totalité du premier degré est déterminé par les limites extrêmes de l'ensemble des deux groupes d'âge définis pour le premier et le second degré". (Annuaire statistique U.N.E.S.C.O, 1972).

De façon générale, la durée "normale" des études est la durée minimum, ce qui donne lieu à des chevauchements. La population scolarisée dans chaque degré n'est pas strictement un sous-ensemble de la population scolarisable correspondante :



Dans les pays où les redoublements sont nombreux, surtout à la fin du primaire et où le temps moyen de parcours d'un cycle est très supérieur au nombre d'années en principe nécessaires, les taux par degré peuvent être un peu surestimés du fait de l'absence au dénominateur d'une partie de la population scolaire recensée. En réalité, l'erreur est généralement peu importante puisqu'elle porte sur des effectifs assez réduits. Elle serait en tout état de cause plus grande si l'on augmentait la taille des groupes d'âges (ce qui entraînerait en outre des chevauchements entre les degrés successifs d'enseignement pour les scolarisables). De plus, les erreurs sur les taux par degré imputables aux groupes d'âges retenus peuvent être minimales par rapport aux erreurs portant sur la mesure des groupes d'âges eux-mêmes. Dans nombre de pays à popula-

(1) W.L KENDALL. Les statistiques de l'éducation dans les pays en voie de développement, ouvrage cité.

tion "jeune", la baisse récente de la mortalité est telle que les estimations de population de l'O.N.U. peuvent "vieillir" la population, d'où il résulte une sous-estimation des scolarisables et donc une surestimation des taux. Ceci n'est visible que lorsque les taux dépassent 100 %, mais cela ne doit pas conduire à moins de vigilance quand les taux sont théoriquement acceptables.

TABLEAU 7
Age et taux de scolarisation primaire

Pays	taux de scolarisation	Part qui revient à la population scolaire de (1)	
		10 ans et moins	11 ans et plus
Nigeria Lagos	134,4	105,2	29,2
Maurice	133,4	104,0	29,4
Lesotho	129,0	61,3	67,7
Swaziland	73,0	42,0	31,0
Botswana	64,0	20,5	43,5
Zambie	58,0	33,3	24,7
Guinée	34,0	25,0	9,0
Gambie	22,0	18,0	4,0
Nigeria Nord	10,4	5,5	4,9
Haute-Volta	14,0	9,7	4,3

Source :
(1) Calculé d'après les rapports annuels des Ministères de l'éducation.

Source : L'âge scolaire dans l'Enseignement en Afrique tropicale - J. Pillet - Publications de l'IEDES - "Tiers-Monde" - Paris - P.U.F. 1971, p. 197.

Si, dans le tableau 7, on admet que la part occupée par les "11 ans et plus" dans le taux de scolarisation primaire (i.e. du premier degré) donne une mesure grossière de l'importance du retard scolaire, on doit constater qu'il n'y a pas de relation entre l'ampleur de l'erreur commise sur les taux supérieurs à 100 % et le retard scolaire. On est donc bien en face d'erreurs sur la mesure des classes d'âge, et non pas, (ou non pas seulement) sur l'homogénéité des taux.

Pour améliorer cette dernière, les annuaires de l'UNESCO, dans les éditions d'avant 1973, présentaient :

- un taux brut par degré

$$\left(\text{par exemple } \frac{\text{élèves du premier degré}}{\text{enfants de 6-12 ans}} \right)$$

- un taux net par degré

$$\left(\text{par exemple } \frac{\text{élèves du premier degré de 6-12 ans}}{\text{enfants de 6-12 ans}} \right)$$

Le taux net "est basé seulement sur la partie des effectifs dont les groupes d'âge correspondent à la durée de la scolarité". La différence entre les deux taux donne, de surcroît, une mesure du retard ou du prolongement de la scolarité.

Enfin, il convient de rappeler que les taux d'inscription par degrés ne sauraient renseigner sur les flux d'effectifs; de plus, ils tendent à masquer les différents phénomènes de rendement et de déperdition, d'autant que la masse des effectifs concernés est concentrée dans les premières années d'études du degré d'enseignement visé : "Ainsi un pays A, où l'enseignement secondaire a connu récemment une expansion considérable, peut se caractériser par des taux élevés de scolarisation pour le groupe d'âge correspondant; mais si cette expansion est très récente, les flux annuels de titulaires de diplômes de fin d'études secondaires auront à peine le temps de modifier sensiblement le stock d'éducation de la population active de ce pays. Par contre, dans un pays B, où le taux moyen de scolarisation dans l'enseignement secondaire a pu rester stationnaire pendant 20 ans, les caractéristiques scolaires de la population (1) seront peut-être plus élevées que celles

(1) Ce que l'auteur entend par "caractéristiques scolaires de la population" semble être la proportion de diplômés parmi les adultes par opposition au taux de scolarisation. L'idée qu'il faut retenir ici est qu'un taux de scolarisation à un moment donné ne renseigne pas sur le rendement du système scolaire.

du pays A, malgré un taux de scolarisation actuel inférieur. Cette situation est d'autant plus susceptible de se produire que les flux annuels de diplômés entrant dans la population active sont faibles par rapport à l'ensemble des effectifs de main d'œuvre, dont le renouvellement complet exige en fait de 40 à 50 années". (1)

1.4. Le taux d'inscription par âge.

Le taux d'inscription par âge remédie aux inconvénients des précédents taux car :

- il met en rapport des populations homogènes : l'influence des âges extrêmes est éliminée.
- il ne fait appel qu'aux critères de la fréquentation scolaire et de l'âge effectif, critères sinon aisément mesurables du moins plus rigoureux que ceux de l'âge "normal" ou de la durée "normale" d'un cycle :

$$N = \frac{\text{Population scolaire d'âge } x}{\text{Population d'âge } x}$$

En revanche, il n'informe en principe pas sur le type de scolarisation suivi. Si l'on peut affirmer que le taux de scolarisation à 7 ans est un taux dans le seul premier degré, il n'en va pas de même pour le taux de 14 ans par exemple : certains élèves viendront du primaire, d'autres de l'enseignement du second degré. C'est pourquoi, depuis 1973, l'annuaire statistique de l'UNESCO ne fait plus figurer de taux d'inscription globaux par degré, mais par âge et par degré, et pour la somme des deux premiers degrés d'enseignement, "de sorte qu'on peut voir, par exemple, à la fois le pourcentage d'enfants de 10 ans scolarisés et le pourcentage d'enfants de 10 ans dans le premier degré d'une part, et dans le second degré d'autre part". (Annuaire Statistique – UNESCO – 1973). De tels taux sont utiles pour mesurer le retard scolaire, et pour vérifier la pertinence des taux bruts par degré. Le tableau 8 p. 72 utilise ces informations. Il apparaît qu'après l'âge "normal" de fin d'études primaires, les taux d'inscription par âge dans le 1^{er} degré décroissent lentement. Ceci illustre une des raisons évoquées plus haut pour le "gonflement" des taux d'inscription bruts (que nous avons mis en regard). On peut également voir que ce n'est pas seulement quand les taux bruts dépassent 100 % qu'il faut s'interroger sur l'exactitude de la mesure : il y a même lieu de penser que les taux les plus faibles sont ceux où l'erreur relative est la plus élevée.

Faute d'informations sur la population de référence, ce taux est souvent remplacé, sur la base d'estimations, par un taux quinquennal, par exemple :

$$\frac{\text{élèves de 5-9 ans}}{\text{population de 5-9 ans}}$$

Les tranches d'âges sont ici souvent (mais pas toujours) dictées par les habitudes en démographie et n'ont guère de signification pédagogique : c'est la facilité à quantifier le dénominateur (sur la base des estimations de l'ONU par exemple) qui préside à la confection d'un tel rapport. *Il faut insister sur le fait que les estimations de population peuvent être erronées, même si cela ne se voit que dans le cas extrême des taux supérieurs à 100 %.*

1.5. La confection des taux de scolarisation

Les taux de scolarisation valent ce que valent les informations sur lesquelles ils reposent. La population de référence (population globale, scolarisable etc.) peut être connue :

- par recensement ;
- par enquête-sondage ;
- par extrapolation de tendances passées sur la base d'une opération ancienne.

C'est actuellement en Afrique cette dernière information qui prédomine, faute de recensements ou d'enquêtes récents. Les estimations de population établies par l'ONU sont présentées par groupes d'âge quinquennaux à partir d'hypothèses précises sur la croissance démographique ; les groupes d'âge

(2) OCDE – "Structures professionnelles et éducatives . . ." ouvrage cité, p. 40.

TABLEAU 8

Taux d'inscription dans le premier degré par âge de part et d'autre de l'âge normal de fin d'études primaires et taux d'inscription brut dans le premier degré

Pays	Année	Age minimal probable d'admission (en années)	Durée des études (en années)	Age de sortie x (en années)	Taux d'inscription par âge (en %) pour les âges					Taux d'inscription brut (en %). Année de référence
					x - 2	x - 1	x	x + 1	x + 2	
Burundi	1969	6	7	12	24.9	22.7	18.1	13.6	8.2	26 (1965)
Cameroun	1971	6	6	11	74.1	73.6	69.9	64.8	53.1	108 (1970)
Centrafrique	1970	6	6	11	44.0	49.8	35.1	36.0	28.1	76 (1970)
Congo	1969	6	6	11	100.0	100.0	100.0	100.0	93.2	145 (1965)
Dahomey	1968	6	6	11	28.1	27.6	20.9	20.0	14.9	40 (1970)
Haute-Volta	1967	6	6	11	10.8	10.2	9.0	8.0	5.3	13 (1970)
Mali	1970	6	6(1)	11	19.4	19.4	19.7	20.3	17.6	20 (1970)
Maroc	1971	7	5	11	39.0	38.2	36.9	30.7	22.0	55 (1970)
Niger	1972	6	6(2)	11	13.6	11.8	10.0	10.7	6.5	14 (1970)
Tchad	1969	6	6	11	20.7	19.2	17.8	16.3	14.1	30 (1970)
Togo	1971	6	6	11	64.4	59.1	53.2	49.5	43.3	76 (1970)
Tunisie	1969	6	6	11	82.3	80.9	77.9	71.0	56.9	107 (1970)

(1) Il s'agit du premier cycle de l'enseignement fondamental.

(2) La durée indiquée par l'annuaire 1973 de l'U.N.E.S.C.O. est de 8 années, mais ne correspond pas aux statistiques livrées par le Ministère de l'Education Nationale.

concernés par les différents degrés en sont à leur tour tirés. Un taux d'inscription doit donc toujours être accompagné des sources des données qui ont permis son calcul. En principe, le dénominateur devrait provenir de recensements ou de sondages, en prenant soin toutefois d'en actualiser les résultats. De toutes façons, ne serait-ce que pour les périodes intercensitaires, les estimations de population restent nécessaires : un recensement quinquennal permet tout juste de calculer un taux d'inscription tous les cinq ans.

La population scolarisée est connue

- par recensement ou enquête ;
- par statistiques administratives.

L'enquête démographique par sondage pourrait fournir de bons résultats au niveau national, avec un plan de sondage approprié. Si les scolaires sont connus par recensement, c'est que les scolarisables le sont aussi : le résultat a des chances d'être bon car la question de la date n'entraîne pas de risques d'erreurs différentielles dans les deux termes du rapport. Il est avantageux d'avoir la même source pour les deux termes du rapport, et donc de connaître la population scolarisée dans les recensements ou enquêtes chaque fois que cela est possible. Enfin, le fait de disposer de deux sources indépendantes pour la population scolarisée (recensement ou enquête et statistiques administratives) permet de contrôler les deux évaluations. Néanmoins, le cas le plus courant veut que les scolaires soient connus par statistique administrative. La population scolaire par degré d'enseignement est alors bien connue, mais il est difficile de faire un calcul d'erreur, celle-ci risquant d'être beaucoup plus grande pour la population de référence.

2. LE TAUX D'ALPHABETISATION

En ce qui concerne le taux d'alphabétisation, le problème de l'âge se limite à la définition d'une seule borne, la borne inférieure : à partir de quel âge doit-on considérer qu'un individu peut savoir écrire, de façon à calculer :

$$A = \frac{\text{Alphabètes}}{\text{Population concernée}}$$

Une solution serait de prendre l'ensemble de la population, y compris les enfants, en faisant l'hypothèse que la proportion de ceux-ci est suffisamment constante pour ne pas nuire à la comparabilité. On obtiendrait alors des proportions sous-estimant le stock en lettrés d'un pays, et cette solution peu satisfaisante n'est guère adoptée. Dans les faits, le choix d'un âge minimum dépend du type d'information que l'on a cherché à obtenir dans le questionnaire. Si l'on admet que quatre ans d'école sont nécessaires à la fois pour acquérir la maîtrise de l'écriture et le pouvoir de la conserver, on peut alors retenir

$$A = \frac{\text{Alphabètes}}{\text{Population de 10 ans et plus}}$$

Aucune solution n'est pédagogiquement tout à fait satisfaisante. En effet :

- On peut avoir dix ans et n'avoir pas passé quatre ans à l'école, ou bien les avoir passés en redoublant : donc ne pas faire partie de la population concernée.
- On peut, dès avant l'âge de 10 ans, faire partie du stock de lettrés.
- Enfin, tant que la scolarité primaire n'est pas achevée, il est difficile de se prononcer sur le résultat d'un apprentissage que caractérise la continuité.

Tout ceci fait que, plus encore que le taux d'inscription, le taux d'alphabétisation n'est pas une probabilité, mais une simple proportion. L'exclusion (aux deux termes) d'une fraction de la population jeune, ainsi que le décompte (au dénominateur) des anciens n'ayant jamais eu l'occasion de fréquenter l'école sont un facteur de baisse de cette proportion. Il est donc préférable, dans la mesure du possible, de calculer des taux d'alphabétisation par grands groupes d'âges, qui permettent, d'une investigation à l'autre, de mieux mesurer les progrès accomplis dans les classes jeunes.

3. LES TABLEAUX PORTANT SUR LE DEGRE D'INSTRUCTION

- La feuille de ménage ou la fiche individuelle sont conçues de telle façon que l'on peut en principe :
 - rapprocher les différents caractères étudiés chez un même individu;
 - rapprocher les indicateurs utilisés pour mesurer le niveau d'instruction d'un individu des caractères socio-économiques observés dans sa famille.

Néanmoins, parmi les croisements possibles, tous ne sont pas indispensables : on arriverait à la publication d'une masse de tableaux parmi lesquels le lecteur distinguerait difficilement l'essentiel et où certaines quantités risqueraient d'être trop peu élevées pour permettre le calcul de pourcentage pertinents.

LISTE DES TABLEAUX RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES EDUCATIONNELLES ET ECONOMIQUES

Caractéristiques éducationnelles :

- T. 1. – Population urbaine et rurale âgée de 10 ans et plus suivant l'aptitude à lire, à écrire et le sexe par gouvernorat
- T. 2. – Taux d'alphabétisme en milieu urbain et rural par sexe et par gouvernorat
- T. 3. – Population âgée de 10 ans et plus suivant l'aptitude à lire, à écrire et le sexe par gouvernorat et délégation
- T. 4. – Population analphabète, taux d'analphabétisme, urbaine et rurale par groupe d'âge et sexe par gouvernorat
- T. 5. – Population urbaine et rurale âgée de 10 ans et plus suivant la langue lue et écrite par gouvernorat et par sexe
- T. 6. – Population urbaine et rurale âgée de 10 ans et plus suivant la langue lue et écrite le milieu et le sexe par groupe d'âge
- T. 7. – Population urbaine et rurale âgée de 6 ans et plus suivant le sexe, le cycle et l'année d'étude accomplie
- T. 8. – Population âgée de 6 ans et plus suivant le cycle d'études par gouvernorat

- T. 9. – Population urbaine et rurale âgée de 6 ans et plus suivant le sexe, le groupe d'âge par cycle d'études et milieu
- T. 10. – Population urbaine et rurale fréquentant un établissement scolaire, âgée de 6 ans et plus suivant le sexe par gouvernorat
- T. 11. – Population urbaine et rurale fréquentant un établissement scolaire par groupe d'âge, sexe, milieu et par gouvernorat
- T. 12. – Taux de scolarisation en milieu urbain et rural par groupe d'âge et sexe
- T. 13. – Taux de scolarisation en milieu urbain et rural par groupe-d'âge, sexe et par gouvernorat
- T. 14. – Population urbaine et rurale âgée de 6 à 14 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire suivant l'année d'âge le sexe et délégation

Caractéristiques économiques :

- T. 15. – Population totale âgée de 15 ans et plus par type d'activité, milieu et sexe
- T. 16. – Population urbaine et rurale âgée de 15 ans et plus suivant le type d'activité et le sexe par gouvernorat
- T. 17. – Population âgée de 15 ans et plus suivant le type d'activité et le sexe par gouvernorat et délégation
- T. 18. – Population urbaine et rurale âgée de 15 ans et plus suivant le type d'activité et le sexe par groupe d'âge
- T. 19. – Répartition proportionnelle de la population urbaine et rurale âgée de 15 ans et plus suivant le type d'activité et le sexe par groupe d'âge
- T. 20. – Population active, taux d'activité par groupe d'âge et sexe et par gouvernorat
- T. 21. – Population active par groupe d'âge, sexe et état matrimonial, taux d'activité
- T. 22. – Population active suivant la profession individuelle par sexe
- T. 23. – Population active par groupe et sous groupe de profession et par gouvernorat
- T. 24. – Population active urbaine et rurale âgée de 15 ans et plus suivant le groupe de profession et le sexe par gouvernorat
- T. 25. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant le groupe de profession et le sexe par gouvernorat et délégation
- T. 26. – Population active par groupe de profession, groupe d'âge et sexe
- T. 27. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant le type d'activité, le groupe de profession par groupe d'âge et sexe
- T. 28. – Population âgée de 15 ans et plus suivant l'aptitude à lire et à écrire par groupe de profession et par gouvernorat
- T. 29. – Population âgée de 15 ans et plus suivant l'aptitude à lire et à écrire par groupe de profession et le groupe d'âge
- T. 30. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant le cycle d'études atteint par groupe de profession
- T. 31. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant la branche et classe d'activité économique
- T. 32. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant la branche et classe d'activité économique par gouvernorat
- T. 33. – Population active urbaine et rurale âgée de 15 ans et plus par branche d'activité économique par sexe et gouvernorat
- T. 34. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant la branche d'activité économique par gouvernorat et délégation
- T. 35. – Population âgée de 15 ans et plus suivant la branche d'activité économique, le sexe, l'état matrimonial par groupe d'âge.
- T. 36. – Population âgée de 15 ans et plus suivant la branche et classe d'activité économique par groupe et sous groupe de profession
- T. 37. – Population active urbaine et rurale âgée de 15 ans et plus suivant la branche d'activité économique et le groupe de profession par sexe
- T. 38. – Population âgée de 15 ans et plus suivant l'aptitude à lire et à écrire et la branche d'activité économique par gouvernorat
- T. 39. – Population âgée de 15 ans et plus suivant l'aptitude à lire et à écrire et la branche d'activité économique et le groupe d'âge
- T. 40. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant le degré d'instruction atteint par branche d'activité économique par sexe et par gouvernorat
- T. 41. – Population active urbaine et rurale âgée de 15 ans et plus suivant la catégorie d'occupation, le sexe et gouvernorat
- T. 42. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant la catégorie d'occupation par groupe d'âge et par gouvernorat
- T. 43. – Population active âgée de 15 ans et plus suivant la catégorie d'occupation la branche d'activité économique et le groupe de profession.

Source : Tunisie – Recensement général de la population et des logements du 3 mai 1966 – Vol. III, Chapitres VI et VII.

Un tableau concerne toujours une certaine population : c'est la "catégorie enquêtée", dont le total figure généralement en bas et à droite. Cette catégorie enquêtée peut être :

- la population globale du pays,

- la population résidente (1),
- la population d'une région,
- la population d'un certain groupe d'âge (par exemple 6-15 ans ou bien 12 ans et plus).

Il ne s'agit pas là de caractères mais d'un domaine de définition : le tableau ne sera dressé que pour cette catégorie parce que soit elle est la seule à qui les questions ont été posées, soit elle est la seule à être jugée susceptible d'une exploitation.

Les caractéristiques pouvant être croisées avec le stock d'éducation sont nombreuses. Les principales sont :

- le sexe,
- l'âge,
- l'appartenance ethnique,
- l'appartenance à une région ou zone,
- la catégorie socio-professionnelle.

Les tableaux résultant de tels croisements sont multiples. La liste des plus courants, empruntée à l'exemple du recensement tunisien de 1966, est donnée (pp. 73 et 74) pour les caractéristiques éducationnelles ainsi qu'économique, puisque l'étude de l'activité fait intervenir la formation suivie.

D'autres caractéristiques, moins fréquemment étudiées mais parfois dignes d'intérêt sont :

- la fécondité ou la taille de la famille,
- le niveau d'instruction des parents,
- le type d'habitat,
- la religion,
- l'état matrimonial.

Le problème posé par le choix des croisements n'est pas le même pour le degré d'instruction et pour les caractéristiques retenues. Dans le premier cas, on doit déterminer **quelles questions poser** ; dans le deuxième cas on doit déterminer **ce qu'il faut exploiter comme résultats**.

Le croisement considéré comme le plus essentiel, est celui qui permet de connaître la répartition des personnes ayant tel ou tel degré d'instruction selon l'âge et le sexe. La catégorie enquêtée est donc celle de tous les individus ayant atteint l'âge jugé pertinent, par exemple, (10 ans et +) : degré d'instruction x sexe x âge. S'il est important dans les âges peu élevés de connaître la répartition par année d'âge, il est possible, passé 20 ans, de la regrouper par cinq années.

Un grand nombre d'enquêtes font figurer ce résultat par région, ce qui est essentiel pour les pays d'Afrique où les disparités régionales restent importantes, ou bien selon le type d'habitat : population urbaine et population rurale, ou bien encore selon l'appartenance ethnique.

Un deuxième élément d'analyse indispensable, si l'on veut connaître l'efficacité du système d'enseignement et son adaptation à la vie économique, est de rapprocher le degré d'instruction de l'activité professionnelle, par exemple, (15 ans et +) : degré d'instruction x sexe x profession ou branche d'activité.

Ces deux tableaux, qui ne nécessitent en fin de compte qu'une seule question sur le niveau d'instruction, devraient pouvoir figurer dans les résultats de toute enquête. Ils permettent le calcul du taux d'alphabetisation ventilé par sexe et âge.

Un troisième tableau, concernant la fréquentation scolaire de la population âgée de six ans et plus, complète cette base :

– fréquentation scolaire x sexe x âge x région par exemple. Outre l'utilité pour le planificateur, l'intérêt scientifique est évident : possibilité de rapprochement avec d'autres sources, et donc appréciation de l'erreur liée à l'investigation.

Dans la réalité, on dispose souvent de résultats plus abondants. Le mieux est de fournir ici l'exemple récent d'une enquête très complète où le niveau d'instruction et la scolarisation ont joué un rôle important

 (1) Bien que ce soit manifestement le cas le plus fréquent, nombre de publications ne précisent pas qu'elles donnent les résultats pour les résidents seulement ; on a vu plus haut quel inconvénient cela entraînait pour l'étude de la fréquentation scolaire.

comme "variables explicatives" de phénomènes démographiques. C'est dans ce sens que l'étude de l'éducation trouvera toute son utilité : s'il est exclu que celle-ci soit jamais la préoccupation principale du démographe, il ne peut pas la négliger comme élément causal permettant d'éclairer les phénomènes qu'il se propose d'étudier, tels que fécondité, nuptialité, mortalité, activité, migration etc. . .

L'Etude Nationale Statistique de la Population en Algérie, réalisée en plusieurs passages de 1969 à 1971, donne en effet une place importante aux phénomènes éducatifs.

On en trouvera la partie correspondante du questionnaire dans les tableaux pp. 38 à 44 : langue maternelle, langues lues et écrites, enseignement suivi actuellement ou passé, niveau d'instruction acquis (exprimé non en diplômes mais en degrés d'enseignement). Ce questionnaire, accompagné d'un codage à 2 chiffres pour la nature du dernier enseignement suivi, permettrait notamment de prendre en compte non seulement le système scolaire classique mais le système traditionnel (Ecole coranique, Médersa non validée) ainsi que le système extra-scolaire (cours du soir. . .).

Il ne saurait être question de donner ici la liste des tableaux et graphiques publiés ou projetés. Voici à titre d'exemple les principaux, selon les facteurs étudiés.

Scolarité et niveau d'instruction

- Population totale et scolaire de 6 à 24 ans selon le sexe et l'âge dans les trois grandes régions ou par strate.
- Population actuellement scolarisée de 6 à 24 ans selon la nature de l'enseignement suivi et la région.
- Population totale de 10 ans et plus selon le groupe d'âge, le sexe et le dernier enseignement suivi par région ou par strate.
- Hommes de 15 ans et plus ou femmes non célibataires des strates urbaines de 15 à 49 ans selon l'âge, la situation individuelle et la nature du dernier enseignement suivi.
- Même chose pour le niveau d'instruction.

Démographie générale

- Femmes de 10 ans et plus selon la scolarisation et la situation matrimoniale.
- Femmes non célibataires de 15 à 49 ans selon la nature du dernier enseignement suivi et le nombre d'enfants nés vivants.

Population active

- Hommes de 15 ans et plus ou femmes non célibataires selon l'âge, la situation individuelle et la nature du dernier enseignement suivi.
- Même chose pour le niveau d'instruction.

Décès

- Décès entre deux passages des algériens de 15 ans et plus selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction du décédé.

Naissances

- Naissances vivantes de mères algériennes survenues entre l'Aïd et le passage considéré, selon l'assistance à l'issue (hôpital, domicile avec médecin, domicile avec sage femme, sans assistance) et le niveau d'instruction de la mère.

Migrations

- Population algérienne ayant quitté les ménages entre le 1/4/1966 et le passage considéré (nomades exclus), âgée de 15 ans et plus, au moment du départ, selon l'âge au départ, le sexe et le niveau d'instruction.

Enquête fécondité

(N.B. le questionnaire "femmes" était accompagné d'un questionnaire sur le dernier conjoint et sur le chef de ménage)

- Répartition des femmes non célibataires actuellement en âge de féconder selon :
 - l'âge et le niveau d'instruction,
 - le niveau d'instruction et celui du conjoint,
 - l'âge au premier mariage et le niveau d'instruction,
 - l'âge actuel, le nombre d'unions et le niveau d'instruction,
 - le niveau d'instruction du chef de ménage.

Naturellement, une telle analyse n'est possible qu'à l'occasion d'enquêtes par sondage : premièrement parce que seules de telles enquêtes permettent d'analyser plus à fond les variables démographiques (1), deuxièmement parce que les questions sur le niveau d'instruction, si elles ne sont pas nécessairement plus nombreuses que dans bien des recensements nationaux récents, nécessitent, pour être posées, l'intervention d'enquêteurs avertis (2).

Il apparaît en tout cas souhaitable que, dans le futur, les enquêtes démographiques prennent en compte la variable "éducation", non plus comme un chapitre séparé, mais en liaison avec les caractères analysés. Pour cela, il convient tout d'abord de bannir tout fétichisme du recensement : s'il représente une étape statistique nécessaire en Afrique (ne serait-ce que pour permettre d'avoir de bonnes bases de sondage ou pour vérifier des estimations de population reposant souvent sur des données anciennes), il serait hasardeux d'en attendre plus qu'il ne peut fournir. En particulier, les questions envisagées sur l'instruction doivent être les meilleures possibles mais elles ne sauraient être multipliées. Les questionnaires deviendraient plus difficiles à passer et les résultats seraient moins exploitables.

4. LA PLANIFICATION

L'objet de ce chapitre n'est pas de passer en revue l'ensemble des méthodes d'analyse et tous les résultats possibles en matière de démographie scolaire et de planification de l'éducation. Il s'agit simplement de souligner que la **question des statistiques scolaires ne saurait être séparée de leur utilisation.**

Il existe deux grands types d'études sur l'éducation, différentes par leur finalité :

- l'analyse des rendements internes du système scolaire,
- l'analyse de la place du système scolaire dans un système socio-économique.

Le premier type d'études vise à étudier la dynamique (ou l'inertie) interne d'un système scolaire considéré comme un isolat. A travers les phénomènes de déperditions, de redoublements, de promotion, de réussite aux examens, elle vise à mesurer le coût et le rendement du système (3).

L'analyse interne du système concerne elle-même deux catégories d'indicateurs :

- a) les uns portent sur l'état de la scolarisation une année donnée (construction de pyramides scolaires, répartition des effectifs par ordre d'enseignement etc.) ;
- b) les autres portent sur les flux scolaires. C'est dans ce domaine que l'analyse est la plus variée. Elle permet, soit l'étude du processus de scolarisation des effectifs pour 1000 inscriptions en première année,

 (1) Encore faut-il que l'échantillon soit assez gros pour justifier les croisements envisagés, ce qui était le cas dans l'enquête citée (350.000 personnes)

(2) Le questionnaire, dans l'enquête citée, était accompagné d'une liste des questions à poser, du type "s'agit-il bien du dernier enseignement suivi ? n'avez-vous pas suivi depuis des cours d'alphabétisation, de recyclage etc ?"

(3) A titre d'exemple, voir notamment "Coûts et rendements de l'enseignement du second degré dans quatre pays africains d'expression française" IEDES – Paris 1970.

soit l'étude de la "survie scolaire (probabilités pour un élève inscrit d'atteindre la sixième année), soit encore de reconstituer des "cohortes" successives en indiquant pour chaque année et chaque classe les promotions, les abandons et les redoublements (1). De nombreux indicateurs, tels que taux de réussite aux examens, taux de progression (effectif d'une classe en t/effectif de la même classe en t-1), taux permettant d'apprécier l'articulation entre les cycles et les degrés d'enseignements etc, sont destinés à apprécier le rendement d'un système.

Bien que souvent critiquée pour son optique purement quantitative, son apport est indispensable pour le planificateur, puisque la connaissance des flux permet de prévoir des tendances et d'infléchir dans un sens ou dans l'autre l'expansion future de l'enseignement. Mais elle ne peut à elle seule permettre de définir des objectifs en matière de politique de l'enseignement.

Le deuxième type d'analyse vise à replacer la réalité scolaire dans son contexte social. Elle a pour but de fixer des objectifs : développement de l'enseignement, mais aussi quel développement ? La satisfaction des besoins de l'économie, l'égalité des chances, la scolarisation différentielle selon les régions ou les ethnies, la pénétration de l'école en milieu rural, tels sont les domaines principaux de son application (2).

5. CONCLUSION

Il semblerait, paradoxalement, que c'est dans les pays où l'éducation est généralisée, où donc certains objectifs de base sont atteints, que l'analyse des systèmes d'enseignement en relation avec des objectifs socio-économiques ait trouvé sa véritable dimension, tandis que les pays en voie de développement restent actuellement encore très pauvres dans ce domaine (3). En retour, l'inexistence de plans d'éducation est un facteur de stagnation des études statistiques, et par conséquent des statistiques elles-mêmes. Au sujet du "rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la planification de l'avenir", le rapport final du stage régional d'études de Yaoundé (déjà cité) notait : *"ce dernier rôle n'est pas toujours rempli et la question s'est donc posée de savoir comment mettre en lumière l'importance des statistiques et comment faire comprendre la valeur pratique des travaux du statisticien"*.

L'éducation et la formation, ainsi que le "stock d'instruction" de la population devraient ainsi pouvoir prendre place à côté de la comptabilité nationale, en tant qu'activités non marchandes (4), sans équivalent monétaire, et être intégrées aux comptes comme éléments permettant la prévision et la planification.

Pour que soit mis fin à la situation qui veut que les mêmes pays soient à la fois en retard dans le domaine de la formation et dans celui de la connaissance des filières éducatives, il semble certes indispensable que l'effort statistique soit subordonné à une politique en cette matière. Mais on ne doit pas négliger que l'amélioration des méthodes d'approche du milieu scolaire et des niveaux d'instruction des populations peut elle aussi jouer un rôle moteur pour la planification.

 (1) Voir notamment – Conférence Internationale de l'Education. "Mesure statistique de la déperdition scolaire". – U.N.E.S.C.O – Paris – 1970

(2) Voir notamment "Education et développement", Tiers-Monde – tome XV – Paris – PUF – 1974, et "Les aspects démographiques de la planification de l'enseignement" TA NGOC CHAU – UNESCO-IPE – 1969.

(3) "Dans la plupart des pays, on considère que l'égalité des chances est un objectif politique important de l'éducation. Cependant, d'après les recherches les plus récentes, il semble que les progrès accomplis dans ce sens aient été très inférieurs aux prévisions" – "Un système d'indicateurs visant à orienter les décisions des pouvoirs publics", OCDE – Paris, 1973.

(4) Voir à ce sujet l'article "la Comptabilité Nationale s'adapte à de nouveaux besoins". Economie et Statistique n°7 – INSEE – 1969. Il y est envisagé la mise en place de comptes "satellites", reposant uniquement sur une information quantitative non exprimée en valeur.

Annexe I

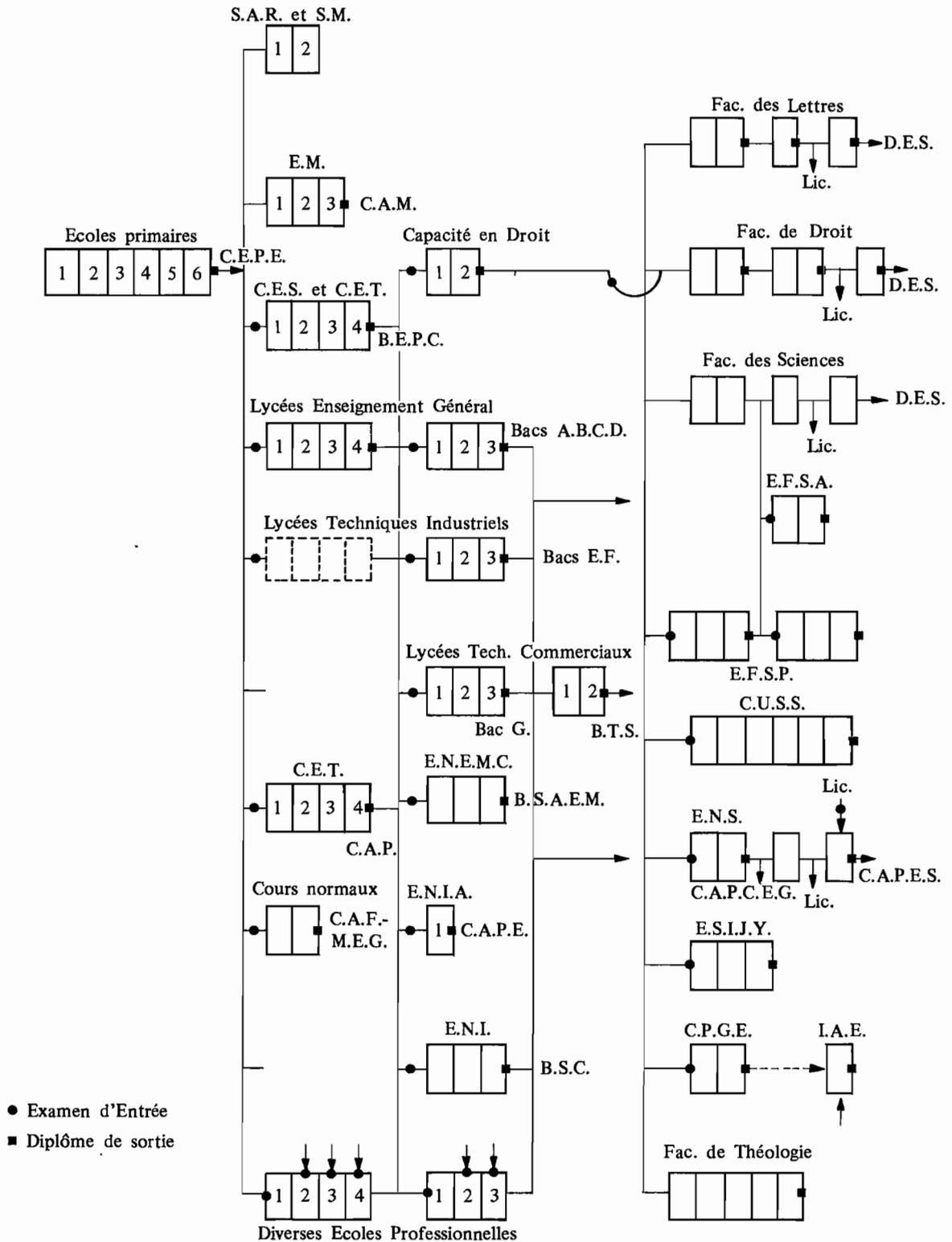
Quelques organigrammes représentant la structure du système scolaire dans les pays africains

PRESENTATION

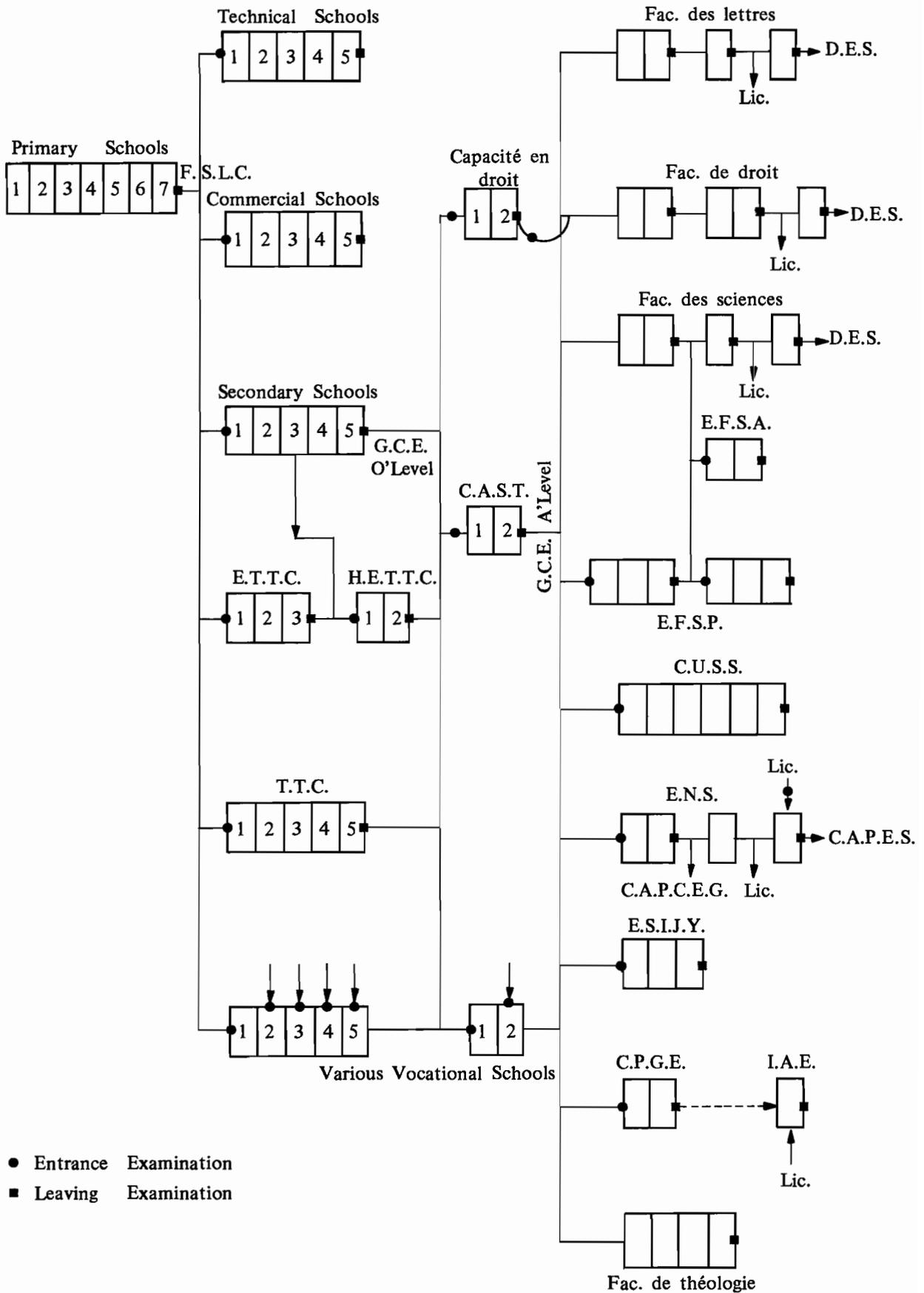
Les organigrammes reproduits ci-après sont destinés à montrer la complexité d'un système d'éducation à une date donnée, ainsi que la variété des systèmes d'un pays à l'autre. Qu'il s'agisse de la nature ou de la durée des filières, des "passerelles" entre filières, des examens sanctionnant la durée d'un cycle ou des âges correspondant à chacun de ceux-ci, on peut voir comment tout critère de comparabilité est fragile. Ceci explique la difficulté qu'il peut y avoir à normaliser les statistiques portant sur les établissements d'enseignement. A mesure que l'on s'éloigne du tronc commun "primaire" pour accéder à l'enseignement supérieur, les ramifications deviennent plus nombreuses et moins définies.

Par exemple à Madagascar, toutes les institutions "universitaires" sont rangées ensemble, ce qui laisserait supposer 1) qu'elles sont de durée semblable, 2) que le recrutement se fait indifféremment parmi tous les élèves ayant accompli de quelconques études secondaires. L'amélioration des statistiques scolaires passant par un recensement méthodique des établissements, filières, degrés et cycles d'enseignement existants, il est à prévoir qu'un grand nombre d'informations contenues dans les recensements de population sur les types d'enseignement suivis par les élèves ne pourront être exploitées faute de classements pertinents.

STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT AU CAMEROUN ORIENTAL



Source : Centre International de l'Enfance - 1975



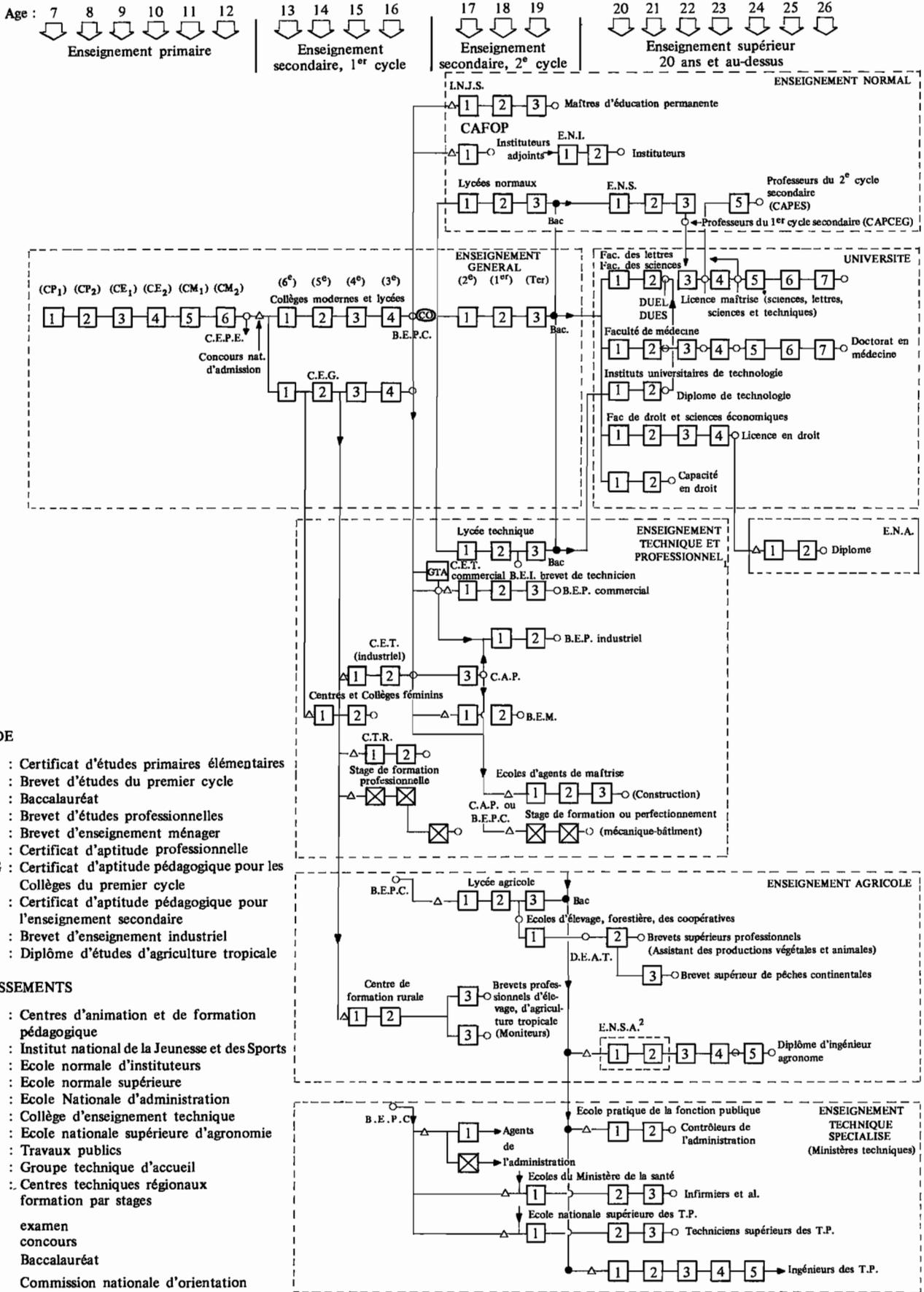
– ETABLISSEMENTS :

- CCAST : Cameroon College of Arts, Science and Technology
- CEG – CES = Collège d'Enseignement Général – Collège d'Enseignement Secondaire
- CET : Collège d'Enseignement Technique
- CUSS : Centre Universitaire des Sciences de la Santé
- ENSA : Ecole Nationale Supérieure Agronomique
- ESP : Ecole Supérieure Polytechnique
- EM : Ecole Ménagère
- ENIR : Ecole Normale d'Instituteurs à Vocation Rurale
- ENIA : Ecole Normale d'Instituteurs-Adjoints
- ENEMC : Ecole Normale d'Enseignement Ménager et de Couture
- ENS : Ecole Normale Supérieure
- ESIJY : Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé
- ETTC : Elementary Teacher Training College
- HETTC : Higher Elementary Teacher Training College
- IAE : Institut d'Administration des Entreprises
- INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports
- IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun
- SAR : Section Artisanale Rurale
- S.M. : Section Ménagère

– EXAMENS :

- BEPC : Brevet d'Etude du Premier Cycle
- BSAEM : Brevet Supérieur d'Aptitude à l'Enseignement Ménager
- BSC : Brevet Supérieur de Capacité
- BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- CAFMEG : Certificat d'Aptitude aux fonctions de Maitres d'Enseignement Général
- CAM : Certificat d'Arts Ménagers
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CAPCEG : Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges d'Enseignement Général
- CAPCET : Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges d'Enseignement Technique
- CAPE : Certificat d'Aptitude Pédagogique Élémentaire
- CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
- CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
- CEPE : Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires
- DES : Diplôme d'Etudes Supérieures
- FSLC : First School Leaving Certificate
- GCEA'L : General Certificate of Education, Advanced Level
- GCEO'L : General Certificate of Education, Ordinary Level
- LIC : Licence
- MEP : Maitre d'Education Populaire
- MEPS : Maitre d'Education Physique et Sportive
- Prof. EPS : Professeur d'Education Physique et Sportive

STRUCTURE DU SYSTEME D'EDUCATION EN COTE D'IVOIRE AOUT 73



LEGENDE

- CEPE : Certificat d'études primaires élémentaires
- BEPC : Brevet d'études du premier cycle
- Bac. : Baccalauréat
- BEP : Brevet d'études professionnelles
- BEM : Brevet d'enseignement ménager
- CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
- CAPCEG : Certificat d'aptitude pédagogique pour les Collèges du premier cycle
- CAPES : Certificat d'aptitude pédagogique pour l'enseignement secondaire
- BEI : Brevet d'enseignement industriel
- DEAT : Diplôme d'études d'agriculture tropicale

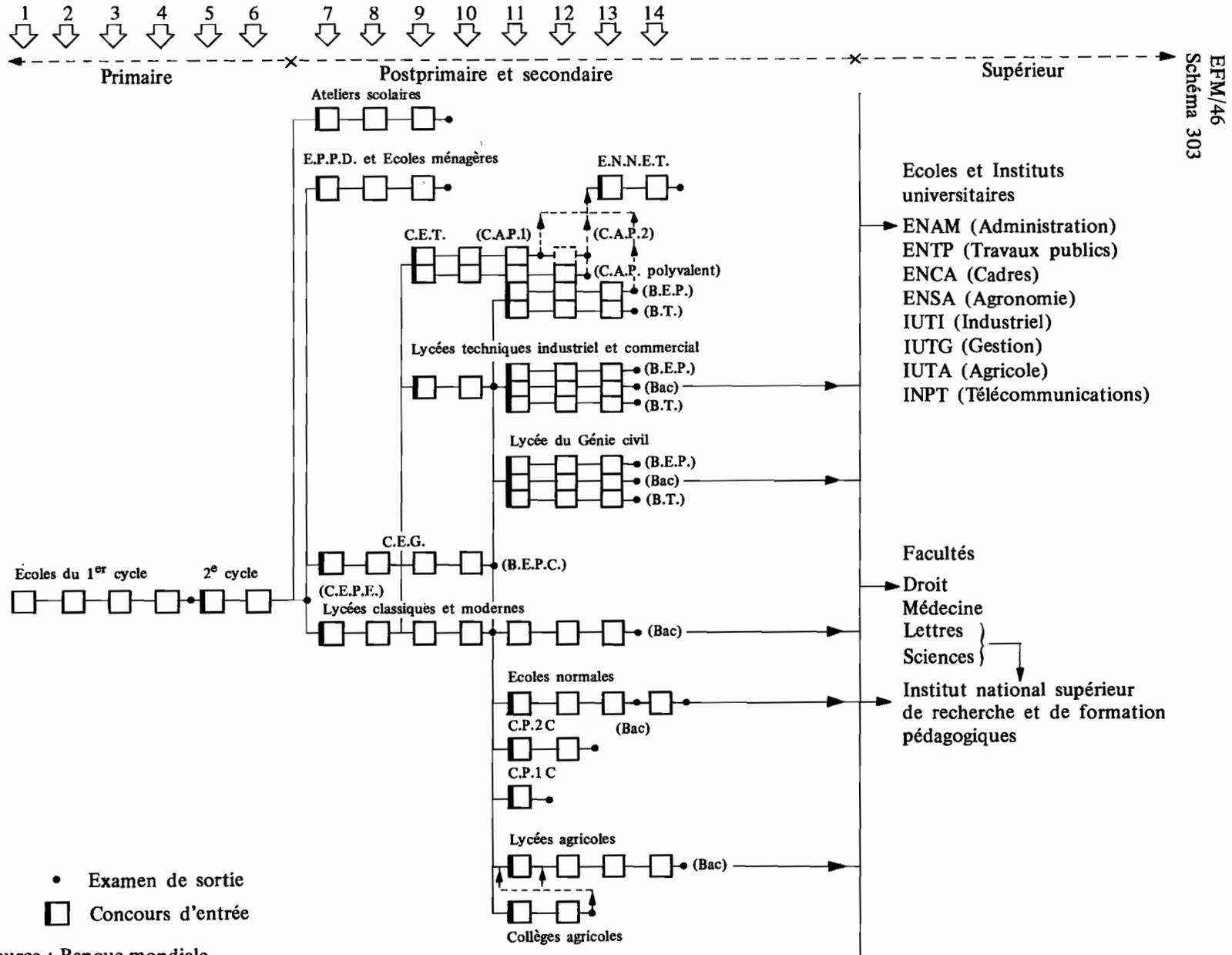
ETABLISSEMENTS

- CAFOP : Centres d'animation et de formation pédagogique
- INJS : Institut national de la Jeunesse et des Sports
- ENI : Ecole normale d'instituteurs
- ENS : Ecole normale supérieure
- ENA : Ecole Nationale d'administration
- CET : Collège d'enseignement technique
- ENSA : Ecole nationale supérieure d'agronomie
- TP : Travaux publics
- GTA : Groupe technique d'accueil
- CTR : Centres techniques régionaux formation par stages
- ⊗ : examen
- △ : concours
- : Baccalauréat
- ⊗ : Commission nationale d'orientation

Source : Banque mondiale. Organigramme établi d'après les données descriptives recueillies par la Mission auprès des divers Ministères de tutelle.

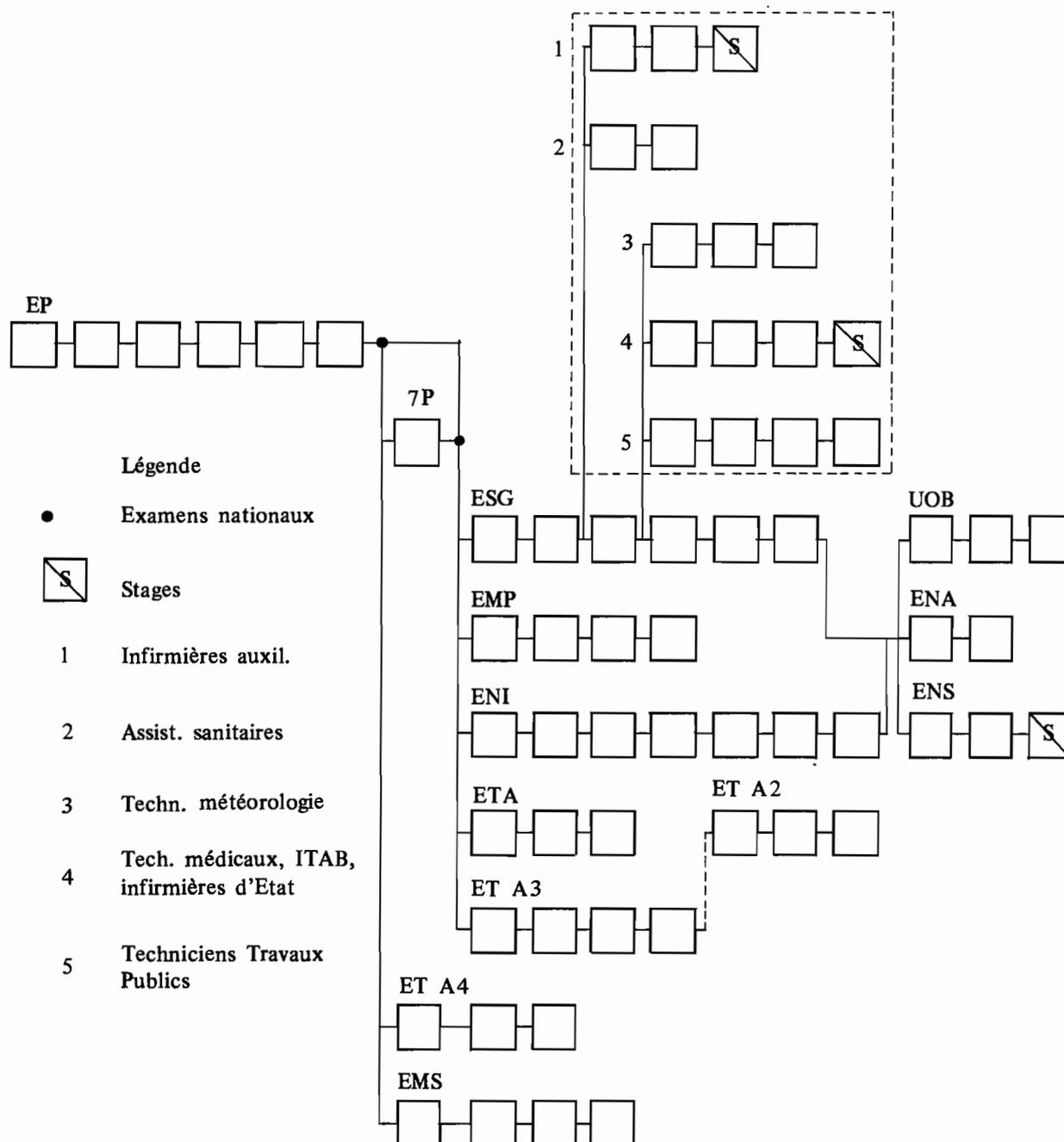
1. Sous tutelle du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.
2. Les deux premières années d'études de l' ENSA sont données à la Faculté des Sciences (DUES de Sciences agronomiques).

STRUCTURE ACTUELLE DU SYSTEME D'EDUCATION A MADAGASCAR – MARS 1972



STRUCTURE DE L'EDUCATION - ARTICULATION ACTUELLE AU BURUNDI - 1975

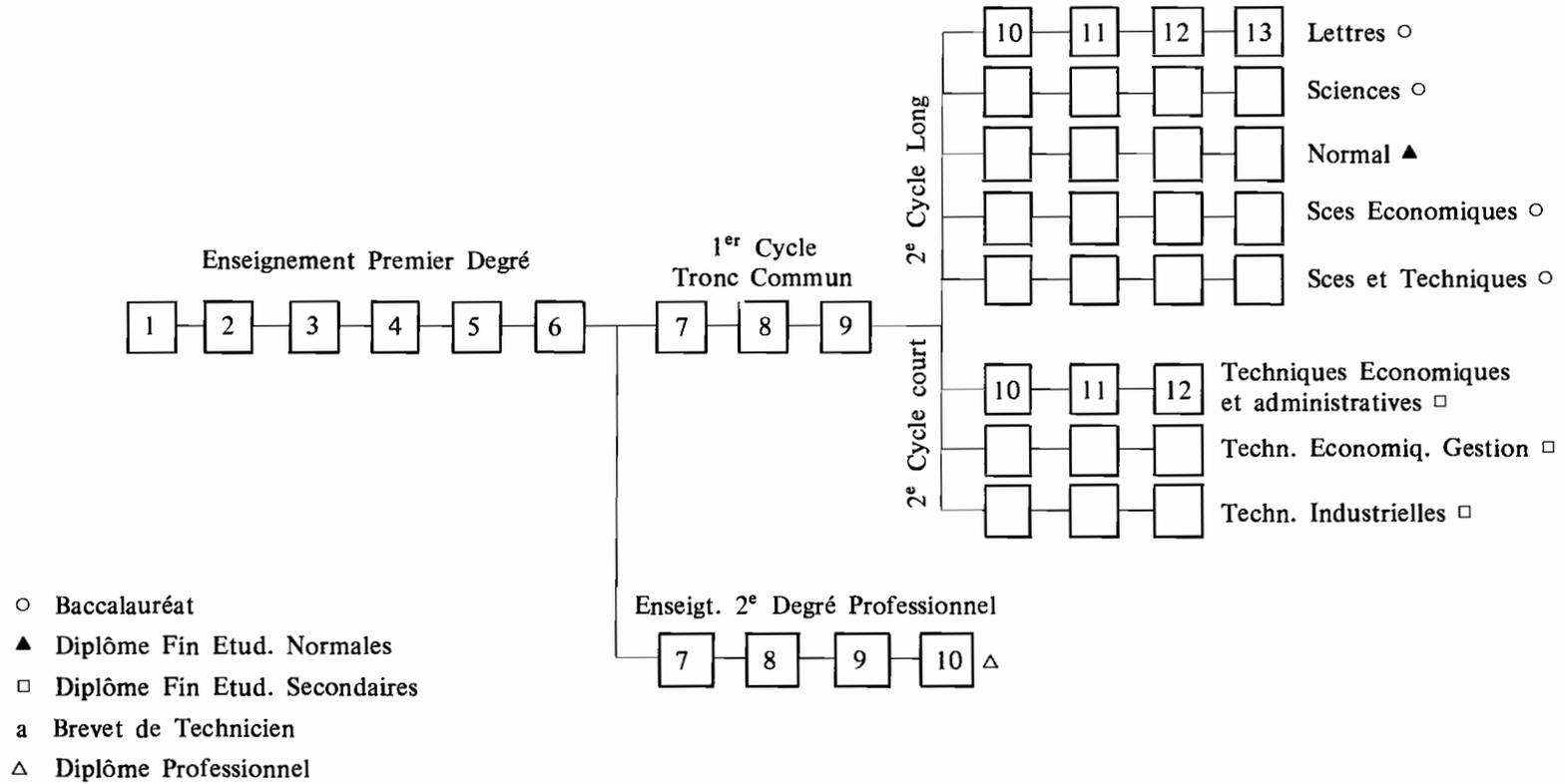
1 ^{er} Degré							2 ^e Degré							3 ^e Degré		
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17



Les écoles se trouvant dans le rectangle encadré ne relèvent pas du Ministère de l'Education Nationale.

Source : Centre International de l'Enfance.

STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT EN TUNISIE



Source : Centre International de l'Enfance

Annexe II

Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation (1958)

PRESENTATION

On trouvera ci-après

- la recommandation adoptée le 3 décembre 1958 par la Conférence Générale de l'UNESCO
- quelques extraits du questionnaire sur les statistiques des établissements d'enseignement et du financement élaboré en 1962, à la suite de cette recommandation.

L'intérêt du premier document réside dans le nombre de définitions qu'il propose en vue d'harmoniser la terminologie d'un pays à l'autre, ainsi que les méthodes de recensement du niveau d'instruction et de l'analphabétisme. On voit dans cette recommandation que la question de la scolarisation présente des enfants d'âge scolaire n'est envisagée que sous l'angle des statistiques administratives, tandis que l'étude de l'analphabétisme est envisagée pour tous les "10 ans et plus" et celle du niveau d'instruction pour tous les "15 ans et plus". Il y a là un effet de l'"attraction" du démographe pour les âges ronds, 10 et 15 ans n'étant pas nécessairement les âges les plus appropriés.

En ce qui concerne les statistiques administratives, le document est marqué par la préoccupation de l'époque en matière de classification. Tous les enseignements qui n'étaient pas classés par degrés étaient alors classés, en vrac, comme "autres types d'éducation" (si l'on excepte l'éducation destinée aux inadaptés). D'où il suit que l'enseignement du second degré est un véritable "fourre-tout" où l'on trouve, pêle-mêle, formations générale et spécialisée, écoles complémentaire et technique, etc. Il a été dit plus haut que cela conduisait en fait à définir les degrés d'enseignement les uns par rapport aux autres, et non en raison de leur contenu pédagogique.

Les tableaux de questionnaire sont au nombre de 15 dans le document de 1962. Nous donnons, à titre d'exemple les tableaux portant sur :

- l'enseignement du premier degré,
- l'enseignement technique du second degré,
- l'enseignement du troisième degré (tableau rétrospectif),
- l'éducation des adultes,
- la population et les effectifs scolaires.

On voit qu'il n'est pas envisagé, excepté le dernier tableau, la question de l'âge (ou de l'année de naissance) des élèves, ni de leur nationalité ou de leur milieu d'habitat. De même, aucun calcul portant sur les redoublements n'est envisagé. Mais le questionnaire n'est pas à proprement parler un questionnaire administratif, en ce sens qu'il est destiné à permettre l'élaboration d'un annuaire statistique d'une institution internationale.

Nom du pays :

UNESCO/ST/Q/58
Paris, le 21 mai 1962
Traduit de l'anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION

QUESTIONNAIRE SUR LES STATISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LES STATISTIQUES DU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

1. Ce questionnaire vous est envoyé afin de recueillir des données statistiques pour la prochaine édition de *l'Éducation dans le monde IV*, qui traitera plus particulièrement de *l'enseignement du troisième degré (enseignement supérieur)*. En outre, les renseignements obtenus paraîtront dans un *Annuaire statistique de l'Unesco*, dont la publication est projetée, ainsi que dans *l'Annuaire statistique des Nations Unies*.
2. Le questionnaire vous est adressé en trois exemplaires. Après y avoir donné tous les renseignements dont vous disposez, veuillez renvoyer un de ces exemplaires avant le à l'adresse suivante :

Unesco, Division de statistique,
Département des sciences sociales,
Place de Fontenay,
Paris 7^e, France.

3. En remplissant le questionnaire, prière d'établir une distinction entre les données selon que celles-ci ne sont pas disponibles ou qu'elles sont nulles. A cet effet, l'utilisation des signes conventionnels suivants est recommandée :

Donnée non disponible : . . .

Chiffre nul : -

4. Pour établir ce questionnaire, l'Unesco s'est servi des termes et définitions de la recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation, adoptée par la Conférence générale à sa dixième session (1958). Le texte de cette recommandation figure aux pages 1-4 du présent questionnaire. Afin de permettre la comparabilité internationale de ces statistiques, il est extrêmement souhaitable que, en remplissant le questionnaire, on se conforme strictement aux définitions, classifications, etc., recommandées. En cas d'impossibilité dans un cas déterminé, prière de le signaler dans une note de bas de page.

Comme dans la plupart des tableaux, les chiffres cités doivent s'appliquer à une série d'années, il importe d'établir selon les mêmes principes les données afférentes à chacune de ces années, afin d'assurer une comparabilité rigoureuse pour toute la période considérée.

5. En tête des différentes sections du présent questionnaire, figurent des instructions spéciales concernant les divers tableaux ; prière de les lire attentivement avant de remplir les tableaux correspondants.
6. Veuillez inscrire ci-dessous le nom et l'adresse de votre ministère (bureau, service) :

Le présent questionnaire a été rempli par : _____

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NORMALISATION INTERNATIONALE DES STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 4 novembre au 5 décembre 1958, en sa dixième session, Considérant que l'article VIII de l'Acte constitutif de l'Organisation dispose que "chaque État membre adresse à l'Organisation un rapport périodique

sous la forme que déterminera la Conférence générale, sur les lois, règlements et statistiques relatifs à ses institutions et à son activité dans l'ordre de l'éducation, de la science et de la culture", Convaincue qu'il est très souhaitable que les autorités nationales chargées de recueillir et de communiquer des données statistiques relatives à

L'éducation soient guidées par certaines normes en matière de définitions, de classifications et de présentation tabulaire, afin d'améliorer la comparabilité internationale de ces données, Étant saisie de propositions concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation, question qui constitue le point 15.3.1 de l'ordre du jour de la session, Après avoir décidé lors de sa neuvième session que ces propositions feraient l'objet d'une réglementation internationale par voie de recommandation aux États membres, Adopte ce troisième jour de décembre 1958 la présente recommandation :

La Conférence générale recommande aux États membres d'appliquer, en vue de l'établissement de statistiques internationales, les dispositions ci-après en ce qui concerne les définitions, la classification et la présentation tabulaire des données statistiques relatives à l'analphabétisme et à l'éducation, en adoptant, sous forme de loi nationale ou autrement, des mesures en vue de donner effet dans les territoires sous leur juridiction aux normes et principes formulés dans la présente recommandation.

La Conférence générale recommande aux États membres de porter la présente recommandation à la connaissance des autorités et organismes chargés de recueillir et de communiquer les données statistiques relatives à l'éducation.

La Conférence générale recommande aux États membres de lui présenter, aux dates et sous la forme qu'elle déterminera, des rapports concernant la suite donnée par eux à la présente recommandation.

I. STATISTIQUES DE L'ANALPHABÉTISME

DÉFINITIONS

1. Les définitions ci-après devraient être utilisées en matière statistique :
 - a) *Alphabète* : personne capable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne.
 - b) *Analphabète* : personne incapable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne.

MESURE DE L'ANALPHABÉTISME

2. Une des méthodes ci-après pourrait être utilisée pour déterminer le nombre des alphabètes et des analphabètes :
 - a) A l'occasion d'un recensement général de la population ou dans une enquête par sondage, poser une ou plusieurs questions en rapport avec les définitions données ci-dessus.
 - b) Dans le cas d'une enquête spéciale, avoir recours à une épreuve type conçue spécialement à cet effet. Cette méthode pourrait être utilisée pour contrôler les données obtenues par d'autres méthodes ou pour corriger des erreurs systématiques.
 - c) A défaut, procéder par estimation en se fondant sur :
 - (i) Des recensements spéciaux ou des enquêtes par sondage sur les effectifs scolaires;
 - (ii) Des statistiques scolaires régulières en relation avec des données démographiques;
 - (iii) Des données relatives au niveau d'instruction de la population.

CLASSIFICATION

3. En premier lieu, la population âgée de 10 ans et plus devrait être classée en deux catégories : alphabètes et analphabètes.
4. Chacune de ces catégories devrait être subdivisée selon le sexe et l'âge. Les groupes d'âge devraient être les suivants : 10-14, 15-19, 20-24, 25-34, 35-44, 45-54, 55-64, 65 ans et plus.
5. Le cas échéant, les subdivisions ci-après devraient être également utilisées :
 - a) Population urbaine et population rurale;

- b) Groupes ethniques habituellement distingués dans un État, en matière statistique;
- c) Groupes sociaux.

II. STATISTIQUES DU NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION

DÉFINITION

6. La définition suivante devrait être utilisée en matière statistique : Le *niveau d'instruction* d'une personne est celui qui correspond à la dernière année d'études accomplies ou au plus haut degré atteint par cette personne dans le système d'enseignement de son État ou d'un autre État.

MESURE DU NIVEAU D'INSTRUCTION

7. Pour mesurer le niveau d'instruction de la population, les méthodes ci-après pourraient être utilisées :
 - a) A l'occasion d'un recensement général de la population ou dans une enquête par sondage, poser une ou plusieurs questions en rapport avec la définition donnée ci-dessus.
 - b) A défaut, procéder par estimation en se fondant sur :
 - (i) Les résultats de recensements ou enquêtes antérieurs;
 - (ii) Les inscriptions scolaires et les données relatives aux examens, attestations de scolarité, certificats et diplômes délivrés. Ces renseignements devraient porter sur plusieurs années.

CLASSIFICATION

8. En premier lieu, la population âgée de 15 ans et plus devrait être classée selon le niveau d'instruction, déterminé de préférence par la dernière année d'études accomplies ou tout au moins par le degré d'enseignement atteint. Une distinction devrait également être faite, autant que possible, entre les différents types d'enseignement, à chaque degré.
9. Chacune de ces catégories devrait être subdivisée selon le sexe et l'âge. Les groupes d'âge devraient être les suivants : 15-19, 20-24, 25-34, 35-44, 45-54, 55-64, 65 ans et plus.
10. Le cas échéant, les subdivisions ci-après devraient également être utilisées :
 - a) Population urbaine et population rurale;
 - b) Groupes ethniques habituellement distingués dans un État, en matière statistique;
 - c) Groupes sociaux.

III. STATISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

DÉFINITIONS

11. Les définitions ci-après devraient être utilisées en matière statistique :
 - a) *Élève (étudiant)* : personne inscrite dans un établissement d'enseignement pour recevoir un enseignement systématique de n'importe quel degré.
 - (i) *Élève (étudiants) à plein temps* : élève (étudiant) inscrit en vue de recevoir un enseignement à plein temps pour une période suffisamment longue;
 - (ii) *Élève (étudiant) à temps partiel* : élève (étudiant) qui n'est pas à plein temps.
 - b) *Maître* : personne assurant directement l'instruction d'un groupe d'élèves (étudiants). Les chefs d'établissements, ainsi que les membres du personnel d'inspection, de surveillance et autres, ne devraient être rangés parmi les maîtres que s'ils exercent régulièrement des fonctions d'enseignement.
 - (i) *Maître à plein temps* : personne enseignant pendant un nombre d'heures qui, d'après l'usage dans chaque État, correspond à un enseignement à plein temps pour le degré considéré;

- (ii) *Maître à temps partiel* : maître qui n'est pas à plein temps.
- c) *Année d'études* : étape de l'instruction généralement parcourue en une année scolaire.
- d) *Classe* : groupe d'élèves (étudiants) habituellement instruits ensemble durant une période scolaire par un ou plusieurs maîtres.
- e) *Établissement d'enseignement (école, institut, etc.)* : institution groupant des élèves (étudiants) d'une ou plusieurs années en vue de leur faire donner un enseignement d'un certain type et d'un certain degré par un ou plusieurs maîtres placés sous l'autorité directe d'un chef d'établissement.
- (i) *Établissement d'enseignement public* : établissement dont le fonctionnement est assuré par les pouvoirs publics (nationaux, fédéraux, d'État ou provinciaux, ou locaux), quelle que soit l'origine de ses ressources financières;
- (ii) *Établissement d'enseignement privé* : établissement dont le fonctionnement n'est pas assuré par les pouvoirs publics, qu'il reçoive ou non une aide financière de ceux-ci. Les établissements d'enseignement privé peuvent être classés en *établissements subventionnés* et *établissements non subventionnés*, selon qu'ils reçoivent ou non une aide financière des pouvoirs publics.
- f) *Population scolarisable* : population totale comprise entre les âges et limites de l'instruction obligatoire à plein temps.

CLASSIFICATION

12. L'enseignement devrait, autant que possible, être classé par degrés de la façon suivante :

- a) *Enseignement précédant le premier degré* (dispensé, par exemple, dans les écoles maternelles, les écoles gardiennes ou les jardins d'enfants), qui assure l'éducation des enfants trop jeunes pour être admis à l'enseignement du premier degré;
- b) *Enseignement du premier degré* (dispensé, par exemple, dans les écoles élémentaires, ou les écoles primaires), qui a pour fonction principale de fournir les premiers éléments de l'instruction;
- c) *Enseignement du second degré* (dispensé, par exemple, dans les écoles moyennes, les lycées, les collèges, les gymnases, les athénées, les écoles techniques, les écoles complémentaires ainsi que dans les écoles de ce degré destinées à la formation des maîtres), qui implique quatre années au moins d'études préalables dans le premier degré et qui donne une formation générale ou spécialisée ou les deux.
- d) *Enseignement du troisième degré* (dispensé, par exemple, dans les universités, les diverses grandes écoles et instituts supérieurs y compris les écoles normales supérieures), qui exige comme condition minimum d'admission d'avoir suivi avec succès un enseignement complet du second degré ou de faire la preuve de connaissances équivalentes.

13. Tout enseignement qui n'est pas normalement classé par degrés devrait figurer sous l'une des rubriques suivantes :

- a) *Éducation spéciale* : englobant tout enseignement général ou professionnel destiné aux diminués physiques ou mentaux, aux inadaptés sociaux, et à toutes autres catégories spéciales d'enfants;
- b) *Autres types d'éducation*.

14. L'enseignement du second degré devrait, autant que possible, être classé par types de la façon suivante :

- a) *Enseignement général* : qui ne vise pas à préparer directement les élèves à un métier ou à une profession déterminée. Le cas échéant, cet enseignement devrait être subdivisé comme suit :
- (i) *Premier cycle* (par exemple celui dispensé dans une école moyenne) durant lequel les élèves reçoivent un enseignement général qui, compte tenu de leurs goûts et de leurs aptitudes, les prépare à recevoir divers types d'enseignement d'un cycle plus élevé;
- (ii) *Second cycle* (par exemple celui dispensé dans les années supérieures des écoles secondaires, dans les "senior high schools", etc.) durant lequel l'enseignement diffère, dans une certaine mesure, selon le goût et les aptitudes des élèves;
- b) *Enseignement technique*, qui vise à préparer directement les élèves à un métier ou à une pro-

fession autre que l'enseignement. Le cas échéant, cet enseignement devrait être subdivisé comme suit :

- (i) Enseignement à prédominance *pratique*;
- (ii) Enseignement à prédominance *technique et scientifique*.
- c) *Enseignement normal*, qui vise à préparer directement les élèves à la profession d'instituteur.

15. L'enseignement du troisième degré devrait, autant que possible, être classé par types de la façon suivante :

- a) Enseignement dispensé dans les universités ou établissements équivalents et sanctionné par un titre académique;
- b) Enseignement normal dispensé dans les établissements non universitaires;
- c) Autre enseignement dispensé dans des établissements non universitaires.

TABLEAUX

16. Des tableaux relatifs aux types de données indiquées ci-après devraient être établis périodiquement et les renseignements fournis être conformes dans la mesure du possible aux définitions et classifications mentionnées dans les paragraphes 11 à 15. Le système d'enseignement dans chaque État devant toujours être pris en considération, les différences qui existent entre ce système et les définitions et classifications adoptées sur le plan international devraient être indiquées. D'autre part, les données relatives aux établissements d'enseignement public et privé devraient, autant que possible, être présentées séparément. S'il y a lieu, les établissements privés pourraient être subdivisés en établissements subventionnés et non subventionnés.

- a) *Enseignement précédant le premier degré* :
- (i) Nombre d'établissements;
- (ii) Nombre de maîtres classés par sexe et qualification (conformément à l'usage dans chaque État);
- (iii) Nombre d'élèves, classés par sexe.
- b) *Enseignement du premier degré* :
- (i) Nombre d'établissements;
- (ii) Nombre de maîtres classés par sexe et qualification (conformément à l'usage dans chaque État) en distinguant, le cas échéant, entre les maîtres à plein temps et ceux à temps partiel;
- (iii) Nombre d'élèves, classés par sexe.
- c) *Enseignement du second degré*, à l'exclusion de l'enseignement normal, une distinction étant faite, s'il y a lieu, entre l'enseignement général — du premier cycle et du second cycle — et l'enseignement technique subdivisé en grandes catégories :
- (i) Nombre d'établissements;
- (ii) Nombre de maîtres classés par sexe et qualification (conformément à l'usage dans chaque État) en distinguant, le cas échéant, entre les maîtres à plein temps et ceux à temps partiel;
- (iii) Nombre d'élèves, classés par sexe — en distinguant, s'il y a lieu, entre les élèves à plein temps et ceux à temps partiel;
- (iv) Nombre d'élèves, classés par sexe, diplômés de fin d'études secondaires au cours de l'année.
- d) *Enseignement du troisième degré*, à l'exclusion de l'enseignement normal dispensé dans les établissements non universitaires, une distinction étant faite, s'il y a lieu, entre l'enseignement dispensé dans les universités ou établissements équivalents et celui dispensé dans les établissements non universitaires :
- (i) Nombre d'établissements;
- (ii) Nombre de maîtres, classés par sexe;
- (iii) Nombre d'étudiants classés par sexe, par nationalité et par discipline — ou à défaut par sexe et par discipline. Les étudiants préparant des diplômes de niveaux différents (par exemple licence, doctorat) devraient, le cas échéant, être classés séparément;
- (iv) Nombre d'étudiants de première année, classés par sexe;
- (v) Nombre d'étudiants diplômés ou diplômés au cours de l'année classés selon la discipline et le type de diplôme.
- e) *Enseignement normal*, une distinction étant faite, autant que possible, entre établissements du second et du troisième degré. Le cas échéant, une distinction devrait également être faite entre les

- différents degrés auxquels les élèves (étudiants) se destinent à enseigner :
- (i) Nombre d'établissements et nombre de classes faisant partie d'établissements inclus dans d'autres catégories et dans lesquelles un enseignement normal est dispensé;
 - (ii) Nombre de maîtres classés par sexe;
 - (iii) Nombre d'élèves (étudiants) classés par sexe en distinguant, le cas échéant, les élèves (étudiants) à plein temps et les élèves (étudiants) à temps partiel;
 - (iv) Nombre d'élèves (étudiants) de première année, classés par sexe;
 - (v) Nombre d'élèves (étudiants) ayant terminé leurs études durant l'année, classés par sexe et par type de diplôme ou par spécialité.
- f) *Éducation spéciale*, une distinction étant faite, autant que possible, entre les différentes catégories d'éducation spéciale — pour aveugles, pour enfants mentalement déficients, pour jeunes délinquants, etc. :
- (i) Nombre d'établissements et nombre de classes faisant partie d'établissements inclus dans d'autres catégories et dans lesquels une éducation spéciale est dispensée;
 - (ii) Nombre de maîtres, classés par sexe et qualification (conformément à l'usage dans chaque État);
 - (iii) Nombre d'élèves, classés par sexe.
- g) *Autres types d'éducation*, une distinction étant faite, autant que possible, entre les différentes catégories groupées sous cette rubrique :
- (i) Nombre d'établissements ou de classes;
 - (ii) Nombre de maîtres classés par sexe;
 - (iii) Nombre d'élèves (étudiants), classés par sexe.
- h) *Tableaux généraux* :
- (i) Données démographiques : la population âgée de 5 à 24 ans devrait être classée par année d'âge et par sexe, en se fondant sur le recensement le plus récent pour lequel on dispose de renseignements et sur les estimations faites en dernier lieu; à défaut, des renseignements devraient être fournis au moins pour les groupes d'âge 5-9, 10-14, 15-19, 20-24 et séparément pour la population scolarisable;
 - (ii) Nombre d'élèves (étudiants) classés par âge et par sexe, ou par année d'études et par sexe, une distinction étant faite entre les différents degrés et types d'enseignement;
 - (iii) Les données relatives aux élèves (étudiants) classés par âge ou par année d'études, devraient, autant que possible, être présentées dans des tableaux séparés pour les élèves (étudiants) à plein temps et pour ceux à temps partiel;
 - (iv) Les données relatives aux élèves des deux premiers degrés d'enseignement considérés séparément ou ensemble devraient, autant que possible, être classées selon l'année d'études, le sexe et l'âge;
 - (v) Pour les établissements du premier degré, les classes devraient, selon le nombre d'élèves, être réparties dans les groupes suivants : moins de 15 élèves, 15-49 (chaque État pouvant établir des sous-groupes suivant ses besoins), 50 et plus. Le nombre total d'élèves se trouvant dans chacun des groupes et sous-groupes devrait, si possible, être indiqué.

IV. STATISTIQUES DU FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

DÉFINITIONS

17. Les définitions ci-après devraient être utilisées en matière statistique :

- a) *Recettes* : argent reçu par les établissements ou mis à leur disposition, y compris les subventions, droits scolaires, la valeur en argent des biens reçus en don, etc.

- b) *Dépenses* : obligations financières contractées par les établissements d'enseignement ou pour leur compte en contrepartie de prestations de biens ou de services.
- c) *Dépenses ordinaires* : toutes les dépenses effectuées par les établissements d'enseignement, à l'exclusion des dépenses en capital et du service de la dette.
- d) *Dépenses en capital* : dépenses relatives aux terrains, bâtiments, constructions, équipements, etc.
- e) *Service de la dette* : paiement des intérêts et amortissements des emprunts.

CLASSIFICATION

18. Les données statistiques relatives au financement de l'enseignement pour un exercice financier donné, devraient, autant que possible, être classées de la façon suivante :

- a) *Recettes*
- (i) Provenant des autorités publiques : gouvernement central ou fédéral, gouvernements d'États ou de provinces, autorités cantonales, municipales ou autres autorités locales;
 - (ii) Provenant d'autres sources (y compris les droits scolaires, d'autres paiements effectués par les parents, les donations, etc.).
- b) *Dépenses*
- (i) Dépenses ordinaires (paiements des intérêts non compris) : dépenses d'administration; dépenses d'enseignement classées, autant que possible, de la façon suivante : traitements des maîtres et du personnel apportant une aide directe à l'enseignement, et autres dépenses d'enseignement; autres dépenses ordinaires.
 - (ii) Dépenses en capital (service de la dette non compris) : dépenses d'enseignement; autres dépenses (maisons d'étudiants, restaurants, librairies, etc.)
 - (iii) Service de la dette.

TABLEAUX

19. Dans les tableaux, les recettes devraient être indiquées d'après leur source et les dépenses d'après leur destination, en ayant recours à des subdivisions correspondant autant que possible aux classifications figurant aux paragraphes 12 à 15 et au paragraphe 18 de la présente recommandation, tout en respectant les usages administratifs et financiers dans chaque État. On devrait, si possible, distinguer les dépenses des établissements d'enseignement public de celles des établissements d'enseignement privé, les dépenses d'enseignement des autres dépenses et les dépenses afférentes à l'enseignement du troisième degré de celles relatives aux autres degrés.

Le texte qui précède est le texte authentique de la recommandation dûment adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa dixième session, qui s'est tenue à Paris et qui a été déclarée close le cinquième jour de décembre 1958.

EN FOI DE QUOI ont apposé leurs signatures, ce cinquième jour de décembre 1958,

Le Président de la Conférence générale

JEAN BERTHOIN

Le Directeur général

LUTHER H. EVANS

1. ENSEIGNEMENT PRECEDANT LE PREMIER DEGRE

(Enseignement préscolaire)

L'enseignement précédant le premier degré (dispensé, par exemple, dans les écoles maternelles, les écoles gardiennes ou les jardins d'enfants) assure l'éducation des enfants trop jeunes pour être admis à l'enseignement du premier degré.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents aux cinq années scolaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'établissement dans le cas de la dernière année scolaire.
2. Sous «Type d'établissement», donner les noms des divers genres d'établissements de ce niveau qui existent dans le pays.
3. Comprendre les classes maternelles et jardins d'enfants rattachés à d'autres établissements scolaires.
4. Ne pas comprendre les institutions dont la fonction principale est la surveillance des enfants âgés de moins de trois ans (par exemple les crèches).
5. Ne pas comprendre les écoles et classes spéciales pour enfants déficients, celles-ci faisant l'objet de la section 13.
6. Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note.

TABLEAU 1

Nombre d'établissements, de maîtres et d'élèves, par type d'établissement, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Donner, si possible, les chiffres de l'effectif à une date proche du début de l'année scolaire. En cas d'impossibilité, préciser ce que représentent les chiffres indiqués et à quel jour ou quelle période de l'année ils se rapportent : _____

TYPE D'ETABLISSEMENT	Année scolaire ayant commencé en	Nombre d'établissements	Nombre de maîtres à plein temps ¹		Nombre d'élèves inscrits	
			Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin
Etablissements publics	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
Etablissements privés	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
Total : Tous types d'établissements	1961					
	1960					
	1959					
	1958					
	1957					

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire):

1. En plus, nombre total des maîtres à temps partiel pendant l'année scolaire ayant commencé en :

1961(dont de sexe fém.); 1960(..... de sexe fém.); 1959(..... de sexe fém.);
 1958(..... de sexe fém.); 1957(..... de sexe fém.).

2. ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

(Enseignement primaire)

L'enseignement du premier degré (dispensé, par exemple, dans les écoles élémentaires, les écoles primaires) a pour fonction principale de fournir les premiers éléments de l'éducation.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents à chacune des cinq années scolaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'établissement dans le cas de la dernière année scolaire.
2. Sous «Type d'établissement», donner les noms des divers genres d'établissements de ce niveau qui existent dans le pays.
3. Comprendre les classes du premier degré rattachées à d'autres établissements scolaires.
4. Ne pas comprendre les classes d'autres niveaux d'enseignement rattachées à des établissements du premier degré.
5. Ne pas comprendre les écoles et classes spéciales pour enfants déficients, celles-ci faisant l'objet de la section 13.
6. Ne pas comprendre les écoles et classes pour adultes, celles-ci faisant l'objet de la section 14.
7. Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note.

TABLEAU 2

Nombre d'établissements, de maîtres et d'élèves, par type d'établissement, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Donner, si possible, les chiffres de l'effectif à une date proche du début de l'année scolaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année se rapportent les chiffres indiqués : _____

TYPE D'ETABLISSEMENT	Année scolaire ayant commencé en	Nombre d'établissements	Nombre de maîtres à plein temps 1		Nombre d'élèves inscrits	
			Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin
Etablissements publics	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
Etablissements privés	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
Total : Tous types d'établissements	1961					
	1960					
	1959					
	1958					
	1957					

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire) :

1 En plus, nombre total des maîtres à temps partiel pendant l'année scolaire ayant commencé en :

1961 (dont de sexe fém.); 1960 (..... de sexe fém.); 1959 (..... de sexe fém.);
1958 (..... de sexe fém.); 1957 (..... de sexe fém.)

3. ENSEIGNEMENT GENERAL DU SECOND DEGRE

(Enseignement secondaire général)

L'enseignement du second degré est fondé sur quatre années au moins d'études préalables dans le premier degré et donne une formation générale ou spécialisée, ou les deux. L'enseignement général (dispensé, par exemple, dans les écoles moyennes, les lycées, les collèges, les gymnases, les athénées, les écoles complémentaires) ne vise pas à préparer directement les élèves à un métier ou une profession déterminés.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents à chacune des cinq années scolaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'établissement dans le cas de la dernière année scolaire.
2. Sous « Type d'établissement », donner les noms des divers genres d'établissements de ce type et de ce niveau qui existent dans le pays.
3. Comprendre les classes d'enseignement général du second degré rattachées à d'autres établissements.
4. Ne pas comprendre les classes d'autres niveaux ou types d'enseignement rattachées à des établissements d'enseignement général du second degré.
5. Ne pas comprendre les écoles et classes spéciales pour enfants déficients, celles-ci faisant l'objet de la section 13.
6. Ne pas comprendre les écoles et classes pour adultes, celles-ci faisant l'objet de la section 14.
7. Donner des chiffres séparés pour les élèves à plein temps et les élèves à temps partiel.
8. Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note.

TABLEAU 3

Nombre d'établissements, de maîtres et d'élèves, par type d'établissement, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Donner, si possible, les chiffres de l'effectif à une date proche du début de l'année scolaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année se rapportent les chiffres indiqués : _____

TYPE D'ETABLISSEMENT	Année scolaire ayant commencé en	Nombre d'établissements	Nombre de maîtres à plein temps		Nombre d'élèves inscrits			
			Total	de sexe féminin	A plein temps		A temps partiel	
					Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin
Etablissements publics	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Etablissements privés	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Total: Tous types d'établissements	1961							
Tous types d'établissements	1960							
Tous types d'établissements	1959							
Tous types d'établissements	1958							
Tous types d'établissements	1957							

NOTES: (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire);

1. En plus, nombre total des maîtres à temps partiel pendant l'année scolaire ayant commencé en :

1961 (dont de sexe fém.); 1960 (..... de sexe fém.); 1959 (..... de sexe fém.);
 1958 (..... de sexe fém.); 1957 (..... de sexe fém.).

4. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU SECOND DEGRE

(Enseignement technique secondaire)

L'enseignement du second degré est fondé sur quatre années au moins d'études préalables dans le premier degré et donne une formation générale ou spécialisée, ou les deux. L'enseignement technique vise à préparer directement les élèves à un métier ou une profession autre que l'enseignement.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents à chacune des cinq années scolaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'établissement dans le cas de la dernière année scolaire.
2. Sous «Type d'établissement», donner les noms des divers genres d'établissements de ce type et de ce niveau qui existent dans le pays. Indiquer séparément les données concernant les écoles agricoles, commerciales, techniques, etc.
3. Comprendre les classes d'enseignement technique du second degré rattachées à d'autres établissements.
4. Ne pas comprendre les classes d'autres niveaux ou types d'enseignement rattachées à des établissements d'enseignement technique du second degré.
5. Ne pas comprendre les classes d'enseignement normal rattachées à des établissements d'enseignement technique, celles-ci faisant l'objet de la section 5.
6. Ne pas comprendre les écoles et classes spéciales pour enfants déficients, celles-ci faisant l'objet de la section 13.
7. Ne pas comprendre les écoles et classes pour adultes, celles-ci faisant l'objet de la section 14.
8. Donner des chiffres séparés pour les élèves à plein temps et les élèves à temps partiel. Si le nombre de lignes est insuffisant, ajouter une feuille supplémentaire.
9. Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note.

TABLEAU 4

Nombre d'établissements, de maîtres et d'élèves, par type d'établissement, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Donner, si possible, les chiffres de l'effectif à une date proche du début de l'année scolaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année se rapportent les chiffres indiqués : _____

TYPE D'ETABLISSEMENT	Année scolaire ayant commencé en	Nombre d'établissements	Nombre de maîtres à plein temps ¹		Nombre d'élèves inscrits			
			Total	de sexe féminin	A plein temps		A temps partiel	
					Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin
Etablissements publics	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Etablissements privés	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Total : Tous types d'établissements	1961							
	1960							
	1959							
	1958							
	1957							

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire) :

1. En plus, nombre total de maîtres à temps partiel pendant l'année scolaire ayant commencé en :
 1961 dont de sexe fém.); 1960 (..... de sexe fém.; 1959 (..... de sexe fém.);
 1958 (..... de sexe fém.); 1957 (..... de sexe fém.).

5. ENSEIGNEMENT NORMAL DU SECOND DEGRE

(Formation pédagogique secondaire)

L'enseignement du second degré est fondé sur quatre années au moins d'études préalables dans le premier degré et donne une formation générale ou spécialisée, ou les deux. L'enseignement normal a pour objet direct la formation du personnel enseignant.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents à chacune des cinq années scolaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'établissement dans le cas de la dernière année scolaire.
2. Sous «Type d'établissement», donner les noms des divers genres d'établissement de ce type et de ce niveau qui existent dans le pays.
3. Comprendre les classes d'enseignement normal du second degré rattachées à d'autres établissements.
4. Ne pas comprendre les institutions et classes d'enseignement normal du troisième degré, celles-ci faisant l'objet de la section 8.
5. Ne pas comprendre les classes d'autres niveaux ou catégories d'enseignement rattachées à des écoles normales.
6. Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note.

TABLEAU 5

Nombre d'établissements, de maîtres et d'élèves, par type d'établissement, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Donner, si possible, les chiffres de l'effectif à une date proche du début de l'année scolaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année se rapportent les chiffres indiqués: _____

TYPE D'ETABLISSEMENT	Année scolaire ayant commencé en	Nombre d'établissements	Nombre de maîtres à plein temps 1		Nombre d'élèves inscrits	
			Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin
Etablissement publics	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
Etablissement privés	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
Total : Tous types d'établissements	1961					
	Tous types d'établissements	1960				
	Tous types d'établissements	1959				
	Tous types d'établissements	1958				
	Tous types d'établissements	1957				

NOTES: (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire):

1. En plus, nombre total des maîtres à temps partiel pendant l'année scolaire ayant commencé en:

1961 (dont de sexe fém.); 1960 (..... de sexe fém.); 1959 (..... de sexe fém.);
1958 (..... de sexe fém.); 1957 (..... de sexe fém.).

6. ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE GENERAL, TECHNIQUE ET NORMAL

Résultats des examens

L'enseignement du second degré (dispensé, par exemple, dans les écoles moyennées, les lycées, les collèges, les gymnases, les athénées, les écoles techniques, les écoles complémentaires, ainsi que dans les écoles de ce degré destinées à la formation des maîtres) est fondé sur quatre années ou moins d'études préalables dans le premier degré et donne une formation générale ou spécialisée, ou les deux.

INSTRUCTIONS

1. Indiquer le nombre des élèves ayant terminé leurs études du second degré (enseignement général, enseignement technique ou enseignement normal) pendant les quatre années scolaires 1957/58 à 1960/61 (ou 1957 à 1960).
2. Comprendre les élèves inscrits dans les établissements publics ou privés, ainsi que les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement qui obtiennent, après études à domicile, un diplôme ou un certificat de fin d'études du second degré.
3. Les chiffres doivent se rapporter à tous les types de diplômes ou certificats, et non pas seulement à ceux qui sont délivrés dans le cadre des examens réglementés par l'Etat. Comprendre les diplômes et certificats, s'il en existe dans le pays, qui sanctionnent la fin des études techniques ou des études normales du second degré.
4. Sous «Durée des études (en années)», faire figurer le nombre des années d'études du second degré habituellement nécessaires pour l'obtention d'un diplôme ou certificat.
5. Prière de noter que les chiffres doivent se rapporter à l'année scolaire au cours de laquelle les élèves ont terminé leurs études du second degré, et non à la date à laquelle un diplôme ou un certificat leur a été délivré. Par exemple, lorsqu'un examen sanctionne la fin des études du second degré, les chiffres doivent comprendre les élèves qui ont subi avec succès soit l'examen de fin d'année soit un examen complémentaire à un moment quelconque de l'année scolaire suivante.
6. Indiquer, au moyen de notes, dans quelle mesure les données relatives aux élèves ou aux diplômes et certificats peuvent être incomplètes.

TABLEAU 6

Nombre d'élèves ayant terminé leurs études du second degré,
classés par sexe, par type d'enseignement et par type de diplôme ou certificat

TYPE D'ENSEIGNEMENT ET TYPE DE DIPLOME OU CERTIFICAT	Durée des études (en années)	Sexe des élèves	Année scolaire ayant commencé en :			
			1960	1959	1958	1957
Enseignement général		masculin				
		féminin				
		masculin				
		féminin				
		masculin				
		féminin				
		masculin				
		féminin				
Enseignement technique		masculin				
		féminin				
		masculin				
		féminin				
		masculin				
		féminin				
		masculin				
		féminin				
Enseignement normal		masculin				
		féminin				
		masculin				
		féminin				
		masculin				
		féminin				

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire)

7. ENSEIGNEMENT DU TROISIEME DEGRE

(Enseignement supérieur)

L'enseignement du troisième degré (dispensé, par exemple, dans les universités les écoles normales supérieures et les établissements de hautes études techniques) exige des candidats, comme condition minimum d'admission, qu'ils aient suivi avec succès un enseignement complet du second degré ou fassent la preuve de connaissances équivalentes.

A. Enseignement supérieur dispensé dans des universités ou des institutions conférant des grades équivalents

Ce type d'enseignement est celui que dispensent les universités et établissements supérieurs d'enseignement professionnel ou technique de rang équivalent et qui mène à l'obtention d'un grade universitaire.

INSTRUCTIONS

- Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents à chacune des cinq années universitaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'institution dans le cas de la dernière année universitaire.
- Sous «Type d'Institution», donner les noms des divers genres d'institutions de ce type et de ce niveau qui existent dans le pays.
- Ne pas comprendre les classes d'autres niveaux ou d'autres types d'enseignement rattachées à des institutions du niveau et du type sus-indiqués.
- Ne pas comprendre les formes d'éducation des adultes dispensées dans des universités ou des institutions de rang équivalent, celles-ci faisant l'objet de la section 14.
- Donner les chiffres relatif au nombre des étudiants plutôt qu'au nombre des inscriptions. Par exemple, un étudiant inscrit dans plus d'une institution (ou faculté) ne doit être compté qu'une fois.
- Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note. Prendre également connaissance des sections 8 et 9 avant de remplir le tableau.

TABLEAU 7

Nombre d'Institutions, de maîtres et d'étudiants,
par type d'institution, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Ne comprendre que les étudiants qualifiés pour se présenter aux examens ou obtenir des grades universitaires, ce qui exclut, par exemple, les auditeurs. Donner, si possible, les chiffres de l'effectif à une date proche du début de l'année académique ou scolaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année académique ou scolaire se rapportent les chiffres indiqués : _____

TYPE D'INSTITUTION	Année universitaire ayant commencé en	Nombre d'institutions	Nombre de maîtres				Nombre d'étudiants inscrits à plein temps ¹	
			A plein temps		A temps partiel		Total	de sexe féminin
			Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin		
Institutions publiques	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Institutions privées	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Total : Tous types d'universités et d'institutions équivalentes	1961							
	1960							
	1959							
	1958							
	1957							

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire) :

1. En plus, nombre total d'étudiants à temps partiel pendant l'année académique au scolaire ayant commencé en :

1961 (dont de sexe fém.); 1960 (..... de sexe fém.); 1959 (..... de sexe fém.)
1958 (..... de sexe fém.); 1957 (..... de sexe fém.)

8. ENSEIGNEMENT DU TROISIEME DEGRE

(Enseignement supérieur)

L'enseignement du troisième degré (dispensé, par exemple, dans les universités, les écoles normales supérieures et les établissements de hautes études techniques) exige des candidats, comme condition minimum d'admission, qu'ils aient suivi avec succès un enseignement complet du second degré ou fassent la preuve de connaissances équivalentes.

B. Formation pédagogique dispensée dans des institutions non universitaires

Ce type d'enseignement est l'enseignement normal du troisième degré ne menant pas à l'obtention d'un grade universitaire.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents à chacune des cinq années scolaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'institution pour la dernière année scolaire.
2. Sous « Type d'institution », donner les noms des divers genres d'institutions de ce type et de ce niveau qui existent dans le pays.
3. Ne pas comprendre les écoles ou instituts d'enseignement normal, qui ont fait l'objet de la section 5 ci-dessus.
4. Ne pas comprendre les classes d'autres niveaux ou d'autres types d'enseignement rattachées à des institutions du niveau et du type sus-indiqués.
5. Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note. Prendre également connaissance des sections 7 et 9 avant de remplir le tableau.

TABLEAU 8

Nombre d'institutions, de maîtres et d'étudiants, par type d'institution, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Ne comprendre que les étudiants qualifiés pour se présenter aux examens ou obtenir des diplômes, ce qui exclut, par exemple, les auditeurs. Donner, si possible, les chiffres de l'effectif à une date proche du début de l'année scolaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année se rapportent les chiffres indiqués : _____

TYPE D'INSTITUTION	Année scolaire ayant commencé en	Nombre d'institutions	Nombre de maîtres				Nombre d'étudiants inscrits à plein temps ¹	
			A plein temps		A temps partiel		Total	de sexe féminin
			Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin		
Institutions publiques	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Institutions privées	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Total : Tous types d'institutions non universitaires dispensant un enseignement normal	1961							
	1960							
	1959							
	1958							
	1957							

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire) :

1. En plus, nombre total d'élèves à temps partiel pendant l'année scolaire ayant commencé en :

1961 (dont de sexe fém.); 1960 (..... de sexe fém.); 1959 (..... de sexe fém.);
 1958 (..... de sexe fém.); 1957 (..... de sexe fém.).

9. ENSEIGNEMENT DU TROISIEME DEGRE

(Enseignement supérieur)

L'enseignement du troisième degré (dispensé, par exemple, dans les universités, les écoles normales supérieures et les établissements de hautes études techniques) exige des candidats, comme condition minimum d'admission, qu'ils aient suivi avec succès un enseignement complet du second degré ou fassent la preuve de connaissances équivalentes.

C. Autre enseignement dispensé dans des institutions non universitaires

Ce type d'enseignement est l'enseignement général et professionnel (autre que l'enseignement normal) ne menant pas à l'obtention d'un grade universitaire.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents à chacune des cinq années scolaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'institution dans le cas de la dernière année scolaire.
2. Sous «Type d'institution», donner les noms des divers genres d'institutions de ce type et de ce niveau qui existent dans le pays.
3. Ne pas comprendre les classes d'autres niveaux ou d'autres types d'enseignement rattachées à des institutions du niveau et du type d'enseignement sus-indiqués.
4. Ne pas comprendre les formes d'éducation des adultes dispensées dans des institutions d'enseignement du troisième degré, celles-ci faisant l'objet de la section 14.
5. Donner les chiffres relatifs au nombre des étudiants plutôt qu'au nombre des inscriptions. Par exemple, un étudiant inscrit dans plus d'un établissement (ou plus d'une discipline) ne doit être compté qu'une fois.
6. Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note. Prendre également connaissance des sections 7 et 8 avant de remplir le tableau.

TABLEAU 9

Nombre d'institutions, de maîtres et d'étudiants, par type d'institution, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Ne comprendre que les étudiants qualifiés pour se présenter aux examens ou obtenir des diplômes ce qui exclut, par exemple, les auditeurs. Donner, si possible, les chiffres pour une date proche du début de l'année scolaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année se rapportent les chiffres indiqués :

TYPE D'INSTITUTION	Année scolaire ayant commencé en :	Nombre d'institutions	Nombre de maîtres				Nombre d'étudiants inscrits à plein temps ¹	
			A plein temps		A temps partiel		Total	de sexe féminin
			Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin		
Institutions publiques	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Institutions privées	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
	1961							
Total : Tous types d'institutions non universitaires dispensant un enseignement autre que l'enseignement normal	1961							
	1960							
	1959							
	1958							
	1957							

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire) :

1. En plus, nombre total d'étudiants à temps partiel pendant l'année scolaire ayant commencé en :

1961 (dont de sexe fém.); 1960 (..... de sexe fém.); 1959 (..... de sexe fém.);
1958 (..... de sexe fém.); 1957 (..... de sexe fém.).

10. ENSEIGNEMENT DU TROISIEME DEGRE

(Enseignement supérieur)

Tableau rétrospectif portant sur trente années

L'enseignement du troisième degré (dispensé, par exemple, dans les universités, les écoles normales supérieures et les établissements de hautes études techniques) exige des candidats, comme condition minimum d'admission, qu'ils aient suivi avec succès un enseignement complet du second degré ou fassent la preuve de connaissances équivalentes.

INSTRUCTIONS

- Donner tous les chiffres disponibles pour chacune des trente années universitaires allant de 1930 à 1959.
- Ces chiffres doivent être comparables avec ceux qui sont indiqués dans les sections 7, 8 et 9 du questionnaire, ils doivent se rapporter à l'ensemble des élèves à plein temps et à temps partiel. Consulter, aux dites sections, les instructions complémentaires et définitions des divers types d'enseignement.
- Si, au cours des ces trente années, le système d'enseignement ou le modèle d'établissement des statistiques a été modifié, prière d'indiquer au moyen de notes le défaut de comparabilité des données.
- Les chiffres doivent se rapporter à l'ensemble des étudiants inscrits dans les institutions publiques et privées; quand ils ne se rapportent qu'aux institutions publiques, prière de le signaler par une note.
- Lorsqu'il n'est pas possible de suivre les définitions données aux pages 1 à 4, prière de l'indiquer au moyen de notes.

TABLEAU 10

Nombre d'étudiants inscrits,
par type d'enseignement, du troisième degré

Ne comprendre que les étudiants, à plein temps ou à temps partiel, qualifiés pour se présenter aux examens ou obtenir des grades ou diplômes, ce qui exclut, par exemple, les auditeurs. Donner, si possible, les chiffres pour une date proche du début de l'année universitaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année se rapportent les chiffres indiqués : _____

Année universitaire ayant commencé en	Etudiants inscrits dans des universités ou des institutions conférant des grades équivalents		Etudiants suivant l'enseignement normal dans des institutions non universitaires		Etudiants suivant un enseignement autre que l'enseignement normal dans des institutions non universitaires	
	Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin
1930						
1931						
1932						
1933						
1934						
1935						
1936						
1937						
1938						
1939						
1940						
1941						
1942						
1943						
1944						
1945						
1946						
1947						
1948						
1949						
1950						
1951						
1952						
1953						
1954						
1955						
1956						
1957						
1958						
1959						

NOTES: (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire):

TABLEAU 11 (suite)

Discipline ¹	SPECIALISATION	Sexe des étudiants	Nombre d'étudiants inscrits à plein temps								
			1961/62 (1961)				Total	1960/61 (1960)	1959/60 (1959)	1958/59 (1958)	1957/58 (1957)
			Univ. ou des instit. equiv.	Enseign. normal dans des instit. non univ.	Enseign. autre que l'enseign. normal dans des instit. non univ.						
Sciences exactes et naturelles	Mathématiques	masculin									
		féminin									
	Physique, mécanique, astronomie	masculin									
		féminin									
	Chimie	masculin									
		féminin									
	Biologie, botanique, zoologie, biochimie	masculin									
		féminin									
	Autres	masculin									
		féminin									
Sciences de l'ingénieur	Sciences appliquées, technologie générale	masculin									
		féminin									
	Metallurgie, industries extractives	masculin									
		féminin									
	Sciences de l'ingénieur mécanicien	masculin									
		féminin									
	Construction	masculin									
		féminin									
	Electrotechnique	masculin									
		féminin									
	Sciences de l'ingénieur chimiste	masculin									
		féminin									
	Industrie textile	masculin									
		féminin									
Géodésie, prospection	masculin										
	féminin										
Autres	masculin										
	féminin										
Sciences médicales	Médecine	masculin									
		féminin									
	Art dentaire	masculin									
		féminin									
	Pharmacie	masculin									
		féminin									
	Etudes d'infirmier, études de sage-femme	masculin									
		féminin									
Autres	masculin										
	féminin										
Agriculture	Agronomie, science rurale	masculin									
		féminin									
	Sylviculture, horticulture	masculin									
		féminin									
	Industrie laitière	masculin									
		féminin									
	Médecine vétérinaire	masculin									
		féminin									
Autres	masculin										
	féminin										
Autres disciplines		masculin									
		féminin									
		masculin									
		féminin									

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire) :

1. La discipline représente le domaine principal de spécialisation de l'étudiant. Prière de s'inspirer, si possible, de la classification ci-après ; sinon, changer la rubrique selon le besoin et indiquer en détail la classification adoptée.

Les *Humanités (lato sensu)* comprennent : l'archéologie, l'histoire, les langues, les lettres, la bibliothécairie, la philosophie, la psychologie, la théologie et autres disciplines semblables.

L'*Education* comprend : la théorie et la pratique de la pédagogie, ainsi que l'éducation physique.

Les *Beaux-arts* comprennent : l'architecture, le dessin, la musique, la peinture, la sculpture, la diction, l'art dramatique et autres disciplines semblables.

Les *Sciences sociales* comprennent : la banque, le commerce, la diplomatie, l'économie politique, l'ethnologie, la géographie, l'économie domestique, les relations internationales, le journalisme, la science politique, l'administration publique, l'action sociale, la sociologie, la statistique et autres disciplines semblables.

Les *Sciences exactes et naturelles* comprennent : l'astronomie, la bactériologie, la biochimie, la biologie, la botanique, la chimie, l'entomologie, la géologie, la géophysique, la zoologie, et autres disciplines semblables.

Les *Sciences de l'ingénieur* comprennent : les sciences appliquées, la construction, la géodésie, la métallurgie, les industries extractives, la technologie, l'industrie textile et autres disciplines semblables.

Les *Sciences médicales* comprennent : l'anatomie, l'art dentaire, la médecine, les études de sage-femme, les études d'infirmier, l'ophtalmologie, l'ostéopathie, la pharmacie, la physiothérapie, l'hygiène publique et autres disciplines semblables.

L'*Agriculture* comprend : l'industrie laitière, la sylviculture, l'horticulture, la médecine vétérinaire, la pêche, l'agronomie et autres disciplines semblables.

12. ENSEIGNEMENT DU TROISIEME DEGRE

(Enseignement supérieur)

Résultats des examens

L'enseignement du troisième degré (dispensé, par exemple, dans les universités, les écoles normales supérieures et les établissements de hautes études techniques) exige des candidats, comme condition minimum d'admission, qu'ils aient suivi avec succès un enseignement complet du second degré ou fassent la preuve de connaissances équivalentes.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau 12, indiquer pour chacune des quatre années universitaires 1957/58 à 1960/61 (ou 1957 à 1960), le nombre des étudiants qui ont obtenu un grade ou un diplôme.
2. Si les statistiques se rapportent non pas à une année universitaire mais à une année civile, les indiquer également dans le tableau mais précisant ce fait au moyen d'une note de bas de page.
3. Si les statistiques se rapportent non pas au nombre d'étudiants mais au nombre de grades ou diplômes qui ont été décernés (par exemple, si les étudiants qui ont obtenu deux grades sont comptés deux fois), indiquer ce nombre dans le tableau mais en précisant le fait au moyen d'une note de bas de page.
4. Indiquer le nombre des grades et diplômes universitaires de tous genres et non pas seulement ceux qui ont été délivrés dans le cadre des examens réglementés par l'Etat; toutefois, ne pas comprendre les grades conférés à titre honorifique.
5. Comprendre dans les statistiques tous les types d'enseignement du troisième degré, y compris l'enseignement normal dispensé tant dans des établissements publics que dans des établissements privés.
6. Indiquer au moyen de notes dans quelle mesure les données relatives aux étudiants ainsi qu'aux grades et diplômes peuvent être incomplètes.
7. Sous «Durée des études (en années)», indiquer le nombre des années considérées comme nécessaires pour la préparation du grade ou diplôme à partir du début des études dans le troisième degré d'enseignement.

TABLEAU 12

Nombre d'étudiants ayant obtenu un grade ou diplôme, classés par sexe, par discipline et par grade ou diplôme

Discipline ¹	GRADE OU DIPLOME	Durée des études (en années)	Sexe des étudiants	Grades ou diplômes délivrés au cours de l'année universitaire ayant commencé en :			
				1960	1959	1958	1957
Humanités			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
Education			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
Beaux-Arts			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
Droit			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				

TABLEAU 12 (suite)

Discipline ¹	GRADE OU DIPLOME	Durée des études (en années)	Sexe des étudiants	Grades ou diplômes délivrés au cours de l'année universitaire ayant commencé en :			
				1960	1959	1958	1957
Sciences sociales			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
Sciences exactes et naturelles			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
Sciences de l'ingénieur			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
Sciences médicales			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
Agriculture			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
Autres disciplines			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				
			masculin				
			féminin				

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaire, si nécessaire) :

1. La discipline représente le domaine principal de spécialisation de l'étudiant. Prière de s'inspirer, si possible, de la classification ci-après ; sinon, changer la rubrique selon le besoin et indiquer en détail la classification adoptée.

Les *Humanités (lato sensu)* comprennent : l'archéologie, l'histoire, les langues, les lettres, la bibliothéconomie, la philosophie, la psychologie, la théologie et autres disciplines semblables.

L'*Education* comprend : la théorie et la pratique de la pédagogie, ainsi que l'éducation physique.

Les *Beaux-Arts* comprennent : l'architecture, le dessin, la musique, la peinture, la sculpture, la diction, l'art dramatique, et autres disciplines semblables.

Les *Sciences sociales* comprennent : la banque, le commerce, la diplomatie, l'économie politique, l'ethnologie, la géographie, l'économie domestique, les relations internationales, le journalisme, la science politique, l'administration publique, l'action sociale, la sociologie, la statistique et autres disciplines semblables.

Les *Sciences exactes et naturelles* comprennent : l'astronomie, la bactériologie, la biochimie, la biologie, la botanique, la chimie, l'entomologie, la géologie, la géophysique, les mathématiques, la météorologie, la minéralogie, la physique, la zoologie et autres disciplines semblables.

Les *Sciences de l'ingénieur* comprennent : les sciences appliquées, la construction, la géodésie, la métallurgie, les industries extractives, la topographie, la technologie, l'industrie textile et autres disciplines semblables.

Les *Sciences médicales* comprennent : l'anatomie, l'art dentaire, la médecine, les études de sage-femme, les études d'infirmier, l'optométrie, l'ostéopathie, la pharmacie, la physiothérapie, l'hygiène publique, et autres disciplines semblables.

L'*Agriculture* comprend : l'industrie laitière, la sylviculture, la médecine vétérinaire, la pêche, l'agronomie et autres disciplines semblables.

13. EDUCATION SPECIALE

L'éducation spéciale englobe tout enseignement général ou professionnel destiné aux diminués physiques ou mentaux, aux inadaptés sociaux et à toutes autres catégories spéciales d'enfants.

Sous ce titre sont comprises les écoles maternelles ainsi que les écoles du premier degré et du second degré, pour diminués physiques ou mentaux, pour enfants délinquants, etc. Sont également incluses les classes spéciales réservées à de tels groupes d'enfants dans les écoles ordinaires.

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau ci-après, donner les chiffres afférents à chacune des cinq années scolaires 1957/58 à 1961/62 (ou 1957 à 1961), en précisant le type d'établissement ou de classe dans le cas de la dernière année scolaire.
2. Sous «Type d'école ou de classe», donner les noms des divers genres d'écoles ou de classes qui existent dans le pays pour l'enseignement et la formation des enfants déficients, etc.
3. Si l'on ne dispose pas de données concernant les écoles et classes privées, ou s'il n'existe pas dans le pays d'écoles ou classes de ce genre, prière de l'indiquer par une note.
4. Avant de remplir le tableau, prière de lire les définitions données aux pages 1 à 4; lorsqu'il n'est pas possible de les suivre, l'indiquer par une note.

TABLEAU 13

Nombre d'écoles ou de classes, de maîtres et d'élèves, par type d'école ou de classe, séparément pour l'enseignement public et l'enseignement privé

Donner, si possible, les chiffres de l'effectif à une date proche du début de l'année scolaire. En cas d'impossibilité, préciser à quel jour ou quelle période de l'année se rapportent les chiffres indiqués : _____

TYPE D'ECOLE OU DE CLASSE	Année scolaire ayant commencé en :	Nombre d'écoles ou de classes	Nombre de maîtres à plein temps ¹		Nombre d'élèves inscrits	
			Total	de sexe féminin	Total	de sexe féminin
Enseignement public	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
Enseignement privé	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
	1961					
Total : Tous types d'écoles et de classes	1961					
	1960					
	1959					
	1958					
	1957					

NOTES : (Ajouter une ou plusieurs feuilles supplémentaires, si nécessaire) :

1. En plus, nombre total des maîtres à temps partiel pendant l'année scolaire ayant commencé en :

1961 (dont de sexe fém.); 1960 (..... de sexe fém.); 1959 (..... de sexe fém.);
1958 (..... de sexe fém.); 1957 (..... de sexe fém.).

15. POPULATION ET EFFECTIFS SCOLAIRES

INSTRUCTIONS

1. Dans le tableau 15A, donner les chiffres de la population d'après le dernier recensement effectué dans le pays et, en outre, les chiffres de la dernière estimation officielle de la population par âge.
2. Prendre soin d'indiquer dans l'en-tête du tableau 15A les dates auxquelles se rapportent les deux séries de chiffres.
3. Dans le tableau 15B, donner le nombre des élèves et étudiants, à plein temps et à temps partiel, inscrits dans les établissements publics et privés, soit à une date proche de celle du recensement, soit à la date de l'estimation officielle.
4. Prendre soin d'indiquer dans l'en-tête du tableau 15B la date à laquelle se rapportent les effectifs indiqués.
5. Si les effectifs ont été estimés, prière de l'indiquer clairement.

TABLEAU 15A

Nombre de personnes âgées de 5 à 24 ans inclus, classées par sexe et par âge

Âges (en années révolues)	Dernier recensement de la population(mois), 19.....(année)			Dernière estimation officielle(mois), 19..... (année)		
	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin
Total de la population âgée de 5 à 24 ans						
5 ans						
6 ans						
7 ans						
8 ans						
9 ans						
10 ans						
11 ans						
12 ans						
13 ans						
14 ans						
15 ans						
16 ans						
17 ans						
18 ans						
19 ans						
20 ans						
21 ans						
22 ans						
23 ans						
24 ans						

NOTES :

TABLEAU 15B

Nombre d'élèves et d'étudiants, à plein temps et à temps partiel, inscrits dans les établissements publics et privés, classés par degré et type d'enseignement, par âge et par sexe, à la date..... (mois), 19..... (année).

(Voir les instructions page 21)

Âges (en années révolues)	Sexe de l'élève ou de l'étudiant	Nombre TOTAL des élèves et étudiants	Degré d'enseignement					Education spéciale et des adultes	
			Précédant le premier degré	Premier degré	Second degré				Troisième degré
					Général	Technique	Normal		
TOTAL, tous âges	masculin								
	féminin								
Au-dessous de 5 ans	masculin								
	féminin								
5 ans	masculin								
	féminin								
6 ans	masculin								
	féminin								
7 ans	masculin								
	féminin								
8 ans	masculin								
	féminin								
9 ans	masculin								
	féminin								
10 ans	masculin								
	féminin								
11 ans	masculin								
	féminin								
12 ans	masculin								
	féminin								
13 ans	masculin								
	féminin								
14 ans	masculin								
	féminin								
15 ans	masculin								
	féminin								
16 ans	masculin								
	féminin								
17 ans	masculin								
	féminin								
18 ans	masculin								
	féminin								
19 ans	masculin								
	féminin								
20 ans	masculin								
	féminin								
21 ans	masculin								
	féminin								
22 ans	masculin								
	féminin								
23 ans	masculin								
	féminin								
24 ans	masculin								
	féminin								
Au-dessus de 24 ans	masculin								
	féminin								

NOTES :

Annexe III

Annuaire statistique-type de l'AUDECAM : liste des tableaux suggérés et quelques exemples

PRESENTATION

Le lecteur trouve ici la liste complète des tableaux statistiques de l'enseignement telle qu'on peut la trouver dans les annuaires les plus complets. Il s'agit en réalité d'une liste-type, proposée comme modèle pour les pays africains par l'AUDECAM (Association Universitaire pour le Développement de l'Education et de la Culture en Afrique et à Madagascar), en réalité pour les pays francophones.

Quelques exemples de tableaux sont donnés. On retiendra surtout l'effort d'inventaire des formations non générales (tableau 1) et la suggestion de calculer les taux de scolarisation d'après les statistiques de population propres à l'AUDECAM, le taux de scolarisation à 10 ans étant jugé '*caractéristique du niveau de scolarisation de la région et du pays*'.

AUDECAM
ANNUAIRE STATISTIQUE-TYPE CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE ET A
MADAGASCAR-JUILLET 1968

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX

- 1 - Tableau général de l'enseignement
- 2 - Tableau général du personnel des établissements scolaires
- 3 - Tableau général du personnel des services administratifs
- 4 - Tableau général des effectifs répartis selon le régime.

I - ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

- 5 - Evolution des effectifs
- 6 - Nombre de classes
- 7 - Equipement scolaire
- 8 - Répartition des effectifs par année d'études (public)
- 9 - Répartition des effectifs par année d'études (privé)
- 10 - Répartition des effectifs par année d'études (public + privé)
- 11 - Répartition des redoublants par année d'études (public)
- 12 - Répartition des redoublants par année d'études (privé)
- 13 - Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (public)
- 14 - Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (privé)

-- LE PERSONNEL

- 15 - Classement par catégorie (public)
- 16 - Classement par niveau de formation (privé)
- 17 - Classement selon le statut et la nationalité (public)
- 18 - Classement selon le statut et la nationalité (privé)

II -- ENSEIGNEMENT GENERAL DU SECOND DEGRE

- 19 - Evolution des effectifs

A - PREMIER CYCLE

- 20 - Nombre de classes des C.E.G.
- 21 - Nombre de classes des Lycées
- 22 - Répartition des effectifs par année d'études (C.E.G. publics)
- 23 - Répartition des effectifs par année d'études (Lycées publics)
- 24 - Répartition des effectifs par année d'études (C.E.G. privés)
- 25 - Répartition des effectifs par année d'études (Lycées privés)
- 26 - Répartition des effectifs par année d'études (C.E.G. publics + privés)
- 27 - Répartition des effectifs par année d'études (Lycées publics + privés)
- 28 - Répartition des redoublants par année d'études (C.E.G. publics)
- 29 - Répartition des redoublants par année d'études (Lycées publics)
- 30 - Répartition des redoublants par année d'études (C.E.G. privés)
- 31 - Répartition des redoublants par année d'études (Lycées privés)
- 32 - Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (public)
- 33 - Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (privé)
- 34 - Nationalité des élèves (public)
- 35 - Nationalité des élèves (privé)

B - SECOND CYCLE

- 36 - Nombre de classes et sections par établissement
- 37 - Répartition des effectifs par année d'études (public)
- 38 - Répartition des effectifs par année d'études (privé)
- 39 - Répartition des effectifs par année d'études (public + privé)
- 40 - Répartition des redoublants par année d'études (public)
- 41 - Répartition des redoublants par année d'études (privé)
- 42 - Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (public)
- 43 - Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (privé)
- 44 - Nationalité des élèves (public)

C - PREMIER ET SECOND CYCLE

- 45 - Répartition des boursiers

– LE PERSONNEL

- 46 – Répartition selon la catégorie et le statut (collèges publics)
- 47 – Répartition selon la fonction et le statut (collèges privés)
- 48 – Répartition selon la catégorie et le statut (lycées publics)
- 49 – Répartition selon la fonction et le statut (lycées privés)

III – ENSEIGNEMENT NORMAL

A – FORMATION DES MAITRES DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

- 50 – Evolution des effectifs
- 51 – Répartition des effectifs par année d'études (public)
- 52 – Répartition des effectifs par année d'études (privé)
- 53 – Formation pédagogique spécialisée
- 54 – Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (public)
- 55 – Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (privé)

– LE PERSONNEL

- 56 – Classement du personnel selon la catégorie et le statut (public)
- 57 – Classement du personnel selon la catégorie et le statut (privé)

– LE RECYCLAGE

- 58 – Recyclage des maîtres et examens professionnels par correspondance

B – FORMATION DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRE

- 59 – Répartition des effectifs par année d'étude des E.N.S. et E.N.S.E.T.

IV – PREPARATION A LA VIE PROFESSIONNELLE

A – ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU SECOND DEGRE

- 60 – Evolution des effectifs – préparation au CAP
- 61 – Evolution des effectifs des lycées techniques

1 – COLLEGES TECHNIQUES

- 62 – Répartition des effectifs par année d'études (public)
- 63 – Répartition des effectifs par année d'études (privé)
- 64 – Répartition des effectifs par année d'études (public + privé)
- 65 – Répartition des redoublants par année d'études (public)
- 66 – Répartition des redoublants par année d'études (privé)
- 67 – Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (public)
- 68 – Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (privé)
- 69 – Nationalité des élèves (public + privé)

2 – LYCEES TECHNIQUES

- 70 – Répartition des effectifs par année d'études (public)
- 71 – Répartition des effectifs par année d'études (privé)
- 72 – Répartition des effectifs par année d'études (public + privé)
- 73 – Répartition des redoublants par année d'études (public)
- 74 – Répartition des redoublants par année d'études (privé)
- 75 – Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (public)
- 76 – Répartition des effectifs par année de naissance et âge révolu (privé)
- 77 – Nationalité des élèves

– LE PERSONNEL

- 78 – Répartition selon la catégorie et le statut (collèges publics)
- 79 – Répartition selon la catégorie et le statut (lycées publics)
- 80 – Répartition selon la fonction et le statut (publics + privés)

II a - II.4

B – AUTRES FORMATIONS

- 81 – Inventaire des divers moyens de préparation à la vie professionnelle (2^e degré)
- 82 – Flux d'effectifs dans les divers moyens de préparation à la vie professionnelle (2^e degré)
- 83 – Inventaire des divers moyens de préparation à la vie professionnelle (3^e degré)
- 84 – Flux d'effectifs dans les divers moyens de préparation à la vie professionnelle (3^e degré)

V – TAUX DE SCOLARISATION

- 85 – Taux de scolarisation par âge

VI – RESULTATS AUX EXAMENS

- 86 – Certificat d'études primaires
- 87 – Entrée en 6^e
- 88 – B.E.P.C. ou examen équivalent
- 89 – Examen probatoire de fin de première
- 90 – Baccalauréat
- 91 – Examen de l'enseignement technique
- 92 – Examens professionnels pédagogiques

VII – LES COUTS DE L'ENSEIGNEMENT

- 93 – Répartition des crédits de fonctionnement inscrits au budget de l'Etat par type d'enseignement et nature des dépenses
- 94 – Répartition des crédits de fonctionnement inscrits aux budgets des collectivités publiques secondaires par type d'enseignement et nature des dépenses
- 95 – Récapitulation de l'ensemble des crédits de fonctionnement inscrits aux budgets des collectivités publiques
- 96 – Investissements réalisés ou devant être réalisés dans l'enseignement public
- 97 – Investissements réalisés ou devant être réalisés dans l'enseignement privé
- 98 – Récapitulation des investissements réalisés ou projetés dans l'ensemble de l'enseignement.

TABLEAU 1
TABLEAU GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT

ETAT :

ANNEE :

DEGRE D'ENSEIGNEMENT	Nombre d'Etablissements			Nombre d'élèves						
				Enseignement public			Enseignement privé			
	public	privé	Total	G.	F.	Total	G	F	Total	
Précolaire										
Premier degré – général – expérimental (1) – autre (2)										
Total										
Post-primaire (3) – 1 ^{er} cas – 2 ^e cas – autre										
Total										
Second degré général – 1 ^{er} cycle C.E.G. – 1 ^{er} cycle Lycée – second cycle										
Total										
Normal (4) – niveau 1 – niveau 2 – niveau 3										
Total										
Technique (5) – commercial – collège – lycée – industriel – collège – lycée										
Total										
Total général										

(1) Adapté aux besoins et aux réalités du milieu, avec deux cycles (court et long), et possibilité d'accès au degré supérieur.

(2) Par exemple : les sections manuelles et ménagères qui existent dans certains Etats et sont rattachées parfois au premier degré.

(3) Comprend deux cas :

- a) après le cycle de quatre ans du premier degré
- b) après le cycle de six ans

Il est destiné à préparer à la vie active sans formation professionnelle proprement dite : c'est une initiation professionnelle.

On peut comprendre dans le POST-PRIMAIRE toute formation d'éducation prolongeant le premier degré, par exemple : l'Education rurale en HAUTE-VOLTA, l'Enseignement terminal au GABON, les C.O.P. (Centres d'orientation pratique) au MALI, l'Ecole coopérative au DAHOMEY, et les classes expérimentales de Formation rurale au SENEGAL.

(4) Distinguer s'il y a lieu les différents niveaux de formation des maîtres de l'enseignement primaire – (institutrices – institutrices adjointes – moniteurs supérieurs ou agents principaux – moniteurs ou agents etc. . .)

(5) Le collège d'enseignement technique prépare au certificat d'aptitude professionnelle généralement en trois ans.

Le lycée technique (industriel ou commercial) recrute des élèves titulaires du B.E.P.C. pour les préparer au Brevet de technicien, au baccalauréat de technicien ou au baccalauréat technique.

TABLEAU 13
ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE – PUBLIC –
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANNEE DE NAISSANCE ET AGE REVOLU

1 – GARCONS

ETAT :

ANNEE

Année de naissance	Age révolu au I.I.69	C.P.1 ou 1 ^è A.	C.P.2 ou 2 ^è A.	C.E.1 ou 3 ^è A.	C.E.2 ou 4 ^è A.	C.M.1 ou 5 ^è A.	C.M.2 ou 6 ^è A.	TOTAL
1963	5							
1962	6							
.....							
.....							
1953 et av.	15 +							
Total								
âge moyen au I.I. 69								
2 – FILLES								
1963	5							
1962	6							
.....							
.....							
1953 et av.	15 +							
Total								
âge moyen au I.I.69								

TABLEAU 31

ENSEIGNEMENT GENERAL DU SECOND DEGRE – PRIVE. – PREMIER CYCLE DES LYCEES ET COLLEGES. – REPARTITION DES REDOUBLANTS PAR ANNEE D'ETUDES

ETAT :

ANNEE :

Circ. adminis.	Sexe	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	TOTAL
.....	Garçons					
	Filles					
.....	Total					
Total	Garçons					
	Filles					
Pourcentage	Total					

TABEAU 81
INVENTAIRE DES DIVERS MOYENS (1) DE PREPARATION A
LA VIE PROFESSIONNELLE PAR GENRE ET NIVEAU DE
FORMATION – DEUXIEME DEGRE

ETAT :

ANNEE :

EXEMPLE

Genres (2) & Niveaux	Dénomination et localisation des établissements	Ministère de tutelle	Régime des études	Durée des études	Niveau de recrutement
1 – Formation commerciale Main d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée Agents de maîtrise et d'encadrement Techniciens 2 – Formation industrielle 21 – Exploitation forestière et industries du bois Main d'œuvre qualifiée Agents de maîtrise et d'encadrement Techniciens 22 – Bâtiments – Travaux Publics etc. . .					

(1) Le terme "moyens" de préparation à la vie professionnelle a été utilisé plutôt que celui d'"établissements" car, parfois, la formation professionnelle n'est pas dispensée dans des établissements ayant une certaine autonomie, mais dans des annexes à certains établissements d'enseignement technique, au sein d'entreprises déterminées, ou grâce à des cours du soir etc. . .

(2) Il ne peut être question de préciser les types de formation ou métiers qui sont trop nombreux, il est par conséquent nécessaire d'opérer un regroupement par genre de formation. On distinguera les genres de formation suivants :

- 1 – Commerce
- 2 – Industrie
 - 21 – Exploitations forestières et industries du bois
 - 22 – Bâtiments – Travaux Publics
 - 23 – Industries mécaniques et constructions navales
 - 24 – Electricité
 - 25 – Transports et conduite d'engins
 - 26 – Mines et carrières
 - 27 – Divers
- 3 – Pédagogie (pour mémoire, se reporter aux rubriques enseignement normal du second et du troisième degrés)
- 4 – Agriculture, élevage et pêche
- 5 – Médecine et questions sociales
- 6 – Administration générale, questions juridiques et financières
- 7 – Divers

On répartira les divers moyens de formation en fonction du genre de formation dispensé et non en fonction de l'organisme employeur futur. Ainsi la formation des futurs ingénieurs des Travaux Publics dont on a tout lieu de penser qu'ils seront ultérieurement recrutés par l'administration, relève de la rubrique 22 et non de la rubrique 6.

Un moyen de formation préparant à deux ou plusieurs genres de formation différents paraîtra successivement sous deux ou plusieurs rubriques différentes.

TABLEAU 85
TAUX DE SCOLARISATION PAR AGE ET PAR SEXE

1 - GARÇONS

ETAT :

ANNEE :

Année de naissance	âge révo- lu au 1.1.69	Enseignement du 1 ^{er} degré		Autres enseigne- ments	Total des enfants scolarisés	Population de référé- nce (1)	Taux (2) de sco- larisa- tion
		Public	Privé				
1963	5						
1962	6						
.....						
.....						
1945 et avant	23 et +						
2 - FILLES							
1963	5						
1962	6						
.....						
.....						
1945 et avant	23 et +						

(1) Il s'agit du nombre total de garçons (ou de filles) vivant dans le pays au moment de l'enquête scolaire et nés pendant l'année indiquée dans la première colonne.

Les nombres à porter dans la colonne "population de référence" ont été publiés par l'AUDECAM pour chacun des pays africains et malgache d'expression française dans le document n° 6 de juillet 1968 qui a été communiqué en plusieurs exemplaires à chaque ministère de l'éducation nationale intéressé.

(2) Le taux de scolarisation qui doit figurer dans cette colonne est le taux "par âge". On l'obtient en divisant le total des enfants scolarisés par exemple à l'âge de 6 ans par la population de référence du même âge. Ce taux est différent pour chaque âge, le maximum étant situé le plus souvent vers 8 ou 9 ans. Si l'on désire obtenir un taux global, par exemple pour le groupe d'âge de 6 à 14 ans, on peut additionner les enfants de ce groupe d'âge dans les deux colonnes avant d'effectuer la division. Cependant, ce taux global est moins précis que le taux par âge, et si l'on veut comparer la scolarisation entre les différentes régions, (préfectures, départements, etc. . .) il est préférable de calculer dans chaque région le taux de scolarisation à l'âge de 10 ans. On peut considérer que les enfants qui ne sont plus à l'école à l'âge de 10 ans deviennent tous analphabètes pour la vie, et que, ceux qui y sont à cet âge, y sont restés ou y resteront suffisamment pour savoir lire et écrire toute leur vie. En conséquence, le taux de scolarisation à l'âge de 10 ans est caractéristique du niveau de scolarisation de la région et du pays.

TABLEAU 87
ENTREE EN 6^e DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

ETAT :

ANNEE :

Circonscrip- tion admin.	Origine des can- didats	Garçons		Filles		Total	
		Présentés	Admis	Présentées	Admises	Présentés	Admis
.....	public privé libre						
	Total						
.....							
Total dont	Nationaux Etrangers dont Africains Français Autres						

Bibliographie

a) Annuaires

- *Annuaire statistique de l'UNESCO*; paraît tous les ans
- *Annuaire statistiques de l'Education nationale* de chaque pays; paraissent en principe annuellement

b) Guides et manuels

- *Dictionnaire démographique multilingue*. ONU, New York 1958,
- *Manuel des statistiques de l'Education*. UNESCO, Paris 1961.
- *Manuel de recherche démographique en pays sous-développé*; R. BLANC – PUF. Paris. 1962.
- *Manuel de formation de l'enquêteur et du contrôleur d'une enquête démographique par sondage dans un pays en voie de développement*. INSEE, Paris 1961.
- Questionnaire sur les statistiques des établissements d'enseignement et les statistiques du financement de l'enseignement. UNESCO, Paris 1962.
- *Manuel des méthodes de recensement de la population – Caractéristiques démographiques et sociales de la population*. ONU, série F n°5, tome 3.
- *Afrique – statistiques scolaires*. P.G. MAES – UNESCO – Paris 1965.
- *Manuel des statistiques nécessaires à la planification et l'investissement dans l'éducation*; travaux préparatoires. OCDE, Paris 1966.
- *Guide pour la collecte et la présentation des statistiques de l'éducation dans les pays d'Afrique*. W.L. KENDALL UNESCO – Paris 1966.
- *Annuaire statistique type concernant l'enseignement en Afrique et à Madagascar – AUDECAM – Projet*, 1967 ; annuaire définitif, 1968.
- *Manuel des enquêtes démographiques par sondage en Afrique*. UNESCO, CEA. Paris 1971.
- *Guide démographique de l'Afrique*. ONU – CEA – Paris 1971.

c) Recommandations internationales

- Recommandations concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation (adoptée le 3 décembre 1958 par la Conférence Générale, X^e session, Paris). UNESCO, Paris 1958.
- Rapport final du stage régional d'études sur les statistiques de l'éducation organisé à l'intention des pays d'Afrique (Yaoundé, 5-16 décembre 1966). UNESCO, Paris 1967.
- Principes et recommandations relatifs aux recensements de population prévus pour 1970. ONU – 1967.
- Recommandations africaines concernant les recensements de population prévus pour 1970. ONU – CEA – Addis Abeba – 1968.
- Statistiques et indicateurs de l'enseignement : rapport et recommandation du groupe de travail à l'attention du comité. OCDE, Comité de l'éducation. Paris 1972.
- Réunion intergouvernementale d'experts pour l'examen de la Classification Internationale Type de l'Enseignement (CITE) et de ses incidences : la CITE, système de classification à trois degrés ; guide pour l'utilisation de la CITE. UNESCO, Paris 1974.

– *Bulletin technique de statistiques scolaires*. Conférence des Ministres de l'Éducation des États d'expression française – DAKAR – Juin 1974.

d) Ouvrages et articles de base

– La statistique et ses applications dans un pays en voie de développement – M.G. THEODORE, INSEE. ENSAE 1962-1963, 2 vol.

– “L'élaboration des Statistiques scolaires” – D. BLOT – IEDES – Paris 1964

– Proposition en vue d'un plan pour le rassemblement des données statistiques de l'éducation – GOLDSTONE – UNESCO – Paris 1966.

– “Les statistiques de l'éducation en Afrique” (situation actuelle, Organisation, Publication). L. VERRIERE. UNESCO, Paris 1966.

– “Méthodes et besoins statistiques de la planification de l'enseignement” – STOCKWELL – OCDE – Paris 1967.

– (Au sujet de la définition de la résidence) “Déplacements temporaires et migrations” – L. ROUSSEL – DGRST – Paris 1967.

– “Les statistiques de l'éducation dans les pays en voie de développement – Comment les rassembler et les présenter” – W.L. KENDALL – UNESCO – Paris 1968.

– Structures professionnelles et éducatives et niveau de développement économique, possibilités et limites d'une approche comparative internationale – OCDE – Paris 1968.

– “Les aspects démographiques de la planification de l'enseignement”. TA NGOC CHAU – UNESCO – IIPE – Paris. 1969.

– Population et Enseignement – INED – PARIS 1970.

– Les niveaux d'éducation de la population active dans les recensements de 1970 – Analyse comparative des relations éducation-emploi. UNESCO – Paris.

– “Problématique de la collecte et démographie” – CANTRELLE-LACOMBE dans *Annales Economiques*, Paris, 1973 n°5.

– Un système d'indicateurs de l'enseignement visant à orienter les décisions des pouvoirs publics – OCDE – Paris 1973.

– “Démographie scolaire” – P. CLERC dans *Traité des sciences pédagogiques*, tome 6, “Aspects sociaux de l'éducation” – Paris – PUF 1974

– “De quelques considérations sur la scolarisation et les recensements généraux de la population” – C. REGNIER – *Colloque national du CNRS sur l'analyse démographique et ses applications* – Paris 1975. Oct.